

Catalogage des monographies anciennes
Rédaction de la notice bibliographique

NORME

0 Généralités

0.1 Objet et domaine d'application

0.1.1 *Objet*

0.1.2 *Domaine d'application*

0.2 Vocabulaire employé

0.3 Schéma de la description bibliographique

0.3.1 *Note générale*

0.3.2 *Ponctuation*

0.4 Sources d'information

0.5 Langue de catalogage

0.6 Règles de transcription

0.6.1 *Principe général*

0.6.2. *Particularités de transcription pour le catalogage du livre ancien*

0.6.2.1 Modernisation de la transcription de i, j, u, v et I, J, U, V

0.6.2.2 Emploi des capitales

0.6.2.3 Autres particularités de transcription

0.6.3 *Abréviations*

0.6.3.1 Abréviations par suspension

0.6.3.2 Abréviations par contraction

0.6.3.3 Abréviations issues de la tradition manuscrite

0.6.4 *Omissions*

0.7 Abréviations utilisées dans la description

1 Zone du titre, des mentions de responsabilité et de l'édition (zone 1)

1.1 Principes généraux

1.1.1 *Définition*

1.1.2 *Sources*

1.1.3 *Transcription*

1.2 Titres

1.2.1 *Majuscule et accès*

1.2.2 *Titre abrégé par le catalogueur*

1.2.3 *Titres parallèles*

1.2.4 *Titre alternatif*

1.3 Mentions de responsabilité

1.4 Mention d'édition

1.4.1 *Définition*

1.4.2 *Transcription*

1.5 Plusieurs œuvres dans une même édition (hors recueils d'éditeurs)

1.6 Publication en plusieurs tomes ou parties

2 Zone de l'adresse (zone 4)

2.1 Principes généraux

2.1.1 *Définition*

2.1.2 *Sources pour l'adresse transcrite*

2.1.3 *Transcription*

2.1.4 *Restitutions et corrections*

2.1.5 *Exemples*

2.2 Précisions sur la transcription

2.2.1 *Imprimeurs multiples*

2.2.2 *Dates*

2.2.3 *Adresse figurant sur une bande rapportée ou un papillon*

- 2.2.4 *Adresses parallèles*
- 2.3 Précisions sur les données restituées**
 - 2.3.1 *Lieu de publication restitué*
 - 2.3.2 *Noms d'imprimeurs-libraires restitués*
 - 2.3.3 *Date de publication restituée*
- 2.4 Cas particuliers**
 - 2.4.1 *Fausse adresses : adresses prétendues et adresses imaginaires*
 - 2.4.2 *Contrefaçons ou réimpressions*

3 Zone de la description matérielle (zone 5)

- 3.1 Définition**
- 3.2 Importance matérielle**
 - 3.2.1 *Nombre de parties*
 - 3.2.2 *Décompte des feuillets, pages, etc.*
 - 3.2.3 *Décompte des feuillets de planches*
 - 3.2.4 *Frontispice*
 - 3.2.5 *Présentations matérielles particulières*
 - 3.2.6 *Collation incomplète*
- 3.3 Illustration**
- 3.4. Format**
- 3.5. Matériel d'accompagnement**

4 Zone de la collection (zone 6)

- 4.1 Principes généraux**
 - 4.1.1 *Définition*
 - 4.1.2 *Sources*
- 4.2 Mention de collection**
- 4.3 Liens et accès**

5 Zone des notes (zone 7)

- 5.1 Principes généraux**
- 5.2 Notes sur la publication**
 - 5.2.1 *Note sur la description bibliographique*
 - 5.2.2 *Notes sur la nature, la forme et la destination de l'ouvrage*
 - 5.2.3 *Notes sur l'œuvre et les titres en relation*
 - 5.2.4 *Notes sur les langues de la publication*
 - 5.2.5 *Notes relatives aux titres*
 - 5.2.5.1 *Notes sur la source du titre propre*
 - 5.2.5.2 *Notes sur les variantes du titre et les titres parallèles*
 - 5.2.5.3 *Notes sur la transcription du titre*
 - 5.2.6 *Notes sur les responsabilités intellectuelles*
 - 5.2.7 *Notes sur l'édition et l'histoire bibliographique de la publication*
 - 5.2.7.1. *Principes généraux*
 - 5.2.7.2. *Édition authentifiée*
 - 5.2.7.3 *Émission*
 - 5.2.7.4 *États*
 - 5.2.7.5 *Cartons et papillons*
 - 5.2.7.6 *Édition partagée*
 - 5.2.7.7 *Contrefaçons ou réimpressions*

- 5.2.7.8 Dédicaces / Epîtres dédicatoires
- 5.2.7.9 Privilège, permission, permission tacite
- 5.2.7.10 Approbations
- 5.2.8 *Notes sur l'adresse*
 - 5.2.8.1 Fausses adresses : adresses prétendues et adresses imaginaires
 - 5.2.8.2 Précisions sur le lieu de publication
 - 5.2.8.3 Restitution des noms d'imprimeurs-libraires
 - 5.2.8.4 Date de publication
 - 5.2.8.5 Note sur une adresse figurant sur une autre page de titre
- 5.2.9 *Notes sur la zone de la description matérielle*
 - 5.2.9.1 Signatures
 - 5.2.9.2 Notes sur le décompte des pages, feuillets, etc.
 - 5.2.9.3 Notes sur l'illustration
 - 5.2.9.4 Notes sur la présentation, le matériel typographique et l'ornementation
- 5.2.10 *Notes sur la collection*
- 5.2.11 *Notes de contenu*
- 5.2.12 *Références bibliographiques*
- 5.3 Notes sur l'exemplaire**
 - 5.3.1 *Variante d'une même édition*
 - 5.3.1.1 Tirages sur supports spéciaux
 - 5.3.1.2 Modifications typographiques en cours d'impression ou très peu après
 - 5.3.1.3 Accidents de composition ou d'impression
 - 5.3.1.4 Editions authentifiées
 - 5.3.1.5 Estampilles de légitimation
 - 5.3.2 *Etat matériel des ouvrages*
 - 5.3.2.1 Incomplétude et accidents
 - 5.3.2.2 Ajouts
 - 5.3.3 *Reliure*
 - 5.3.3.1 Erreurs de reliure
 - 5.3.3.2 Relié avec
 - 5.3.3.3 Description de la reliure
 - 5.3.4 *Provenances*
 - 5.3.4.1 Ex-libris
 - 5.3.4.2 Ex-dono
 - 5.3.4.3 Envoi
 - 5.3.4.4 Livres de prix et ex-*praemio*
 - 5.3.4.5 Livres de raison
 - 5.3.4.6 Notes manuscrites relatives à la provenance
 - 5.3.4.7 Armes peintes
 - 5.3.4.8 Provenances restituées d'après des sources externes
 - 5.3.4.9 Mentions d'entrée, d'acquisition, de don, donation, dation, legs ou dépôt
 - 5.3.4.10 Estampilles et cachets

6 Cas particuliers

6.1 Ouvrages en plusieurs tomes ou parties

- 6.1.1 *Une seule notice est suffisante*
 - 6.1.1.1 Zone du titre, des mentions de responsabilités et de l'édition
 - 6.1.1.2 Zone de l'adresse
 - 6.1.1.3 Zone de la description matérielle
- 6.1.2 *Plusieurs notices sont préférables*

6.2 Recueil factice

6.3 Recueil d'éditeur

7 Accès

7.1 Mentions de responsabilité

7.2 Lieux d'édition

7.3 Indexation matière et classification

7.4 Titres

ANNEXES

Annexe 1 Définitions

Annexe 2 Titres de forme

Annexe 3 Recommandations pour la description des reliures

Annexe 4 Description allégée

Annexe 5 Pratique de l’empreinte

Annexe 6 Codes de fonction

Annexe 7 Label de notice et zones de longueur fixe

0 GENERALITES

0.1 Objet et domaine d'application

0.1.1 Objet

Cette norme a pour but d'exposer des règles permettant d'identifier, à partir de sources d'informations prescrites et hiérarchisées, les éléments d'une monographie ancienne pertinents à la description bibliographique, de les transcrire ou de les décrire, et de les répartir en zones et sous-zones suivant un ordre et une ponctuation prescrits.

Elle s'applique au catalogage livre en main des monographies imprimées de 1501 à 1830 et concerne aussi bien les données éditoriales que les données propres aux exemplaires (provenances, reliure, marginalia...).

Les incunables font l'objet de règles particulières, exposées notamment dans différents tomes des *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France* (CRIBPF), ou dans le tome II du *Catalogue des incunables de la Bibliothèque nationale de France* (CIBN).

Les cartes anciennes sont décrites d'après la norme « documents cartographiques » (NF Z 44-067, septembre 1991), les estampes d'après le fascicule de documentation « images fixes » (FD Z 44-077, septembre 1997), les périodiques anciens d'après le fascicule de documentation « ressources continues » (FD Z 44-063, août 2007) et les partitions musicales anciennes d'après la norme « musique imprimée » (NF Z 44-069, octobre 1993).

Pour ces documents, quand les normes ne prennent pas suffisamment en compte les spécificités de l'impression artisanale, on peut utiliser la présente norme pour compléter la description.

0.1.2 Domaine d'application

Les descriptions bibliographiques rédigées selon cette norme sont avant tout destinées à alimenter les catalogues généraux des bibliothèques ainsi que des catalogues collectifs. Elles peuvent être intégrées aussi bien à des fichiers manuels qu'à des fichiers informatisés.

Les accès nécessaires au catalogage du livre ancien y sont également évoqués : responsables de l'édition, titres, lieux, anciens possesseurs, etc., mais leur rédaction ne fait pas partie de la présente norme. On applique aux livres anciens les règles des normes NF Z 44-060 (noms des collectivités, décembre 1996), NF Z 44-061 (noms de personnes et titres, juin 1986) et NF 44-079 (titres musicaux, novembre 1993).

0.2 Vocabulaire employé

On a donné en annexe la définition de certains termes utilisés dans la norme lorsqu'il s'agissait de termes ayant un sens bibliographique plus précis que leur sens habituel, ou de termes descriptifs propres au catalogage de livres anciens. Ces termes sont suivis d'un astérisque dans le texte.

0.3 Schéma de la description bibliographique

0.3.1 Note générale

Certaines zones (2 et 3) et certains éléments de l'ISBD ne sont pas utilisés et restent vides.

On n'utilise pas ou pas totalement la ponctuation prescrite par l'ISBD à l'intérieur de la zone du titre, des mentions de responsabilité et de l'édition (1), et de la zone de l'adresse (4).

Les informations prises sur la page de titre sont transcrites dans l'ordre où elles y apparaissent.

Chaque fois qu'une information ordinairement associée à une zone ou à un élément apparaît indissociable d'une autre zone ou d'un autre élément pour des raisons grammaticales, elle est transcrite avec cette zone ou cet élément.

0.3.2 Ponctuation

On distingue les zones de transcription (zone du titre, des mentions de responsabilité et de l'édition ; zone de l'adresse ; zone de la collection) où on respecte la ponctuation portée sur l'ouvrage, des zones de description (zone de la description matérielle, zone des notes), où seule existe la ponctuation prescrite.

En ce qui concerne les espaces, la ponctuation suit les règles typographiques françaises.

Chaque zone de la notice à l'exception de la première, est précédée d'un point, espace, tiret, espace, sauf la zone des notes qui est séparée des précédentes par un point et un alinéa, et qui doit être organisée en deux ensembles distincts (notes sur la publication et notes sur l'exemplaire), eux-mêmes séparés par un point et un alinéa.

Si une zone se termine par une abréviation ou tout autre mot ou caractère suivi d'un point, ce point est maintenu, bien qu'il soit suivi de la ponctuation 'point, espace, tiret' qui sépare deux zones.

Zone	Ponctuation prescrite	Elément introduit par la ponctuation
Note : chaque zone, excepté la première et les zones des notes et de l'empreinte, est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. --)		
Zone du titre, des mentions de responsabilité et de l'édition (zone 1)		
Zone de l'adresse bibliographique (zone 4)	()	Adresse prise sur la page de titre Adresse prise au colophon ou à l'achevé d'imprimer
Zone de la description matérielle (zone 5)	: ; +	une monographie = un tome : décompte des f. et pages Illustration Format Mention du matériel d'accompagnement
	(;) : ; +	une monographie = plusieurs tomes : indication du nombre de tomes Décompte des f. et pages de chaque tome Illustration Format Mention du matériel d'accompagnement
Zone de la collection (zone 6) Cette zone est mise entre parenthèses	;	Titre de la collection Numérotation à l'intérieur de la collection dans certains cas
Zone des notes (zone 7)	. -	sépare chaque élément

--	--	--

Deux symboles de ponctuation sont utilisés dans presque toutes les zones :

- Les crochets sont utilisés dans les zones de transcription pour signaler des additions du catalogueur et des informations prises dans d'autres sources que les sources principales d'information. Dans la zone de la collation, ils sont utilisés pour encadrer les séquences de pagination non chiffrées.
- Les trois points sont utilisés pour signaler l'omission par le catalogueur d'une partie d'un élément transcrit, soit qu'il n'ait pas réussi à lire, soit qu'il ait décidé d'abrèger.

0.4 Sources d'information

Pour chaque zone certaines sources sont désignées comme « sources principales d'information ». Toute information obtenue d'une autre source est mise entre crochets ou rejetée en note selon les règles propres à chaque zone.

Zone	Principale source d'information
1. Titre, mentions de responsabilité et édition	Page de titre ou son substitut
4. Adresse	Idem, <i>colophon</i> et parties liminaires
5. Collation	Publication
6. Collection	N'importe où dans la publication
7. Notes	N'importe où dans la publication ou hors de celle-ci

0.5 Langue de catalogage

La langue de catalogage est le français. Les informations des zones de description sont donc données en français, ainsi que les informations géographiques ajoutées entre crochets dans les zones de transcription.

0.6 Règles de transcription

0.6.1 Principe général

Dans les zones de transcription (zones 1 et 4), on respecte la graphie, l'accentuation et la ponctuation, à l'exception de la casse (minuscules et capitales), des lettres ambiguës (u/v, i/j) et de quelques cas mineurs indiqués ci-dessous. Ces exceptions visent à assurer une plus grande facilité de lecture et d'accès.

On utilise la mention [sic] en cas d'erreur manifeste ou de coquille. Pour la zone du titre, on crée un ou plusieurs accès restituant la graphie correcte, l'orthographe d'usage et l'orthographe actuelle. On peut signaler l'erreur ou la coquille en note.

Exemple

Titre transcrit : La venerie de Jacques du Fouilloux, seigneur dudit lieu, gentil-homme du pays de Gastine, en Poitou. Dedié au Roy. De nouveau reveuë, & augmeuté [sic] du Miroir de fauconnerie.

Accès au titre modernisé : La vénerie de Jacques du Fouilloux, seigneur dudit lieu, gentilhomme du pays de Gâtine, en Poitou. Dédié au Roi. De nouveau revue, et augmentée du Miroir de fauconnerie.

Les mots accolés ne sont pas séparés.

Exemple : Sensuit

Les signes diacritiques sont toujours transcrits. Ils ne sont jamais rétablis par le catalogueur.

Exemple : VENERIE → venerie

On respecte les graphies Æ, æ et Œ, œ, sauf si le système utilisé ne permet pas une indexation correcte, auquel cas on les transcrit Ae, ae, Oe, oe.

Les points encadrant ou suivant un chiffre sont transcrits mais on ne les fait pas suivre d'une majuscule.

Exemple : Reflessioni di un Portoghese, sopra il memoriale presentato da' PP. gesuiti alla santità di PP. Clement XIII. felicemente regnante, esposte in una lettera scritta ad' un amico di Roma. Réflexions d'un Portugais, sur le mémorial présenté par les PP. jésuites à N. S. P. le pape Clement XIII. heureusement regnant, exposées dans une lettre écrite à un ami demeurant à Rome¹

0.6.2 Particularités de transcription pour la description des monographies anciennes

0.6.2.1 Modernisation de la transcription de i, j, u, v et I, J, U, V

On suit l'usage de la langue vivante actuelle, que l'on ait affaire à des capitales ou à des bas de casse, à des noms propres ou à des noms communs. Pour le latin on suit l'usage français, et on transcrit les finales ij en ii.

Exemples : NOVVEAV → Nouveau
Iesus → Jesus
Genève → Genève
IAN → Jan
varij → vari
vna → una
controuersia → controversia
VVaddingo → Waddingo
Iuntam → Juntam
IACQUES → Jacques
ZUINGERI → Zvingeri
Lüdiij → Lüdi

En cas d'ambiguïté, dans un titre, un accès supplémentaire peut être utile.

Exemple : Lefebvre / Lefébure

0.6.2.2 Emploi des capitales

La première lettre du premier mot de chaque zone de la description doit être une capitale. Tout titre, où qu'il apparaisse dans la description, doit également commencer par une capitale.

Exemple : La venerie

Exemple : Adrienne, ou Le secret de famille

Tout autre emploi des majuscules se conforme, pour les langues encore vivantes, à l'usage actuel de ces langues et aux règles typographiques². Pour le latin, on suit l'usage français sauf dans le cas des

¹ BSG, DELTA 67640 FA

² En cas de doute, se référer pour le français à Charles Gouriou, *Mémento typographique*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2006

adjectifs et des adverbess formés sur des noms géographiques ou des noms de personne, qui doivent commencer par une capitale.

Exemples : Le Nouveau Testament
PATAVINITÀ → patavinità
PADOVA → Padova
Parisiensis → Parisiensis

Lorsque le I ou le J grande capitale finale a valeur de deux i, il est transcrit ii en fin de mot, II dans un nombre en chiffres romains.

Exemple : LipsI → Lipsii

0.6.2.3 Autres particularités de transcription

Les mots coupés en fin de ligne sont rétablis tout au long sans transcription du trait d'union.

Exemple : toute sorte d'oy-seaux → oyseaux

Les lettres suscrites sont descendues sur la ligne.

Toutes les formes de perluète sont représentées par &.

0.6.3 Abréviations

0.6.3.1 Abréviations par suspension

Les abréviations par suspension sont transcrites telles quelles, en respectant le signe utilisé pour marquer l'abréviation, y compris lorsque l'initiale est redoublée pour marquer le pluriel (RR. PP. ; NN. SS. etc.).

Exemples : Glos. ad reformationes
M. Johannes
ad d.
le R. Pere
Caes.
eccellen. M.

En cas d'impossibilité de transcrire le signe qui marque l'abréviation, on lui substitue un point et on l'explícite en note.

Exemple : Fête donnée par la T. R. Loge, la Concorde, régul. const. à l'O. de Nantes, le 16e jour du 11e mois de l'an de la V. L. 5818 (16 janvier 1819, st. prof.), au T. C. F. L. de St-Aignan, maire de Nantes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé à la préfecture du département des Côtes-du-Nord, chef-lieu St.-Brieux³.
Note : Les points marquant les abréviations dans le titre remplacent trois points disposés en triangle (symbole maçonnique)

Si l'abréviation porte sur le début du titre ou un mot indispensable à la recherche, un accès comportant la résolution de l'abréviation est souhaitable.

³ BHVP, 939987

0.6.3.2 Abréviations par contraction

Les abréviations par contraction sont laissées telles quelles sauf lorsqu'elles comportent des lettres suscrites. Celles-ci sont alors descendues sur la ligne. On les sépare du début de l'abréviation par un point, que celui-ci figure ou non dans la publication, lorsque la première lettre suscrite est une voyelle, cela afin d'éviter des confusions.

Exemples : B^{on} → B.on
 M^{ise} → M.ise
 M^{gr} → Mgr

Un accès comportant la résolution de l'abréviation est parfois utile.

0.6.3.3 Abréviations issues de la tradition manuscrite

Comme on ne peut pas les reproduire, elles sont développées sans crochets carrés : neuf tironien (9 = cum, con, com), tildes (remplaçant m ou n), quam, per, prae, pro, quod, etc.

0.6.4 Omissions

Un espace laissé blanc intentionnellement est indiqué par un espace entre crochets. Si les lettres ou les mots laissés en blanc ont pu être rétablis, on les indique entre crochets.

Exemple : Dissertatio philologico-medica de Aesculapio, quam in illustri Argentoratensium universitate sub moderamine viri nobilissimi, amplissimi, excellentissimi atq. experientissimi Dn. Joh. Alberti Sebizii, med. doct. ac professoris celeberrimi, Dni. praeceptoris, fautoris ac promotoris summè semper atque devotè venerandi, solenni proponit examini M. Johannes Laurentius Engelhardt Argentinensis. Ad diem [] mensis novembr. h. lque. cons.

Exemple : Nosographiæ anhelantium pars prior, quam gratioso divini numinis afflatu, consensu et indultu gratiosissimi medicorum ordinis in academiâ Basiliensi sub praesidio viri excellentissimi & experientissimi domini Theodori Zvingeri, philos. & medic. doct. pract. profess. Reipubl. Basil. archiat. ad d. [24]. octobr. ann. MDCCXIV. loco horisque solitis, pro virili defendere conabitur author Joh. Rodolphus Lavaterus Tigurino-Helvetius.

0.7 Abréviations utilisées dans la description

En règle générale, on évite d'utiliser des abréviations dans les zones de notes sauf pour renvoyer à des pages, feuillets, colonnes ou planches. Si on le fait, on se limite aux abréviations suivantes :

Liste alphabétique par mot abrégé :

centimètres	cm
id est (= c'est-à-dire)	i. e.
colonne(s)	col.
dépliant(s)	dépl.
exemplaire	ex.
fascicule	fasc.
feuille(s)	f.
illustration(s)	ill.
manuscrit(s)	ms
millimètres	mm
numéro	n°
page(s)	p.
planche(s)	pl.

recto	r (à utiliser seulement en complément d'une signature : f. A5r)
signature	sig.
verso	v (à utiliser seulement en complément d'une signature : f. A5v)
volume(s)	vol.

Liste alphabétique par abréviation :

cm	centimètres
col.	colonne(s)
dépl.	dépliant(s)
ex.	exemplaire
fasc.	fascicule
f.	feuillet(s)
i. e.	id est (= c'est-à-dire)
ill.	illustration(s)
ms	manuscrit(s)
mm	millimètres
n ^o	numéro
p.	page(s)
pl.	planche(s)
r (à utiliser seulement en complément d'une signature : f. A5r)	recto
sig.	signature
v (à utiliser seulement en complément d'une signature : f. A5v)	verso
vol.	volume(s)

1 ZONE DU TITRE, DES MENTIONS DE RESPONSABILITE ET DE L'EDITION

1.1 Principes généraux

1.1.1 Définition

Cette zone est constituée des informations relatives au titre et aux diverses mentions de responsabilité et d'édition, etc. figurant sur la page de titre ou son substitut, à l'exclusion des mentions relatives à l'adresse et au privilège (voir zone de l'adresse). Généralement, les citations et les mentions de prix sont indiquées ou transcrites seulement en note.

N.B. : la zone de l'édition (zone 2) n'est plus utilisée pour la description des monographies anciennes. Les informations relatives à l'édition sont transcrites dans la zone du titre ou dans la zone de l'adresse, selon l'endroit où elles apparaissent sur la page de titre.

1.1.2 Sources

La source prescrite d'information est la page de titre.

Dans le cas d'un exemplaire complet sans page de titre, les substituts de la page de titre sont le titre de départ, le colophon* ou l'achevé d'imprimer*, le titre courant*, les premiers mots du texte, selon leur degré de complétude. On indique en note la source d'information utilisée.

Lorsque certaines éditions comportent plusieurs pages de titre, on privilégiera :

- a. Page de titre imprimée et frontispice* : la page de titre imprimée
- b. Pages de titre en langues ou écritures différentes : la page de titre qui est dans la langue ou l'écriture de la plus grande partie de la publication. Lorsque ce critère ne peut s'appliquer, on choisira :
 - la première des pages de titre lorsqu'elles sont imprimées sur le recto de deux feuillets consécutifs
 - la page impaire ou le recto (dans le sens de la lecture) lorsque les pages de titre sont imprimées sur deux pages en regard
- c. Dans le cas d'un ouvrage en plusieurs tomes ou parties, la page du titre du premier tome ou de la première partie.

Dans le cas d'un exemplaire incomplet de la page de titre, on essaiera de la restituer d'après des sources extérieures fiables (autres exemplaires, bibliographies ou catalogues). À défaut, les substituts de la page de titre peuvent être, outre les cinq déjà mentionnés, le faux-titre*, l'approbation*, le privilège*, la dédicace, la préface, etc. Le titre est alors donné entre crochets. La source d'identification devra être mentionnée en note et l'absence de page de titre sera indiquée en note d'exemplaire.

Exemple :

Titre : [Explanationes notabiles devotissimi viri Richardi Hampole heremite super lectiones illas beati Job : que solent in exequiis defunctorum legi : qui non minus hystoriam que tropologiam et anagogiam ad studentium utilitatem exactissime annotavit. Sermo beati Augustini de misericordia et pia oratione pro defunctis.]⁴

Note : Titre restitué d'après l'exemplaire BnF Rés. A-5300

Note d'exemplaire : La page de titre manque

1.1.3 Transcription

Les informations relatives au titre et aux diverses mentions de responsabilité et d'édition sont transcrites telles qu'elles figurent sur la page de titre ou son substitut, dès le premier mot (y compris invocation, dédicace, nom d'auteur), sans aucune modification de l'ordre des éléments ni de la ponctuation existante. L'emploi des capitales et les modalités de transcription se conforment aux règles énoncées en 0.6.

1.1.3.1 Ponctuation

Le titre est transcrit tel qu'il se présente : la ponctuation originale est conservée.

1.1.3.2 Orthographe et graphies anciennes ou fautives

On respecte également l'orthographe et les graphies anciennes ou fautives de la page de titre ou de son substitut. On réserve la mention [sic] aux fautes typographiques évidentes (et non aux variations orthographiques). Dans tous les cas, on crée un accès restituant l'orthographe moderne et la graphie correcte.

1.1.3.3 Blancs laissés par l'imprimeur

Lorsque des blancs laissés intentionnellement par l'imprimeur n'ont pas été complétés à la main (ex. : dates en blanc), on les indique par deux crochets séparés par un espace []. S'ils ont été complétés, on reproduit ces compléments tels quels entre crochets et on le mentionne en note ainsi qu'en note d'exemplaire.

⁴ Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris (BSG), 8 Z 6561 INV 9814 RES (P.2)

Exemple :

Titre : Catalogus variorum & in omni facultate materia & lingua librorum, praecipue theologorum. Quorum auctionem faciet Lothus de Haes, bibliopola. Ad diem [5] sept [octobris] stilo novo A. 1673⁵

Note : Date imprimée « [] sept. » complétée par une annotation ms. : « 5 » « octobris » sur certains exemplaires

Note d'exemplaire : Annotation manuscrite complétant la date : « 5 » « octobris »

1.1.3.4. Lacunes

En cas de lacune dans le titre (déchirure, lacération, mot gratté ou caché par une tache, un cachet, une étiquette, etc.), on essaie dans la mesure du possible de restituer les parties manquantes.

Si on peut retrouver le titre complet avec certitude grâce à un autre exemplaire (livre en main ou reproduction fiable) ou d'après une bibliographie détaillée, on le restitue sans crochets et on mentionne sa source en note.

Si des doutes subsistent, on restitue entre crochets, en indiquant la source en note.

On utilise trois points entre crochets [...] pour indiquer une lacune que l'on ne peut restituer.

Dans tous les cas, la lacune est mentionnée en note d'exemplaire.

1.2 Titres

1.2.1 Majuscule et accès

Tout titre, où qu'il apparaisse dans la description, doit commencer par une majuscule. En revanche, on ne met pas de majuscule à la première lettre du premier mot significatif.

Exemples :

Titre : Fables nouvelles, et autres pieces en vers. Par M. D. D. L. P. D. C. Avec un examen critique des principaux fabulistes anciens & modernes⁶

Titre : L'épidémie française, satyre⁷

Titre : Della famiglia Frangipani tratta della seconda parte della nobiltà dell'Italia del signor don Francesco Zazzera d'Aragonia napoletano⁸

Lorsque la zone ne commence pas par le titre propre, il faut penser à donner accès à ce titre propre.

Exemple avec invocation :

Titre : Sub auspiciis sanctissimi Hieronymi Ecclesiae doctoris maximi, et universitatis theologorum Senarum protectoris, sanctiones reformatæ annuente illustrissimo ac reverendissimo DD. Ascanio Piccolomineo de Aragona Senarum archiepiscopo, apostolico et imperiali cancellario, addita serie theologorum, qui tum sanctitate, tum dignitate, et doctrina Ecclesiam Dei illustrarunt, necnon patrum, qui ad hæc usque tempora decanatus dignitate insigniti fuerunt

Accès titre : Sanctiones reformatæ annuente illustrissimo ac reverendissimo DD. Ascanio Piccolomineo de Aragona Senarum archiepiscopo

Exemple avec nom de collectivité imprimé en tête du titre :

⁵ Bnf, Q-2280

⁶ BnF, Ye-13351

⁷ BnF, Ye-21207

⁸ BnF, K-533

Titre : Convention nationale. Projet de loi, ou cadre pour l'institution des fêtes décadaires, offert à la Convention par F. Lanthenas, député par le département de Rhône et Loire.⁹

Accès titre : Projet de loi, ou cadre pour l'institution des fêtes décadaires, offert à la Convention par F. Lanthenas, député par le département de Rhône et Loire.

En revanche, quand le nom de la collectivité fait partie d'un bandeau gravé, on ne le transcrit pas en tête du titre, mais on le rejette en note.

Exemple :

Titre : Rapport au nom de la Commission des vingt-un, créée par décret du 7 nivôse, an III, pour l'examen de la conduite des représentants du peuple Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois & Barere, membres de l'ancien Comité de salut public, & Vadier, membre de l'ancien comité de sûreté générale, fait le 12 ventôse, par Saladin...¹⁰

Note : Bandeau gravé sur bois avant le titre de départ, dans lequel sont inscrits les mots "Convention nationale" "Egalité" "Liberté".

1.2.2 *Titre abrégé par le catalogueur*

Un titre exceptionnellement long peut être abrégé, mais il faut l'éviter autant que possible. Si l'on prend ce parti, on veillera à ce que les omissions ne changent pas le sens du titre, n'entraînent pas de perte d'information essentielle et n'introduisent pas d'incorrection grammaticale. On ne supprimera pas les mots servant au classement des notices. On ne supprimera pas non plus les mentions de partie, tome ou volume.

Il est préférable dans la mesure du possible de garder toutes les mentions de qualité que ce soit celles de l'auteur ou des auteurs et du dédicataire.

Exemple :

Titre : Lettre contenant un abrégé de la vie et des vertus de feu messire Claude Dehault, prêtre, bachelier de Sorbonne, l'ancien des chapelains de l'Eglise de Paris, professeur-emerite en l'Université, & doyen de la tribu de Reims, décédé à Paris le cinq décembre mil sept cens vingt-huit. A messire Louis Vitry, docteur de Sorbonne, doyen & chanoine du chapitre de Saint Laurent de Joinville, son neveu. Par messire Claude Patot, prêtre, licencié en théologie, chapelain de l'Eglise de Paris, son petit-neveu.¹¹

Toute omission d'un ou plusieurs mots est indiquée par trois points ..., ce qui entraîne la suppression des ponctuations précédant ou suivant ces mots. Si les trois points existent réellement sur la page de titre, on le précise en note suivant la formule : les « ... » figurent au titre.

En revanche, les citations, les vers en exergue et les mentions de prix sont omis sans recours aux points de suspension. Ils peuvent être signalés et éventuellement transcrits en note. Voir 5.2.5.3.

Exceptions : les citations, les vers en exergue et les mentions de prix sont transcrits dans la zone du titre dans les cas suivants :

- S'ils sont liés au titre grammaticalement.
- S'ils sont insérés entre deux parties constituantes de la zone du titre.

Exemple :

⁹ Bibliothèque universitaire (BU) Arsenal, Toulouse 1, Res 50658-9-17

¹⁰ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp 92660-9

¹¹ BnF, 4-Ln27-5541

Titre : Tout ou rien. Ridiculum acri plenius & melius plerumque secat res. Hor. Traduit de l'anglais¹²

1.2.3 Titres parallèles

- Lorsqu'une publication porte le même titre en plusieurs langues sur la même page de titre, on transcrit tous les titres tels qu'ils figurent, en respectant la ponctuation de la source d'information. On fait un accès titre pour chaque titre parallèle.

Exemples :

Titre : Il fanatico burlato, dramma giocoso in due atti, da rappresentarsi nel teatro di Monsieur. L'entiché de noblesse dupé, opera bouffon en deux actes, représenté pour la première fois en novembre 1789, sur le théâtre de Monsieur.¹³

Accès titre : L'entiché de noblesse dupé, opera bouffon en deux actes, représenté pour la première fois en novembre 1789, sur le théâtre de Monsieur.

Titre : Reflessioni di un Portoghese, sopra il memoriale presentato da' PP. gesuiti alla santità di PP. Clement XIII. felicemente regnante, esposte in una lettera scritta ad'un amico di Roma. Réflexions d'un Portugais, sur le mémorial présenté par les PP. jésuites à N. S. P. le pape Clement XIII. heureusement regnant, exposées dans une lettre écrite à un ami demeurant à Rome.¹⁴

Accès titre : Réflexions d'un Portugais, sur le mémorial présenté par les PP. jésuites à N. S. P. le pape Clement XIII. heureusement regnant, exposées dans une lettre écrite à un ami demeurant à Rome.

- Lorsque les titres parallèles figurent sur des pages différentes, on transcrit le titre de la page privilégiée dans la zone de titre, et on mentionne en note les autres pages de titre ; on fait un accès titre pour chaque titre parallèle.

Exemple :

Titre : Songe du professeur V. Monti, assesseur du ministre de l'Intérieur, et membre de l'Institut.¹⁵

Note : La page de titre en français est suivie d'une page de titre en italien : « Visione del professore V. Monti. Assessore al ministro dell'Interino, e membro dell'Istituto. Parigi, nella stamperia imperiale. Anno XIII. = 1805. »

Accès titre : Visione del professore V. Monti. Assessore al ministro dell'Interino, e membro dell'Istituto.

1.2.4 Titre alternatif

Les titres alternatifs sont considérés comme faisant partie du titre propre. Leur premier mot est signalé par une majuscule. On fait un accès au titre alternatif.

Exemples :

Titre : Adrienne, ou Le secret de famille, comédie en trois actes et en prose. Représentée sur le théâtre du Palais Royal, le 19 avril 1790. Par M. Collot d'Herbois,¹⁶

¹² Sorbonne, HFB 6= 117. Pièce 2

¹³ BnF, 8-YTH-50256 et BnF, Arsenal, 8-BL-7929

¹⁴ BSG, DELTA 67640 FA

¹⁵ BSG, DELTA 48843 FA

¹⁶ BnF, 8-YTH-224, BnF, Arsenal, GD-4833

Accès titre : Le secret de famille

Titre : Charlotte Corday oder Die Ermordung Marats dramatisirt...¹⁷

Accès titre : Die Ermordung Marats dramatisirt...

Titre : La buona figliuola, o sia La cecchina, dramma giocoso per musica da rappresentarsi nel teatro di Bastia, il carnevale dell' anno 1775¹⁸

Accès titre : La cecchina

1.3 Mentions de responsabilité

Les mentions de responsabilité peuvent s'appliquer à des personnes physiques ou à des collectivités, et rendre compte de toute contribution au contenu intellectuel ou artistique des oeuvres contenues dans la publication décrite. Elles sont toutes transcrites, quel qu'en soit le nombre, telles qu'elles figurent sur la page de titre ou son substitut, dans l'ordre où elles s'y présentent.

Les mentions de responsabilité ne figurant pas sur la page de titre ou son substitut, qu'elles soient trouvées dans la publication ou dans des sources extérieures, ne sont pas restituées entre crochets en zone de titre, mais sont indiquées en note ; la source d'information doit être précisée en note (privilégier l'ouvrage lui-même, les éditions postérieures, puis les bibliographies, les catalogues, etc.).

Exemple :

Titre : Vita della beata Colomba da Rieto dil Terzo ordine di S. Domenego : sepolta a Perugia.¹⁹

Note : Par Leandro Alberti d'après le titre de départ.

Chaque mention de responsabilité doit faire l'objet d'un accès normalisé.

Les initiales et les titres précédant le nom de l'auteur sont toujours conservés.

Titre : Apologie in difesa de' libri del conte & cavalier gran croce D. Emanuele Tesauo volume primo²⁰

Les initiales indiquant l'appartenance à des sociétés ou à des ordres religieux, ou des titres universitaires, les mentions de fonction ou de qualification suivant le nom de l'auteur, sont de préférence conservées. En effet, elles peuvent être nécessaires pour l'identification de l'auteur ou la datation de l'ouvrage, ou de manière plus générale pour établir le contexte de l'activité de l'auteur.

Les éventuelles omissions sont signalées, comme toutes les omissions dans la transcription de la zone du titre, par trois points de suspension.

On donne en note toute explication ou correction s'appliquant à la mention de responsabilité.

Exemples :

Titre : L'esprit de Mr Arnaud, tiré de sa conduite, & des ecrits de luy & de ses disciples, particulièrement de l'Apologie pour les catholiques...

Note : Par Pierre Jurieu d'après Barbier

Accès auteur : Jurieu, Pierre (1637-1713)

¹⁷ BnF, Arsenal, GD-7286

¹⁸ BnF, 8-YTH-50100

¹⁹ BnF, H-4452

²⁰ BnF, Z-520 et BnF, Arsenal, Fol-H-949

Titre : Candide, ou L'optimisme, traduit de l'allemand de M. le docteur Ralph
Note : Edition originale du Candide de Voltaire d'après Bengesco (II, p. XVI-XVII)
Accès auteur : Voltaire (1694-1778)

Auteur signataire de la dédicace (signature imprimée) :

Titre : La Catalogne françoise. Ou il est traité des droits que le Roy a sur les comtez de Barcelonne, & de Roussillon ; & sur les autres terres de la principauté de Catalogne²¹
Note : Par Pierre de Caseneuve, qui signe l'épître dédicatoire au cardinal Mazarin : « Caseneuve »
Accès auteur : Caseneuve, Pierre (1591-1652)

Restitution d'un traducteur d'après une autre source

Titre : Relation des missions du Paraguai, traduite de l'italien de M. Muratori
Note : Traduit par Félix-Esprit de Lourmel d'après Sommervogel
Sommervogel, II, 890 et V
Accès auteur : Muratori, Lodovico Antonio (1672-1750)
Accès traducteur : Lourmel, Félix Esprit de (1726-1761)

1.4 Mention d'édition

1.4.1 Définition

La mention d'édition est composée d'un mot, d'une expression ou d'un groupe de caractères se rapportant à tous les exemplaires d'une publication identifiés de manière explicite comme constituant une édition dénommée et/ou numérotée.

La mention d'édition comprend généralement le mot "édition" (ou son équivalent dans une autre langue) ou un terme voisin, accompagné d'un nombre ordinal ("2e édition", etc.) ou d'un terme indiquant une quelconque différence par rapport à d'autres éditions ("nouvelle édition", "édition revue", etc.). Elle peut être accompagnée de diverses mentions (mentions de responsabilité, illustration, etc.).

1.4.2 Transcription

Les mentions d'édition sont transcrites, telles qu'elles figurent sur la page de titre ou son substitut, sans les abrégées, dans l'ordre où elles s'y présentent, y compris les autres éléments éventuels de la description s'ils en font partie intégrante.

Dans le cas de titres parallèles (voir 1.2.3), lorsque la ou les pages de titre ou leur substitut portent des mentions d'édition en plusieurs langues ou écritures, ces mentions sont transcrites dans l'ordre où elles y figurent, en respectant la ponctuation.

Les informations relatives à l'édition ne figurant pas sur la page de titre ou son substitut, qu'elles soient trouvées dans la publication ou dans des sources extérieures, sont données en note ; la note doit indiquer la source d'information (privilégier l'ouvrage lui-même, les éditions postérieures, puis les bibliographies, enfin les catalogues).

Exemples :

Titre : Sur la législation et le commerce des grains. Quatrième édition.²²

²¹ BnF, 4-Lb37-276

Titre : Historiettes ou Nouvelles en vers par Mr. Imbert. Seconde edition revue corrigée et augmentée par l'auteur.²³

Titre : Tables portatives de logarithmes, contenant les logarithmes des nombres, depuis 1 jusqu'à 108000... par François Callet. Édition stéréotype, gravée, fondue et imprimée, par Firmin Didot.²⁴

Adresse : A Paris, chez Firmin Didot, libraire pour les mathématiques, la marine et l'architecture ; rue de Thionville. (1795) An 3^e

Si la mention d'édition comprend d'autres éléments de la description bibliographique, ils sont transcrits comme faisant partie intégrante de la mention d'édition.

Exemple : mention de responsabilité imbriquée dans la mention d'édition

Titre : Style universel de toutes les cours et juridictions du royaume, concernant les saisies et exécutions tant des meubles que des immeubles. Avec les formules desdites saisies & de la procédure qui doit être pratiquée pour parvenir aux baux judiciaires, & aux adjudications par décret; le tout conformément aux nouvelles ordonnances, & à la jurisprudence des cours souveraines. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée. Par Me J. A. Soulatges, ... Tome premier [-second]²⁵

Des mentions d'édition peuvent être incluses dans l'adresse bibliographique ou associées à celle-ci. Dans ce cas, on les transcrit dans la zone de l'adresse.

Titre : Abrege historique de l'eglise de Nôtre-Dame de Pontoise, appelée la Santé des malades.²⁶

Adresse : A Rouen, chez P. Ph. Cabut ruë du Bec, proche la Messagerie de Paris. Seconde édition 1718. Avec approbation & permission.

Les mentions signalant que la publication copie une autre édition sont transcrites dans la zone de l'adresse.

Exemple :

Titre : La Vision publique, d'un horrible & tres-espouvantable demon, sur l'eglise cathedrale de Quimpercoretin en Bretagne. Le premier jour de ce mois de fevrier 1620. Lequel demon consumma une pyramide par feu, & y survint un grand tonnerre & foudre du ciel²⁷

Adresse : A Paris, chez Abraham Saugrain, en l'Isle du Palais, jouxte la copie imprimee à Rennes, par Jean Durant, imprimeur & libraire, ruë S. Thomas pres les Carmes.1620.

1.5 Plusieurs œuvres dans une même édition (hors recueils d'éditeurs)

On transcrit l'ensemble du ou des titre(s) figurant sur la page de titre ou son substitut, qu'il s'agisse d'un titre collectif seul, d'un titre collectif accompagné de titres d'œuvres particulières, ou d'une suite de titres d'œuvres particulières. Si on est amené à abrégé à cause du trop grand nombre d'œuvres particulières apparaissant au titre, on garde au moins les cinq premiers titres, en mentionnant en note le nombre total d'œuvres apparaissant sur la page de titre.

²² BSG, 8 R 763 (4) INV 2857 FA

²³ BnF, Ye-9880

²⁴ BnF, 8-V-58294 et BnF, Arsenal, 8-S-13365

²⁵ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp PF XVIII 400

²⁶ BnF, Z FONTANIEU-78 (1) et BnF, Arsenal, 8-H-18909

²⁷ BnF, 8-Lk7-8102

La présence dans la publication d'œuvres particulières non mentionnées sur la page de titre ou son substitut est signalée en note, et leurs titres éventuellement transcrits.

Chaque titre transcrit, que ce soit dans la zone de titre ou dans la zone de notes, ainsi que chaque auteur, fera l'objet d'un accès.

Sources à retenir pour le choix du titre d'une œuvre particulière ne figurant pas sur la page de titre collective, par ordre de préférence : page de titre particulière quand elle existe, titre de départ, sommaire, titre courant, autres.

Exemples :

- Plusieurs œuvres d'un même auteur avec titre collectif seul

Titre : Le pot-pouri ouvrage nouveau de ces dames et de ces messieurs²⁸

Note : Par le comte Anne de Caylus d'après Barbier

Note de contenu : Aphranor et Bellanire. Melazie. La princesse Minon-Minette et le prince Souci. Histoire de Bedihuldgemal, fille du roi des esprits, & de Seïfulmulouk, fils du roi d'Égypte. Lettre sur une aventure véritable

Accès auteur : Caylus, Anne Claude Philippe de Pestels de Lévis de Tubières-Grimoard (1692-1765 ; comte de)

Accès titre : Aphranor et Bellanire

Accès titre : Melazie

Accès titre : La princesse Minon-Minette et le prince Souci

Accès titre : Histoire de Bedihuldgemal, fille du roi des esprits, & de Seïfulmulouk, fils du roi d'Égypte

Accès titre : Lettre sur une aventure véritable

Accès titre : Lettre sur une aventure véritable

- Plusieurs œuvres d'un auteur principal et une œuvre d'un autre auteur

Titre : Les diversitez galantes. Contenant Les soirées des auberges, nouvelle comique. L'apothicaire de qualité, nouvelle galante & véritable. L'aventure de l'hostellerie, ou Les deux rivales. Le mariage de Belfégor, nouvelle facétieuse. L'occasion perdue recouverte, nouvelle comique

Note : Par Jean Donneau de Visé. « Le mariage de Belfégor » est une traduction adaptée de « Belfagor », de Machiavel, par Tanneguy Le Fèvre père, publiée soit anonymement en 1661, puis en 1667 dans le recueil « L'enfer burlesque... », soit avec nom d'auteur en 1664, et à la suite de diverses éditions de : « Les vies des poètes grecs, en abrégé par Mr Le Fèvre ».

Note de contenu : Responce à l'impromptu de Versailles, ou La vengeance des marquis. Lettre sur les affaires du théâtre

Accès auteur : Donneau de Visé, Jean (1638-1710)

Accès auteur : Machiavel (1469-1527)

Accès traducteur : Le Fèvre, Tanneguy (1615-1672)

Accès titre : Les soirées des auberges

Accès titre : L'apothicaire de qualité

Accès titre : L'aventure de l'hostellerie, ou Les deux rivales

Accès titre : Le mariage de Belfégor

Accès titre : L'occasion perdue recouverte

Accès titre : Responce à l'impromptu de Versailles, ou La vengeance des marquis

Accès titre : Lettre sur les affaires du théâtre

Accès titre : Belfagor (français). Adaptation. 1665

Accès titre : Les deux rivales

Accès titre : La vengeance des marquis

Accès titre : Le mariage de Belphegor

²⁸ BnF, Y2-7926 à 7930

Accès titre : Réponse à l'impromptu de Versailles, ou La vengeance des marquis

Accès titre : L'apothicaire de qualité

Accès titre : L'aventure de l'hôtellerie, ou Les deux rivales

- Pas de page de titre collective mais plusieurs pages de titres ou titres de départ successifs : la notice est établie au premier titre. Les titres suivants sont indiqués en note. S'ils sont trop nombreux, on garde au moins les cinq premiers, en mentionnant le nombre total d'œuvres. On fait un accès pour chaque titre transcrit ou cité.

Titre : Au Roi sur l'amour que S. M. a pour les lettres & pour les armes. Ode²⁹

Note : Titre de départ

Note : Signé : C. D. P. = vraisemblablement Charles Du Périer d'après...

Note de contenu : Priere a Dieu pour le Roi. Sonnet [poème figurant p. 7, signé aussi C. D. P.]

Accès auteur : Du Périer, Charles (16..-1692)

Accès titre : Priere a Dieu pour le Roi

Accès titre : Au Roi sur l'amour que Sa Majesté a pour les lettres et pour les armes

Cas particuliers

- Ouvrages de circonstance :

Il faut mettre à part les ouvrages dits « de circonstance », c'est-à-dire publiés par plusieurs auteurs à l'occasion d'un événement particulier (sacre, entrée, baptême, noces, funérailles, prises de voile, etc.). On les traite comme des œuvres anonymes par excès d'auteurs et on indique simplement en note : « textes de circonstance anonymes » et /ou « dus à divers auteurs ». Par contre on mentionnera toujours, dans la mesure du possible, l'éditeur intellectuel, et éventuellement les quelques auteurs qui paraissent prépondérants ; chacun fera l'objet d'un accès.

Exemple :

Titre : Corona poetica monacandosi l'Illustrissima signora Margherita Codronchi nel nobilissimo monistero della santissima Trinità di Bologna³⁰

Note : Poèmes de circonstance de divers auteurs, en italien (p. 4-20) et en latin (p. 21-28), édités par Carlo Giuseppe Sanvitali, qui signe la dédicace

Accès auteur : Sanvitali (Carlo Giuseppe)

- Dans le cas de plusieurs textes imprimés en colonnes sur la même page, ayant chacun un titre propre, on transcrit le titre de gauche en zone de titre, et on mentionne en note les autres titres. On fait un accès aux autres titres.

Exemple : Contient deux textes juxtaposés en colonne sur une même page. Titre de départ du texte de droite : « xxxx ».

1.6 Publication en plusieurs tomes ou parties

Dans le cas de publications en plusieurs tomes ou parties, où la numérotation des tomes figure sur la page de titre dès le premier tome ou la première partie, et où les tomes ou parties peuvent être catalogués en une seule notice, la numérotation du dernier tome est donnée après celle du premier et indiquée entre crochets à la suite d'un tiret.

Exemples :

²⁹ BnF, Ye-1404

³⁰ BnF, Yd-1249

Titre : Le Premier [-quart] volume de messire Jehan Froissart lequel traicte des choses dignes de memoire advenues, tant es pays de France, Angleterre, Flandres, Espagne que Escoce et autres lieux circonvoisins. Nouvellement outre les precedentes impressions imprime a Paris.³¹

Titre : Histoire generale des troubles de Hongrie et Transilvanie. Contenant la pitoyable perte et ruyne de cés royaumes, & des guerres advenuës de ce temps en iceux entre les Chrestiens & les Turcs. Avec les furieuses rencontres des deux armees en divers temps : le succès d'icelles, changemens d'Estats & gouvernemens, sieges de villes, assauts generaux, places assaillies, prises & reprises, & deffences d'icelles. Divisee en deux tomes. Tome premier [-second]. Par Mart Fumee, sieur de Genille, chevalier de l'ordre du Roy.³²

Note : Titre du second tome : « Histoire universelle des guerres du Turc, depuis l'an 1565. jusques a la trefve, faicte en l'annee 1606. Ou sont compris le siege de Malte, bataille de Lepante, prise de Cypre, divers combats & prises de villes tant en Hongrie, Dalmatie, & Transsilvanie, qu'autres provinces de l'Europe, sous divers empereurs & chefs de guerre, Chrestiens & Turcs : les guerres des Turcs contre les Perses, Ethiopiens & Georgiens. Avec les exploicts et hauts faicts d'armes de Philippe Emanuel de Lorraine duc de Mercoeur, lieutenant general de l'Empereur, contre les mesmes Turcs. Enrichis de leurs portraits et figures. Au Roy. Tome second. Par N. de Montreux, sieur du Mont Sacré, gentil-homme du Maine »

Accès titre : Histoire universelle des guerres du Turc, depuis l'an 1565. jusques a la trefve, faicte en l'annee 1606...

Pour les publications en plusieurs tomes qu'on ne souhaite pas cataloguer en une seule notice, voir 6.1.2.

2 ZONE DE L'ADRESSE (zone 4)

La zone de l'adresse bibliographique est précédée d'un point, espace, tiret, espace ; cette ponctuation peut être remplacée par un point suivi d'un retour à la ligne.

2.1 Principes généraux

2.1.1 Définition

La zone de l'adresse réunit toutes les informations relatives aux lieu(x), date(s) et responsabilité(s) de publication et d'impression. Elle est constituée par la transcription fidèle des données présentes sur le document, éventuellement complétées ou corrigées entre crochets par les éléments de l'adresse réelle restituée sous forme normalisée.

Chaque lieu d'édition ou d'impression, chaque imprimeur ou libraire mentionné à l'adresse ou restitué par le catalogueur doit en outre faire l'objet d'un accès normalisé.

2.1.2 Sources pour l'adresse transcrite

Les éléments d'adresse transcrits sont ceux qui figurent dans le document à la page de titre privilégiée et au colophon* ou à l'achevé d'imprimer (à l'exclusion de l'achevé d'imprimer qui complète un privilège), à défaut en regard ou au verso de la page de titre. Une mention d'achevé d'imprimer complétant un privilège doit, quant à elle, être signalée en note (voir 5.2.7).

2.1.3 Transcription

³¹ BnF, RES Fol-La13-6

³² BSG, DELTA 15306 FA

La transcription de l'adresse figurant sur la page de titre est obligatoire.

On transcrit l'adresse telle qu'elle se présente sur la source d'information, en respectant strictement l'ordre des éléments, notamment la place de la date. On respecte la ponctuation, l'orthographe, les perluètes, de même que les chiffres arabes ou romains de la date.

On transcrit intégralement les qualificatifs et les adresses des imprimeurs-libraires. Par convention, le premier mot significatif de l'enseigne porte une majuscule, ainsi que le ou les adjectifs qui le précèdent éventuellement (« à l'Image Notre Dame » ; « à la Bonne Foi couronnée »).

Toutes les mentions sont transcrites : « Juxte la copie », « Avec approbation et privilège »... y compris celles ne relevant pas de l'adresse (par exemple une mention d'édition, voir 1.4).

En revanche, les mentions de prix sont omises mais doivent être signalées et éventuellement transcrites en note (voir 5.2.5.3). Elles sont cependant transcrites dans la zone de l'adresse dans les cas suivants :

- si elles sont liées à l'adresse grammaticalement ou par une ponctuation autre que le point ;
- si elles sont incluses entre deux parties constituantes de la zone de l'adresse.

La transcription de l'adresse figurant au colophon ou à l'achevé d'imprimer, également obligatoire, est mise entre parenthèses.

2.1.4 Restitutions et corrections

Si l'adresse est lacunaire ou erronée, on restitue ou on corrige si possible les éléments de lieu(x), de date(s) et de responsabilité(s), entre crochets. Il est obligatoire de donner une datation, même approximative.

On justifie en note ces compléments ou corrections : sources internes au document (marque typographique, approbation*, privilège*, pièces liminaires, pages de titre non privilégiées, etc.), ou sources extérieures fiables (bibliographies, catalogues, comparaison de matériel typographique, etc.). Voir 5.2.8.

Les villes restituées sont données dans la langue de catalogage. Lorsqu'un problème d'homonymie se pose (ou quand un lieu n'existe plus, qu'une commune a été rattachée à une autre...) et qu'il semble nécessaire de préciser à quel État, département ou commune appartient un lieu de publication, on peut donner cette précision (ex. : Valence, Espagne). Les formes de noms d'éditeur ou d'imprimeur-libraire restitués sont construites à partir de la forme des notices d'autorité (contenant éventuellement le n° dynastique, par exemple Christoph I Froschauer). La date restituée est donnée en chiffres arabes et en calendrier romain.

L'emplacement des éléments restitués ou corrigés est déterminé selon les cas par le catalogueur ; quand il y en a plusieurs, ils sont séparés les uns des autres par des virgules.

En cas d'absence totale d'information dans les sources internes ou externes, on mentionne par exemple : [Sans lieu, 17..].

2.1.5 Exemples

A Lauzanne, & se trouve, a Paris, chez Chaubert, quai des Augustins, à la Renommée. Et Claude Herissant, imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or. M. DCC. LIX.³³

Parisiis ex officina Simonis Colinaei. 1520³⁴

³³ BnF, Ye-7301 et BnF, Arsenal, 8-BL-11944

³⁴ BnF, D-7023 et BnF, Arsenal, 4-T-1613

Hoc opus secunda editione coimpressum est et emendatius castigatum apud Eustatium Marescal in vico Portarietis. (Impressa Tholosae per Eustatium Mareschali : sumptibus vero Guillermi de Clauso : Anthonii Leymon : et Laurentii Cariere. Anno Domini . M.CCCC.XXII. die vero. XIII. decembris)³⁵

Imprimé à Paris, par Jean Ruelle, demourant en la rue S. Jacques à l'enseigne de la Queue de regnard [entre 1554 et 1556]³⁶

Imprimé à Paris par Jean Ruelle, demourant en la rue S. Jacques, à l'enseigne de l'Image S. Nicolas [entre 1556 et 1571]³⁷

An. M. D. LXI. Excudebat Henricus Stephanus, illustris viri Huldrici Fuggeri typographus³⁸

London, printed for Thomas Davies, in Russel-Street, Covent-Garden ; Thomas Waller, in Fleet-Street ; R. and J. Dodsley, in Pall-Mall ; James Fletcher, in St. Paul's Church-yard ; mess. Balfour and Hamilton, at Edinburgh ; and Mr. James Hoey, junior, at Dublin. M.DCC.LXII. ³⁹

Exemple avec l'adresse de la même personne sur la page de titre et à l'achève d'imprimer :
Ano 1625. En Caragoça : por Pedro Cabarte, impressor del Reyno de Aragon (En Caragoça. Por Pedro Cabarte, impressor del reyno de Aragon, Ano M.DC.XXV.)⁴⁰

Exemple avec l'adresse d'un libraire sur la page de titre et celle d'un imprimeur en dernière page :
A Paris, chez Masson, libraire, rue Gallande, n° 27. An IX de la République [1800 ou 1801]. (De l'imprimerie de Richard, place Cambrai, n° 4.)⁴¹

Exemple où l'imprimeur-libraire figure seulement au bas de la dernière page :

(Ex typographiâ viduæ Thiboust, Regis, nec-non academiae Parisiensis typographi, 1766.)⁴²

Exemple d'adresse restituée d'après une bibliographie :

[Zurich, Christoph I Froschauer] M.D.L.

Note : Imprimé à Zurich par Christoph I Froschauer d'après Anne Jacobson Schutte, « Printed Italian vernacular religious books 1465-1550 », Genève, 1983

Exemple d'adresse fantaisiste élucidée grâce à des sources d'archives :

A l'Isle des chimères, chez tout le monde. M. DCC. LV. [i. e. Paris, Laurent-François I Prault]⁴³

Note : Imprimé à Paris par Laurent-François I Prault d'après la permission tacite accordée le 12 avril 1755 à "Prault fils ledit" (BnF, ms. fr. 21994, n° 430 ; ms. fr. 21982)

Exemples avec mentions annexes :

A Paris, chez Guillaume Desprez, imprimeur du Roi & du clergé de France, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux Trois vertus. M. DCCLVII. Avec approbation & privilege du Roi.⁴⁴

³⁵ Tractatus de viribus... BU Arsenal, Toulouse 1, Resp Pf XVI 8

³⁶ BSG, 8 Z 6388 INV 9622 RES

³⁷ BSG, 8 D 6502 INV 8221 RES (P.1)

³⁸ Sorbonne, LGH 3= 145

³⁹ BnF, Z-5621 et 5622

⁴⁰ Discursos en las fiestas de los santos... Bibliothèque universitaire centrale (BUC) du Mirail, Toulouse 2, Res Cap B 465 ALD

⁴¹ L'île de la Félicité, ou Anaxis et Théone..., BnF, Ye-10337

⁴² In mortem serenissimi Delphini elegia, BnF, Yc-2739

⁴³ L'origine des cabriolets conte allegorique et mechanique, BnF, Arsenal, 8-BI-30018 (2)

A Paris, chez Jean Baptiste Coignard imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, à la Bible d'or. MDCLXXXVIII. De l'ordre exprés de Sa Majesté.⁴⁵

2.2. Précisions sur la transcription

2.2.1 Imprimeurs multiples

Quand une publication comporte à l'adresse plus d'un libraire ou imprimeur par ville, on donne au moins les cinq premiers de chaque ville. Les autres sont alors indiqués par la mention [et xx autres] avec le nombre de ceux qui n'apparaissent pas.

Lorsque plusieurs noms d'imprimeurs-libraires sont réunis par une accolade après «chez» (ou équivalent), on ne mentionne «chez» qu'une fois et on respecte la ponctuation. Lorsqu'une information est mise en facteur commun pour plusieurs libraires, on ne la mentionne qu'une fois à sa place logique (avant ou après la liste des libraires concernés).

Exemple : A Paris, du fonds de la veuve Leconte, chez la veuve Didot, à la Bible d'or. Nyon, à l'Occasion. La veuve Damonville, à S. Etienne. Quai des Augustins. Savoye, rue S. Jacques, à l'Espérance. Durand, rue du Foin, proche la rue S. Jacques. M. DCC. LIX. Avec approbation & privilège du roi⁴⁶

Cas des éditeurs associés : pour les éditions publiées notamment dans l'aire anglophone, plusieurs libraires pouvaient avoir part à un même «copyright», c'est pourquoi les ouvrages portent souvent au titre de nombreuses adresses. On procède alors de la même façon que pour les adresses multiples.

Exemple : une page de titre présentant :

London : printed for B. Barber, D. Midwinter, W. Innys, R. Ware, A. Ward, J. and P. Knapton, T. Longman, T. Wotton, D. Browne, J. Hodges, T. Cooper, J. Davidson, C. Bathurst, J. Hazard and J. Wright, B. Dod, and A. Rickards. MDCCXLII.

sera traitée de cette façon dans la zone de l'adresse :

London : printed for B. Barber, D. Midwinter, W. Innys, R. Ware, A. Ward [et 13 autres]

2.2.2 Dates

Toute date est transcrite telle qu'elle se présente, avec le quantième et le mois s'ils figurent, en conservant éventuellement les chiffres romains et les mentions d'année figurant en toutes lettres. Les points et les espaces sont conservés.

Lorsque les chiffres romains se présentent sous la forme CIOIO, on les transcrit MD en conservant les points et les espaces existants ; cette particularité est indiquée en note sous la formule : « Date en chiffres romains où le M et le D sont imprimés au moyen de I, de C, et de C inversés »

N. B. : CIO pour transcrire M ; IO pour transcrire D⁴⁷.

Les dates des ouvrages publiés en plusieurs tomes ou parties à des dates différentes (voir 6.1.1.2), et catalogués en une seule notice, ne sont données que sous la forme des dates extrêmes, la dernière date étant donnée après un tiret entre crochets.

⁴⁴ Sorbonne BIU, SXG 8= 12

⁴⁵ BnF, 4-Lb37-3923

⁴⁶ Dictionnaire botanique et pharmaceutique... Sorbonne, SNB 6=1

⁴⁷ Voir photographie BSG 8 Z 6599 INV 9852 RES (P.1)

Exemple : M. DCC. LXII [-M. DCC. LXIV]

Quand la date de la page de titre du premier tome n'est pas la première date chronologique, on transcrit la date de la page de titre du premier tome, suivie entre crochets des dates extrêmes.

Exemple : 1763 [1762-1769]

Dans le cas d'un chronogramme, on respecte la casse, qui met la date en évidence. On mentionne le chronogramme en note sous la formule : « Date sous forme de chronogramme ».

Exemples :

Transcription : Gedruckt zu Franckfurt am Mayn | Anno 1684. PaX, paX ! & non erIt paX, nIsI CœLo DIManans.⁴⁸

Note : Date redoublée par chronogramme

Transcription : Argentorati, typis Eberhardi Welperi. Anno flat paX aVt IVDICIVM. [1629]⁴⁹

Note : Date sous forme de chronogramme

Les dates en caractères non latins sont transcrites (de préférence) ou translittérées ; elles sont données à la suite en chiffres arabes entre crochets ; on signale cette particularité en note par une formule du type « Date en caractères ... ».

Si la date ne peut être transcrite ni translittérée, elle est donnée en chiffres arabes entre crochets.

Exemple :

Transcription : En Leuketia tōn Parēsīōn, para Simōni tō Kolinaiō, dekembriou mēnos deuthera phtinontos, etei apo tēs theogonias a. ph. l. d. [1534]⁵⁰

Note : Date en caractères grecs

2. 2. 3 Adresse figurant sur une bande rapportée ou un papillon

Une adresse figurant sur une bande rapportée ou un papillon* est transcrite dans la zone de l'adresse, et l'adresse recouverte par la bande est indiquée en note quand elle est lisible.

On fait de même si le papillon n'est pas collé sur l'ancienne adresse, qui reste lisible.

Dans les deux cas, on crée des accès aux deux villes et aux deux imprimeurs-libraires.

Exemple : A Paris, chez Humblot, libraire, rue S. Jacques, entre la rue du Plâtre & la rue des Noyers, près S. Ives [entre 1763 et 1789]

Note : Adresse prise sur une étiquette imprimée collée entre le titre et l'ancienne adresse « A Londres. M. DCC. LI. ».⁵¹

2.2.4 Adresses parallèles

On donne les adresses parallèles telles qu'elles se présentent sur la page de titre privilégiée (en note quand elles figurent sur une autre page de titre).

Exemple : In Lisbona, 1758. Con licenza de' superiori. A Lisbonne, 1758. Avec la permission des Supérieurs.⁵²

⁴⁸ Voir photographie BnF, 4-Lb37-4781

⁴⁹ BnF, TH VAR-52 (4)

⁵⁰ BSG, 8 A 485-486 INV 561 RES

⁵¹ BnF, Arsenal, 8-H-16367 (1) et (2)

⁵² BSG, DELTA 67640 FA

2.3 Précisions sur les données restituées

2.3.1 Lieu de publication restitué

Si le lieu de publication est inconnu (qu'il soit absent dans l'ouvrage ou que celui qui y figure soit présumé faux, et qu'on n'ait pas pu l'identifier avec certitude), on peut restituer entre crochets dans la zone de transcription de l'adresse une ville, un pays ou toute autre localisation géographique, en justifiant ce choix en note (examen du matériel et des habitudes typographiques, sujet de l'ouvrage, référence bibliographique, etc.).

Exemples :

Titre : Mémoire instructif concernant la suppression de la juridiction du viguier de Toulouse.⁵³

Adresse : [Toulouse ?, vers 1749]

Note : Probablement imprimé à Toulouse d'après le contenu. Les vigueries sont supprimées en 1749

Titre : Premier dialogue entre Dom Bernard de Plume-Plates & Bonaventure de Sauto-la-Piote, sur les affaires présentes.⁵⁴

Adresse : [Toulouse ?, 1788?]

Note : Date et lieu d'édition restitués d'après le contenu: pamphlet sur le grand bailliage de Toulouse, créé puis supprimé en 1788.

Quand le lieu d'impression n'est pas donné dans l'ouvrage, mais que plusieurs lieux de publication sont possibles pour un même imprimeur-libraire (qui a imprimé par exemple occasionnellement hors de son lieu principal d'activité, ou qui a exercé dans plusieurs localités), on restitue entre crochets ces villes séparées par « ou », et on fait un accès à chacune des villes.

Lorsqu'un problème d'homonymie se pose (ou quand un lieu n'existe plus, qu'une commune a été rattachée à une autre...) et qu'il semble nécessaire de préciser à quel État, département ou commune appartient un lieu de publication, on peut donner cette précision.

Dans le cas d'un lieu de publication occasionnel (imprimerie particulière, installation ponctuelle dans une institution religieuse ou une résidence privée, etc.), on donne comme accès la commune actuelle

- en précisant si nécessaire la circonscription actuelle (département français, région italienne, etc.).
- en donnant en complément l'indication précise du lieu d'impression ou de publication

Exemple :

Corrieræ, typis Antonii Fremon, typographi Regis ; pro suprema computorum camera Gratianopolitana. M. DC. LXXXVII. Cum singulari privilegio Regis christianissimi.⁵⁵

Note bibliographique : Bibliographie des ouvrages sortis des presses de la Correrie / E. Maignien, 1896, n. 15

Accès lieu d'édition : Saint-Pierre-de-Chartreuse (La Correrie)

2.3.2 Noms d'imprimeurs-libraires restitués

⁵³ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp Pf XVIII 86/4

⁵⁴ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp Pf pl A 148/17

⁵⁵ BnF, H-1488

Quand seules l'adresse ou l'enseigne de l'imprimeur-libraire figurent à la page de titre et permettent d'identifier ce dernier, on transcrit l'adresse ou l'enseigne et on indique son nom à partir de la forme normalisée en justifiant son identification en note.

Exemple : In Venetia, in Frezzaria al segno della Regina [Domenico De Franceschi]. M. D. LXXXIII.⁵⁶

Note : « In Frezzaria al segno della Regina » = adresse et enseigne de Domenico De Franceschi en 1584

Quand le seul élément d'identification de l'imprimeur-libraire est une marque et qu'on a pu l'identifier, on ne la mentionne pas en zone de transcription ; on restitue le nom de l'imprimeur-libraire entre crochets et l'on justifie son identification en note après une formule du type : « Marque de ... au titre », « Marque de ... au colophon », « Marque de ... en fin de volume », etc. On fait de même si l'examen du matériel typographique permet de déduire le nom de l'éditeur.

Quand le seul élément d'identification de l'imprimeur-libraire est une marque et qu'on a pu l'identifier, on ne la mentionne pas en zone de transcription ; on restitue le nom de l'imprimeur-libraire entre crochets et l'on justifie son identification en note après une formule du type : « Marque de ... au titre », « Marque de ... au colophon », « Marque de ... en fin de volume », etc. On fait de même si l'examen du matériel typographique permet de déduire le nom de l'éditeur.

2.3.3 *Date de publication restituée*

Si la date figurant sur la publication est donnée dans un calendrier autre que grégorien, on la fait suivre entre crochets carrés de l'année restituée en chiffres arabes selon le calendrier grégorien. On donne en note les précisions éventuelles sur les mois et les jours.

Exemples :

an XII [1803 ou 1804]

A Toulouse. De l'imprimerie de Bénichet frères, rue de la Pomme, section 3, N°. 142. Vendémiaire an XIV [1805]⁵⁷

Note : Vendémiaire an XIV = du 23 septembre au 22 octobre 1805

5530 [1769 ou 1770]

Note : 5530 = 1769 ou 1770 dans le calendrier hébraïque

prid. kal. dec. 1508

Note : « prid. kal. dec. 1508 » = 30 novembre 1508

die Visitationis Beatae Virginis Mariae 1512

Note : « die Visitationis Beatae Virginis Mariae 1512 » = 2 juillet 1512

Si l'on sait que l'année de publication telle qu'elle figure dans la publication se réfère à un style qui n'est pas celui du premier janvier, on ajoute entre crochets l'année correspondant au calendrier actuel en justifiant la différence d'année en note.

Exemple :

Transcription : Parisiis ex officina Simonis Colinaei. 1538

⁵⁶ BnF, RES Yd-1467

⁵⁷ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp Pf Pl B 197-6

Colophon : Absolutum est hoc... Testamentum Novum Parisiis, in officina Simônis Colinaei : 1537, mense februario [i. e. 1538]

Note : Date au colophon en style de Pâques⁵⁸

Si l'on sait que l'année de publication est inexacte, ou a reçu une forme inexacte, on la transcrit telle quelle, suivie de l'année exacte entre crochets, en justifiant la correction en note.

Exemples :

DMLII [i. e. MDLII]

Note : Erreur de composition à la date

A Venise, chez Antonio Pasquinetti. 178873 [i. e. 1773].

Note : Date volontairement fantaisiste

Lorsqu'on ne trouve aucune date de publication sur l'ouvrage, on donne toujours entre crochets une date sûre, probable ou approximative, en la justifiant en note.

- [1650] : pour une date restituée avec certitude
- [1648 ?] : pour une date vraisemblable
- [vers 1800] : à utiliser pour les ouvrages pouvant avoir été publiés à la fin du XVIIIe siècle ou au début du XIXe siècle.
- [1727 ou 1728] : un événement mentionné dans l'ouvrage se situe fin 1727 et on pense que la publication a suivi de près, sans qu'on puisse dater de l'une ou l'autre année
- [après 1741] : une date est citée dans l'ouvrage
- [avant 1741] : la publication ne peut être qu'antérieure à 1741
- [entre 1640 et 1650]
- [17..] : entre 1701 et 1800
- [17..?] : sans doute entre 1701 et 1800

2.4 Cas particuliers

2.4.1 Fausse adresse : Adresses prétendues et adresses imaginaires

On transcrit la fausse adresse ; on restitue entre crochets, précédés de la formule « i. e. », le lieu réel de publication et l'imprimeur-libraire réel, que l'on justifie en note par une formule du type : « Fausse adresse : publié à ... par ... d'après.... ». Lieux et éditeurs, aussi bien réels que fictifs, font l'objet d'accès.

Exemples :

A Londres. M. DCC. LXXXII. ⁵⁹ [i. e. Agen : veuve de Jean Noubel, 1782]

Note : Fausse adresse : publié à Agen, chez la veuve J. Noubel, d'après J. Andrieu, « Bibliographie générale de l'Agenais »

Au Monomotapa⁶⁰ [i. e. Paris, 1748]

Note : Fausse adresse : imprimé à Paris en 1748 d'après Adams, « Bibliographie des œuvres de Denis Diderot », BI3

A Paris. De l'imprimerie du pere Laligne, rue du Chat-qui-pêche, n° 100. 1790.⁶¹ [Paris, 1790]

⁵⁸ BnF, A-5668 (7-8)

⁵⁹ BnF, Ye-15084

⁶⁰ BSG, 8 Z 6003 INV 9149

⁶¹ Les poissons d'avril, de l'Assemblée nationale, de la commune, &c. &c., BU Arsenal, Toulouse 1, Rés. 50658-10-16

Note : Imprimeur fictif ; effectivement imprimé à Paris d'après le matériel typographique.

2.4.2 Contrefaçons ou réimpressions

La description bibliographique des contrefaçons (impressions non autorisées d'une édition existante⁶²) et celle des nouvelles impressions licites ou tolérées suivent les mêmes principes, malgré la diversité de situations juridiques qui peuvent être précisées en note.

Les contrefaçons ou impressions ultérieures qui se dissimulent sous la seule adresse de l'édition d'origine sont difficiles à repérer. Mais les contrefaçons se signalent parfois par des mentions du type : « Sur l'imprimé », « juxta la copie⁶³ », « suivant la copie imprimée », « juxta exemplar », etc., suivies ou non d'indications sur l'édition d'origine.

On transcrit tous les éléments d'adresse figurant sur la page de titre, qu'ils concernent l'édition d'origine, la nouvelle impression qui en a été faite, ou les deux. On restitue entre crochets les éléments de l'adresse réelle (lieu, imprimeur-libraire, date) s'ils ne figurent pas dans la transcription. S'il s'agit d'une contrefaçon, on le signale en note par une formule du type : « Contrefaçon » ou « Contrefaçon publiée à ... par ... d'après le matériel typographique ou d'après une bibliographie, un document d'archives, etc. »

Chaque imprimeur ou libraire mentionné à l'adresse ou restitué par le catalogueur doit faire l'objet d'un accès normalisé : imprimeur ou libraire réel imprimeur ou libraire prétendu, ce dernier devant être lié à une autorité propre même s'il usurpe l'identité d'un imprimeur-libraire réel.

Lorsque l'adresse de la page de titre est celle de l'imprimeur-libraire qui réalise la contrefaçon, il n'y a pas d'incidence sur la zone de l'adresse. On signale en note : « Contrefaçon » ; « Contrefaçon de l'édition ... ».

Exemple sans mention de copie, avec le nom et l'adresse de l'imprimeur-libraire réel :

A Amsterdam, chez Pierre Brunel, à la Bible d'or. M D C XCIX.⁶⁴

Note : Contrefaçon de l'édition publiée à Amsterdam par Henri Desbordes en 1685⁶⁵ avec des gravures en taille-douce de Romein De Hooge, elles aussi copiées

Exemple avec mention de copie et le nom et l'adresse de l'imprimeur-libraire réel :

Suivant la copie imprimée à Paris. A Bruxelles, chez Nicolas Stryckwant, imprimeur & marchand libraire rue de l'Evêque. M. DCC. XXXVIII. Avec approbation.⁶⁶

Exemples avec mention de copie précisant le nom et l'adresse de l'imprimeur-libraire copié :

Juxta exemplar impressum Lugduni, ex typographia Jacobi Roussin, M. DCVI. Superiorum permissu. [i. e. Leyde, Johannes Elzevier, entre 1656 et 1661]

Note : Réédition publiée à Leyde par J. Elzevier, d'après le matériel typographique⁶⁷.

⁶² Définition prise ici au sens large ; voir lexique : « contrefaçon »

⁶³ Attention : dans le libellé des adresses d'Ancien Régime, le mot « copie » désigne l'exemplaire d'après lequel a été établie une réimpression, qu'il s'agisse d'une réimpression licite ou d'une contrefaçon

⁶⁴ Contes et nouvelles en vers. Par Mr. de La Fontaine, de l'Académie française. Nouvelle édition enrichie de tailles-douces, corrigée, & augmentée. Tome premier [-second], BnF, RES Ye-2245-2246

⁶⁵ Contes et nouvelles en vers. De monsieur de La Fontaine. Nouvelle édition enrichie de tailles-douces. Tome premier [-second]. A Amsterdam, chez Henry Desbordes dans le Kalver-Straat, près le Dam. M. DC. LXXXV., BnF, RES Ye-2241-2242

⁶⁶ Sorbonne, R 6= 896. Pièce 3

⁶⁷ Sorbonne, THJ 6= 8

Jouxte la copie imprimée a Paris, chez Augustin Courbé, au Palais, en la galerie des Merciers, à la Palme. M. DC. LVIII. Avec permission.

Note : Contrefaçon. La formule « Jouxte la copie imprimée » est incluse dans une composition d'ornements typographiques⁶⁸.

Sur l'imprimé. A Amsterdam, chez Henry Desbordes, dans le Kalver-Straat, prés le Dam. M. DCCX.⁶⁹

Note : Contrefaçon, peut-être française, de l'édition publiée à Amsterdam par Henri Desbordes en 1685⁷⁰, avec des gravures en taille-douce de Romein de Hooge, ici copiées inversées.

Exemple sans mention de copie, avec l'adresse de l'édition initiale :

A Geneve, chez Barillot, & fils [i. e. Paris, Laurent Durand, 1748]⁷¹.

Note : Contrefaçon de l'édition originale genevoise⁷², imprimée à Paris pour Laurent Durand en décembre 1748 d'après C. P. Courtney.

Exemple sans mention de copie, avec l'adresse de l'édition initiale, impression postérieure d'un demi-siècle, peut-être dans une volonté de pastiche (la vignette de la page de titre est également copiée) :

A Valence. Chés Claude La Ville. 1547 [i. e. Genève ?, vers 1600].⁷³

Note : Contrefaçon vraisemblablement réalisée à Genève vers 1600 de la 1^{re} édition collective des œuvres de Rabelais éditées à Valence par Claude La Ville en 1547.⁷⁴

⁶⁸ Sorbonne, LFR 6= 378-11

⁶⁹ Les contes et nouvelles en vers, de monsieur de La Fontaine. Nouvelle edition, revüë, corrigée & enrichie de tailles-douces. Tome premier [-second], BnF, RES Ye-2248-2249

⁷⁰ Contes et nouvelles en vers. De monsieur de La Fontaine. Nouvelle edition enrichie de tailles-douces. Tome premier [-second]. A Amsterdam, chez Henry Desbordes dans le Kalver-Straat, prés le Dam. M. DC. LXXXV., BnF, RES Ye-2241-2242

⁷¹ Montesquieu, De l'esprit des loix... ou du rapport que les loix doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les mœurs le climat, la religion, le commerce, &c. à quoi l'auteur a ajouté. Des recherches nouvelles sur les loix romaines touchant les successions, sur les loix françoises, & sur les loix féodales. Tome premier [-second], Sorbonne, VCM 4= 9560-9561

⁷² De l'Esprit des loix ou du rapport que les loix doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce, &c. à quoi l'auteur a ajouté des recherches nouvelles sur les loix romaines touchant les successions, sur les loix françoises, & sur les loix féodales. Tome premier [-second]. - A Genève, chez Barrillot & fils [1748], BnF, Arsenal, 4-J-8 et 9

⁷³ La plaisante, et joyeuse histoyre du grand geant Gargantua. Prochainement reveue & de beaucoup augmentée par l'authœur mesme. Mazarine, 8° 22204 A [Res]

⁷⁴ Portant comme adresse : A Valence, chés Claude La Ville. 1547.

3 ZONE DE LA DESCRIPTION MATERIELLE

La zone de la description matérielle est précédée d'un point, espace, tiret, espace ; cette ponctuation peut être remplacée par un point suivi d'un retour à la ligne.

3.1 Principes généraux

3.1.1 Définition

Cette zone réunit les éléments de description physique propres à l'édition, répartis en quatre ensembles : importance matérielle (nombre de parties, feuillets, pages, etc.), illustration, format, matériel d'accompagnement. Le relevé des signatures est donné en note⁷⁵.

3.1.2 Schéma de ponctuation

- A. La mention d'illustration est précédée d'un espace, deux points, espace.
- B. Le format est précédé d'un espace, point-virgule, espace.
- C. La mention du matériel d'accompagnement est précédée d'un espace, signe plus, espace.

X-320 p., XVIII f. de pl. : ill. ; in-8 + jeu de cartes

3.2 Importance matérielle

3.2.1 Nombre de parties

Une publication est composée d'une ou de plusieurs parties, indépendamment de la façon dont les exemplaires peuvent être reliés (un ou plusieurs volumes). La division en parties relève d'un choix éditorial. Elle peut être marquée par des pages de titres, signatures ou paginations particulières.

Quand une publication n'est composée que d'une seule partie, on donne directement la pagination ou foliotation, y compris celles d'éventuelles annexes (textes complémentaires, pièces justificatives, index, table des matières...), sans les faire précéder d'aucune mention.

Exemple : VIII-260 p.

Quand une publication est annoncée en plusieurs parties, mais que sa pagination est strictement continue, on donne de même directement la pagination ou foliotation.

Exemple :

Titre : Meditations sur les mysteres de la foy divisees en huit parties...

Description matérielle : [36]-670-[22] p. ; in-12⁷⁶

Pour les publications en plusieurs parties dont la pagination est discontinue ou continue mais comportant des feuillets intermédiaires, voir chapitre 6.1 : ouvrages en plusieurs tomes ou parties.

3.2.2 Décompte des feuillets, pages, etc.

On indique le nombre de feuillets, pages ou colonnes (abrégés respectivement « f. », « p. », « col. ») selon le ou les systèmes de numérotation présents dans l'ouvrage.

⁷⁵ Voir 5.2.9.1

⁷⁶ BU Arsenal, Toulouse 1, Res Pf XVII-272

Les séquences de pagination de même type, c'est-à-dire comptées en feuillets, pages ou colonnes sont réunies par un trait d'union, les autres sont séparées par une virgule.

On indique pour chaque séquence numérotée le dernier chiffre imprimé, en conservant les chiffres romains ou arabes. Les feuillets, pages ou colonnes non numérotés qui ne sont pas compris dans une séquence sont comptés en chiffres arabes et indiqués entre crochets, selon l'unité utilisée dans le contexte, en respectant l'ordre des séquences.

Exemple : X-320-[4] p., XVIII f.

Les pages sont prises en compte de la première à la dernière page de l'ensemble des cahiers, qu'elles soient chiffrées ou non, en tenant compte des pages blanches comprises entre deux séquences de pagination et des pages blanches du début du premier cahier et de la fin du dernier cahier, qui sont indiquées par un nombre suivi de l'abréviation « bl. », entre crochets carrés. Ces feuillets ne sont pas restitués s'ils sont absents dans l'exemplaire catalogué, sauf si on dispose d'une source fiable les mentionnant (autre exemplaire, bibliographie fiable).

Exemple : [2 bl.]-XII-[2 bl.]-239-[1 bl.] p.

N.B. Ne pas confondre les feuillets blancs du début du premier cahier ou de la fin du dernier cahier avec les feuillets de garde ou tout autre feuillet ou cahier ajouté à l'exemplaire.

Lorsque seul le recto des feuillets est imprimé on précise en note « feuillets imprimés au recto seulement ».

Quand dans une même séquence la numérotation est d'abord en chiffres romains puis en chiffres arabes, on donne le nombre total de pages en chiffres arabes, et on précise en note cette particularité.

Exemple : 324 p.

Note : Les pages 1 à 14 sont numérotées en chiffres romains, et les pages 15 à 324 en chiffres arabes.

Si une publication comporte plus de cinq séquences de pages, feuillets ou colonnes numérotés par partie, on peut indiquer seulement « pagination multiple ».

Si une publication comporte plus de cinq parties avec une pagination spécifique à chacune, on peut se limiter au nombre de parties sans détailler les séquences de pagination.

Si le nombre figurant sur le dernier feuillet, la dernière page ou la dernière colonne d'une séquence est manifestement erroné, on le transcrit tel qu'il est donné dans la publication, suivi du nombre corrigé entre crochets précédé de i. e.

Exemple : XIV-823 [i. e. 328] p.

Quand une erreur de pagination à l'intérieur d'une séquence a une incidence sur l'exactitude du décompte des pages, feuillets ou colonnes, on restitue entre crochets le chiffre exact précédé de i. e., en justifiant cette correction en note.

Exemple : [16]-368 [i. e. 376]-[4] p.

Note : Pagination 185-192 répétée⁷⁷

Il n'est pas obligatoire de donner le détail des autres erreurs de pagination à l'intérieur des séquences, celles-ci étant très fréquentes dans les livres anciens.

Les feuillets isolés dont l'emplacement peut varier selon les exemplaires car ils ne sont compris ni dans la pagination ni dans les cahiers (cas de certains errata, privilège, table, avis au relieur...) sont

⁷⁷ Sorbonne, RRA 6= 820

indiqués séparément dans la collation, après une virgule et avant les éventuels feuillets de planche, en précisant leur nature. Leur emplacement est signalé dans les particularités d'exemplaire. Il faut en tenir compte dans le relevé des signatures (voir 5.2.9.1).

Exemple : [26]-464 p., [1] f. d'errata ; in-12.

Note d'exemplaire : Errata relié à la fin des pièces liminaires [BnF, A-6778]

Note d'exemplaire : Errata relié en tête des pièces liminaires [BnF, A-10841 (bis)]

Exemple d'une édition présentant un errata de [8] p. :

[20]-347-[1 bl.], [8] p. d'errata ; in-12.

Note : Signé ã6, ã4, A-O12, P6, a4. L'emplacement des 4 f. d'errata (cahier a4) peut varier

Note d'exemplaire : Errata relié à la fin [BnF Arsenal, 8-T-321]

Autres types de numérotation

Quand la publication est paginée ou foliotée en caractères autres que les chiffres arabes ou romains (par exemple en caractères grecs ou hébraïques), on donne entre crochets le nombre de pages ou de feuillets en chiffres arabes et on indique en note le type de caractères utilisé dans la publication, en le transcrivant ou le translittérant le cas échéant.

Absence totale de pagination ou foliotation

Quand l'ouvrage ne comporte aucune pagination ou foliotation, on compte le nombre total de pages, quelle que soit la mise en page du texte (longues lignes ou colonnes) et on le donne en chiffres arabes entre crochets. Dans ce cas, on donne obligatoirement en note le relevé des signatures.

Si la composition est en colonnes, on indique en note le nombre de colonnes par page.

3.2.3 Décompte des feuillets de planches

Le nombre des feuillets de planches (abrégés « f. de pl. »), numérotés ou non, qui ne sont pas compris dans la pagination ou ne font pas partie des cahiers, est donné à la suite du décompte des pages, feuillets, etc., précédé d'une virgule. Il est indiqué entre crochets si les feuillets ne sont pas numérotés. On précise le nombre des feuillets ou pages dépliant, c'est-à-dire ceux dont la dimension excède celle d'une page, quel que soit le mode de pliage ou de montage. Une planche pliée en deux et montée en son centre sera comptabilisée comme un seul feuillet dépliant.

Exemples :

[8]-448-[44] p., [3] f. de pl.

VIII p., 445 col., [1]-XXV f. de pl.

128 p., 8 f. de pl. dont 3 dépl.

Attention : la numérotation des illustrations ne correspond pas toujours au nombre de feuillets de planches ; dans ce cas, on indique le nombre de feuillets de planches entre crochets, et en note on précise le nombre d'illustrations.

Exemple :

Titre : La città di Roma ovvero Breve descrizione di questa superba città, divisa in quattro tomi ed ornata di 385 stampe in rame. Tomo I [-IV]

Description matérielle : 4 tomes ([4] p., 64 col., [34] f. de pl. ; IV p., 16 col., [78] f. de pl. ; [1-1 bl.] p., 62 col., [1 bl.] p., [32] f. de pl. ; [1-1 bl.] p., 96 col., [38] f. de pl.)

Note : 385 illustrations ou plans gravés sur cuivre, répartis sur 182 planches⁷⁸

Quand une publication est composée de plusieurs parties et que les planches sont réparties entre ces dernières, on les donne à la suite du décompte des pages, feuillets, etc. de chaque partie.

Exemple :

Titre : Histoire du concile de Constance... Tome premier [-second].

Description matérielle : 2 tomes ([6]-XLVIII-432 p., [15] f. de pl. ; [2] p., p. 433-816, [3] f. de pl.)⁷⁹

Si le nombre figurant sur le dernier feuillet de planches est manifestement erroné, on le transcrit tel qu'il est donné dans la publication, suivi du nombre corrigé entre crochets précédé de i. e.

Quand une erreur de numérotation à l'intérieur d'une séquence a une incidence sur l'exactitude du décompte des feuillets de planches, on restitue entre crochets le chiffre exact précédé de i. e., en justifiant cette correction en note.

3.2.4 Frontispice

Quand le frontispice* n'est pas compris dans les cahiers, on le compte comme un feuillet de planche. Quand il est compris dans les cahiers, il est inclus dans le décompte des autres pages, feuillets...

On le signale en note en apportant les précisions nécessaires (nom du graveur, technique, date...).

3.2.5 Présentations matérielles particulières

Placard

Lorsqu'une publication se présente sous la forme d'un placard* (feuille ou portion de feuille imprimée au recto seulement), on indique « 1 placard ».

Feuille

Dans le cas d'une feuille*, ou d'une portion de feuille, imprimée recto verso, on indique directement le nombre de pages :

- s'il existe une pagination : 2 p.
- s'il n'existe pas de pagination : [2] p.

Dépliant

Lorsqu'une publication se présente entièrement sous la forme d'un dépliant*, on indique : « 1 dépliant », suivi entre parenthèses du nombre exact de feuillets ou pages (ce dernier étant de plus entre crochets s'il est restitué).

- 1 dépliant (8 p.)
- 1 dépliant ([4] f.)

3.2.6 Collation incomplète

Dans le cas d'un exemplaire incomplet, si on ne peut restituer le nombre de pages, feuillets, etc. d'après un autre exemplaire ou à défaut d'après les bibliographies, on utilise le point d'interrogation entre crochets avant ou après la pagination donnée pour indiquer qu'elle est incomplète. On indique par ailleurs en note que la notice a été établie d'après tel exemplaire, incomplet. Enfin, on donne en note d'exemplaire le décompte des pages, feuillets ou colonnes de l'exemplaire catalogué :

- Une première séquence de pagination où les premières pages manquent :

⁷⁸ BU Histoire, Toulouse 2, (GF) Res. 4.

⁷⁹ BU Arsenal, Toulouse 1, Res Mn 2330

Exemple :

Décompte : [?]-823 p.

Note : Catalogué d'après l'ex. XXX, incomplet des pièces liminaires

Note d'exemplaire : Incomplet : p. 1-823 seules ; manquent sans doute les pièces liminaires

- La fin manque :

Exemple :

Décompte : 823-[?] p.

Note : Catalogué d'après l'ex. XXX, incomplet de la fin

Note d'exemplaire : Incomplet : p. 1-823 seules ; les dernières pages manquent

- Le début et la fin manquent :

Exemple :

Décompte : [?]-[64]-[?] p.

Note : Catalogué d'après l'ex. XXX, incomplet du début et de la fin

Note d'exemplaire : Incomplet : cahiers B-E⁸ seuls

- Le premier tome manque :

Exemple :

Nombre des parties et décompte : 2 tomes ([?] ; 432 p.)

Note : Catalogué d'après l'ex. XXX, incomplet du tome I

Note d'exemplaire : Incomplet : le tome I manque

3.3 Illustration

La mention « ill. » précédée d'un espace, deux points, espace signale la présence d'illustration, qu'elle apparaisse dans le texte ou sous forme de planches hors texte.

Ne sont pas considérés comme des illustrations et donc ne sont pas mentionnés en tant qu'illustration dans la zone de la collation, qu'ils apparaissent sous forme de planches hors texte ou bien dans le texte :

- les tableaux (généalogiques, astronomiques, mathématiques, commerciaux, etc.)
- la musique imprimée ou gravée
- les contenus textuels gravés (sans reproduction de leur support d'origine)

Ils peuvent être mentionnés en note.

Par convention, la mention "ill." ne signale ni les ornements typographiques courants (encadrement, fleurons, culs-de-lampe, bandeaux, lettres ornées...), ni les marques d'imprimeur ou de libraire, ni les armoiries présentes sur la page de titre. Leur présence est signalée en note.

On donne en note la description détaillée des illustrations (type, techniques, impression en couleur, auteurs...). Voir 5.2.9.3.

Si la publication ne comprend qu'un ou deux type(s) d'illustration, on peut également les préciser entre parenthèses à la suite de la mention « ill. » : frontispice, portrait, cartes, plans, armoiries...

440 p. : ill. (cartes)

120 p. : ill. (armoiries et portraits)

3.4. Format

Le format bibliographique* est précédé d'un espace, point virgule, espace. On le donne sous les formes suivantes :

in-plano

in-folio

in-4

in-8
in-12
in-16
in-18
in-24
in-32
in-64

Lorsqu'un ouvrage présente toutes les caractéristiques d'un format à l'exception du sens des pontuseaux*, on le précise en note, à la suite du relevé des signatures*, par une formule du type : « pontuseaux verticaux » ou « pontuseaux horizontaux ». (Voir 5.2.9.1)

Cas particuliers

- Format difficile à déterminer : en cas de doute quant au format bibliographique, on donne le format présumé suivi d'un point d'interrogation et, entre parenthèses, des dimensions en millimètres (en commençant par la hauteur). On mentionne en note le sens des pontuseaux à la suite du relevé des signatures.

- Format oblong : la mention « oblong » est indiquée à la suite du format.

- Placard ou feuille

On peut ne pas donner le format bibliographique d'un placard ou d'une feuille s'il est difficile à déterminer. En revanche, on donne les dimensions de la justification* en millimètres, en commençant par la hauteur, précédées de la mention « justification ». Si le format bibliographique est indiqué, les dimensions de la justification sont données à la suite entre parenthèses.

1 placard ; in-plano (justification 600 x 400 mm)
1 placard (2 col.) ; justification 100 x 85 mm
2 p. ; in-plano (justification 750 x 430 mm)
[2] p. ; justification 195 x 146 mm

- Dimensions inhabituelles : dans des cas très exceptionnels, on peut indiquer en note les dimensions exactes en millimètres, en commençant par la hauteur (ex. pour un ouvrage dont l'aspect serait tout à fait inhabituel par rapport aux caractéristiques de son format).

Exemple : [88] f. : ill. ; in-8

Note : Signé a-i8, k4, l8. Format inhabituel : petit in-8 de format allongé (160 x 60 mm)⁸⁰

Dans le cas de publications en plusieurs tomes ou parties de formats différents, mais qui peuvent être cataloguées en une seule notice, on indique les formats, en donnant les éventuelles précisions en note. Les atlas et recueils de planches d'un format différent de la publication peuvent soit être catalogués séparément, soit être considérés comme du matériel d'accompagnement.

3.5. Matériel d'accompagnement

La mention du matériel d'accompagnement suit la mention de format ; elle est précédée d'un espace, signe +, espace.

On considère comme matériel d'accompagnement de la publication décrite tout élément physiquement distinct publié avec elle et destiné à être diffusé, utilisé et conservé avec elle.

⁸⁰ Bibliothèque de l'Institut de France, 8° D 38 A Rés.

Le matériel d'accompagnement est décrit par un mot ou une expression indiquant sa nature.

Exemple : 256 p. ; in-8 + jeu de 54 cartes dans un étui

On peut considérer les atlas ou recueils de planches comme matériel d'accompagnement, quand ils font partie d'une publication en plusieurs tomes ou parties qui peut être cataloguée en une seule notice. Dans ce cas, on utilise de préférence le terme employé dans la publication, et on le fait suivre de sa description matérielle (nombre de pages ; format). Si l'atlas ou le recueil comporte des signatures, elles sont indiquées en note à la suite de celles de la publication qu'il accompagne⁸¹.

Exemple :

2 vol. ([4]-264 p. ; [4] p.-XXVI f. de pl. in-folio gravées sur cuivre) : ill. ; in-4⁸²
ou [4]-264 p. ; in-4 + recueil de pl. ([4] p.-XXVI f. de pl. gravées sur cuivre, in-folio)

4. ZONE DE LA COLLECTION

Ponctuation

A. La zone de la collection est précédée d'un point, espace, tiret, espace. La mention de collection est mise entre parenthèses.

B. L'utilisation de l'espace, point-virgule, espace introduisant la numérotation est réservée au cas où titre et numérotation ont été pris à des endroits différents de la publication.

4.1 Principes généraux

4.1.1 Définition

On utilise la zone de la collection lorsque la publication décrite appartient à un ensemble éditorial plus large : collection, sous-collection ou monographie multipartite.

Une collection est un groupe de publications distinctes, généralement d'auteurs différents, numérotées ou non, portant chacune, outre son titre propre, un titre commun qui est le titre propre de la collection. Il peut aussi arriver qu'un titre commun qui ne figure jamais sur les publications ait été consacré par l'usage, par exemple la "Byzantine du Louvre" et les "Voyages de de Bry".

La zone peut être utilisée pour traiter les œuvres complètes qui sont conçues comme un projet éditorial général et dont chaque élément mentionne le titre commun (Œuvres complètes de ...).

Liste de quelques collections avant 1830 :

Collectio ad usum Delphini

Bibliothèque universelle des romans

Bibliothèque universelle des dames

Description des arts et métiers

Cabinet des fées

Manuels encyclopédiques Roret

4.1.2 Sources

⁸¹ Voir 5.2.9.1.

⁸² Antiquités gauloises et romaines, recueillies dans les jardins du palais du Sénat, pendant les travaux qui y ont été exécutés depuis l'an IX jusqu'à ce jour ; pour servir à l'histoire des antiquités de Paris [...] Par C. M. Grivaud, [...] avec 26 planches, in-folio, gravées en taille-douce. A Paris, chez François Buisson [...], 1807, Bibliothèque de l'Institut de France, 4° Z 168 B

Les sources pour la détermination et la transcription du titre de collection sont par ordre de préférence la page de titre de la collection, le faux-titre, la page de titre de la monographie ou ses substituts, les pages liminaires, le colophon, la couverture imprimée, l'approbation, le privilège.

Lorsque le titre de la collection n'apparaît pas sur la monographie, on peut se référer à des sources extérieures fiables (bibliographies ou catalogues) ; il sera alors transcrit entre crochets. En revanche, on ne restitue pas une numérotation absente de la publication.

Exemple où le titre de la collection n'apparaît pas du tout dans le titre de la monographie :

Titre de la monographie : Histoire de Fortunatus⁸³.

Zone de collection : (La bibliothèque bleue, entièrement refondue & considérablement augmentée. N° III)

Accès au titre normalisé de la collection : La bibliothèque bleue, entièrement refondue & considérablement augmentée (Paris) ; 3

4.2 Mention de collection

La mention de collection est toujours entre parenthèses.

La zone de la collection est une zone de transcription. Elle est utilisée seulement quand les éléments du titre de collection figurent sur une source différente de celle retenue pour renseigner la zone du titre de la monographie. Le titre de collection, le cas échéant de sous-collection et la ou les numérotations sont transcrits, tels qu'ils se présentent sur la publication, en respectant l'ordre des éléments et la ponctuation, les chiffres arabes ou romains, etc.

Si le titre de collection et la numérotation sont trouvés à des emplacements différents, on transcrit d'abord le titre, puis la numérotation précédée d'un espace-point-virgule-espace. Si le titre de collection et celui de la sous-collection sont trouvés à des emplacements différents, on les sépare par un point.

Exemple où le titre de la collection figure sous une forme différente au faux-titre et dans le titre de la monographie :

Titre de la monographie : Bibliothèque universelle des dames. Théâtre. Tome septième.

Zone de collection : (Bibliothèque universelle des dames. Quatrième classe : théâtre)

Note : Titre de la collection pris au faux-titre

Accès au titre normalisé de la collection : Bibliothèque universelle des dames.04 Théâtre ; 07

4.3 Liens et accès

On fait un accès au titre de référence de la collection, en ajoutant le numéro d'ordre de la publication au sein de la collection, précédé d'un point-virgule. En absence de numéro d'ordre, on peut mettre la date de publication si elle permet de classer les ouvrages.

Exemple où le titre de la collection apparaît seulement dans le titre de la monographie, et où la date sert de numéro d'ordre :

Titre de la monographie : L. Annaei Flori rerum Romanarum epitome. Interpretatione et notis illustravit Anna Tanaquilli Fabri filia. Jussu christianissimi Regis, in usum serenissimi Delphini.

Adresse : Parisii, apud Fredericum Leonard. M. DC. LXXIV

Pas de zone de collection

Accès au titre normalisé de la collection : Collectio Ad usum Delphini ; 1674

5 ZONE DES NOTES

⁸³ BnF, Y2-6198

Cette zone comprend deux ensembles qui doivent être clairement dissociés dans la présentation : les notes relatives à la publication et les notes relatives à l'exemplaire.

Ponctuation

- A. La zone des notes est précédée d'un point, espace, tiret, espace.
- B. Les différentes notes sont séparées par point, espace, tiret, espace.

5.1 Principes généraux

Les notes précisent et complètent la description formelle. Elles peuvent rendre compte de n'importe quel aspect de la présentation matérielle de la publication ou de son contenu. Le catalogueur y restitue les éléments indispensables à une complète identification bibliographique et y justifie les accès qu'il ajoute à ceux qu'impose la description formelle.

Il n'y a pas de contrainte de forme dans ces notes, mais elles doivent être rédigées de manière concise et précise, en utilisant les formules proposées par la norme toutes les fois où cela est possible.

Les notes suivent en principe l'ordre des zones, cependant on pourra déroger à cette logique pour ramasser en une seule formule un ensemble d'informations concernant plusieurs zones.

Exemple rassemblant les 'notes sur l'œuvre et les titres en relation', les 'notes sur la zone de l'édition et de l'histoire bibliographique' et les 'notes sur les responsabilités intellectuelles' :

Titre : Les devis amoureux, traduitz nagueres de grec en latin, & depuis de latin en françois, par l'Amoureux de vertu

Note : Édition originale de la première traduction française du « Roman de Leucippé et Clitophon » d'Achille Tatius, établie d'après la version latine de Luigi Annibal della Croce par Philibert de Vienne, qui signe l'Amoureux de vertu ; l'attribution à Claude Collet est abandonnée

Toutes les transcriptions et citations (titres d'ouvrages, mentions de responsabilité, etc.) sont faites entre guillemets.

5.2 Notes sur la publication

5.2.1 Note sur la description bibliographique

Cette note est utilisée pour justifier l'incomplétude ou l'incertitude des informations données dans les zones de description (quand on n'a pas pu comparer à d'autres exemplaires ou se référer à des bibliographies fiables).

Exemple : Catalogué d'après l'exemplaire XYZ de la BHVP, incomplet de la page de titre et d'une partie des pages liminaires

Elle est aussi utilisée pour indiquer que, dans le cas d'un exemplaire incomplet, plusieurs parties de la notice ont été rédigées en se référant à des bibliographies fiables ou à des catalogues.

Exemple : Titre et collation restitués d'après Adams

5.2.2 Notes sur la nature, la forme et la destination de l'ouvrage

Ces notes ne sont à rédiger que si la lecture du reste de la notice ne permet pas de se faire une idée de la nature, de la forme et de la destination de l'ouvrage.

Exemples : Épithalame en vers
Publicité
Contre Camille Desmoulins
Sur la défense des assignats
Prospectus de l' « Essay on criticism », London, 1745, d'A. Pope
Au sujet de l'ouvrage intitulé : « Régénération annoncée par le ministre »

5.2.3 Notes sur l'œuvre et les titres en relation

Ces notes permettent de situer l'édition cataloguée dans sa tradition textuelle, et de justifier les accès à des titres en relation. Elles sont particulièrement utiles dans les cas où il existe un risque de confusion entre des œuvres aux titres voisins.

Traduction de : « ... » (faire un accès au titre original)
Première traduction française de : « »
Adaptation de : « ... » (faire un accès au titre original)
Ouvrage connu sous le titre : « ... » (faire un accès au titre ajouté par le catalogueur, ou au titre uniforme lorsque celui-ci existe)
Pastiche de : « »

Exemples :

Titre : Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.

Note : Pastiche libertin de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », différent du texte quasi-contemporain d'Olympe de Gouges.⁸⁴

Titre : Les quatre fils d'Aymon. Histoire héroïque.

Note : Adaptation en français moderne de la chanson de geste connue aussi sous le titre « Renaut de Montauban »

Titre uniforme : Renaut de Montauban. français, 1783⁸⁵

Titre : La conférence du diable avec Luther contre le saint sacrifice de la messe, avec la refutation d'un écrit fait par M. Ereiter ministre de monsieur l'ambassadeur de Suede, pour défendre cette conférence...

Note : par Paul Bruzeau, prêtre de la communauté de Saint-Gervais d'après Barbier ; différent du « Récit de la conférence du Diable avec Luther » de l'abbé Louis-Géraud de Cordemoy, publié en 1673⁸⁶.

Titre : Les tres merveilles victoires des femmes du monde, et comment elles doivent à tout le monde par raison commander et mesmes à ceulx qui auront la monarchie du monde vieil. Livret escript par G. Postel. A ma Dame Margarite de France⁸⁷

Note : Ouvrage connu sous le titre « La Mère Jeanne », souvent doré au dos de la reliure, dans les catalogues du XVIIIe siècle

Accès titre : La Mère Jeanne

5.2.4 Notes sur les langues de la publication

⁸⁴ BU Arsenal, Toulouse 1, Res 50658-10-1

⁸⁵ BSG, 8 Y 3144 INV 5857 RES

⁸⁶ BSG, 8 D 4740 INV 5645 FA

⁸⁷ BSG, 8 D 9989 RES (P.1)

Formules : Texte latin seul
 Textes breton et français en regard
 Texte anglais avec traduction française et latine en vers
 Texte français et traduction latine interlinéaire
 Texte original breton et traduction française en regard

5.2.5 *Notes relatives aux titres*

5.2.5.1 Notes sur la source du titre propre

Lorsque le titre n'est pas transcrit de la page de titre on indique la source utilisée. On utilise notamment les formules suivantes :

Titre de départ
Titre pris au colophon
Titre pris à l'achevé d'imprimer
Titre courant
Titre d'après les premiers mots du texte
Titre restitué d'après VD16
Titre restitué d'après l'exemplaire BnF coté X-XXXX
Titre pris au faux-titre / à l'approbation / au privilège / à la dédicace / dans la préface / etc. (dans le cas d'un catalogage fait d'après un exemplaire incomplet)

5.2.5.2 Notes sur les variantes du titre et les titres parallèles

On relève les variantes de titre quand il est utile d'y faire des accès particuliers. On utilise les formules suivantes :

Titre de départ : « ... ».
Faux titre : « ... ».
Titre courant : « ... ».
Au frontispice : « ... ».
Titre étiquette : « ... »
Pages de titre en français et en latin en regard ; titre en latin : « ... »
Pages de titre successives en latin et en espagnol ; titre en espagnol : « ... »

Exemples

Titre : Le mariage, ses agréments et ses chagrins...

Note : Titre de départ : « Philogame et Antigame, ou Les agréments et les chagrins du mariage »⁸⁸

Accès : Philogame et Antigame

Accès : Les agréments et les chagrins du mariage

Accès : Le mariage, ses agréments et ses chagrins...

Accès : Les agréments et les chagrins du mariage

Titre : Description de plusieurs nouvelles espèces d'orthocératites et d'ostracites par Mr. Picot de Lapeirouse, baron de Bazus etc. Associé ordinaire de l'Académie royale des sciences, inscriptions, & belles lettres de Toulouse, & correspondant de l'Académie des sciences à Paris. Avec figures⁸⁹
Note : La page de titre en latin en regard de la page de titre en français porte : « Philippi Picot de Lapeirouse ... De novis quibusdam orthoceratitum et ostracitum speciebus dissertatiuncula. Figuris aeneis illustrata. Erlangae Impensis Wolfgangi Walther. Parisiis apud Didot... Tolosae Apud Manavit... M D CCLXXXI »

⁸⁸ 4 tomes. 1692-1694. BSG, 8 Y 4184 (2-3) INV 7569-7570 FA

⁸⁹ BU Allées Jules Guesde, Toulouse 3, Res SC B 104849bis

5.2.5.3 Notes sur la transcription du titre

Les citations, vers en exergue et mentions de prix syntaxiquement distincts du titre, qui ont été omis dans la transcription du titre, peuvent être signalés et éventuellement transcrits :

Mention de prix à la suite du titre : « ... »

Citation de Sénèque à la suite du titre

Citation à la suite du titre : « ... »

Dans le cas où une date a été imprimée de façon incomplète de manière à être complétée à la main ou au composteur, la date manuscrite a été transcrite dans la zone de titre entre crochets. On précise cette particularité en note.

Exemple :

Date de la soutenance imprimée au titre : « [] juillet », complétée ou non à la main selon les exemplaires.

On signale en note d'exemplaire si la date a été ou non complétée à la main : « date complétée à la main » ou « date laissée en blanc ».

5.2.6 Notes sur les responsabilités intellectuelles

On donne ici, en précisant sa source, toutes les explications, restitutions et justifications sur les auteurs principaux ou secondaires, que ceux-ci figurent ou non dans la publication.

Quand on s'appuie sur une mention d'auteur donnée sous une forme incomplète ou abrégée dans la publication, on la cite entre guillemets à l'aide d'une des deux formules :

- Par Untel qui signe la préface : « ... »
- Signature à la fin de la préface : « ... » = Untel

Exemples :

Titre : Vita della beata Colomba da Rieto dil terzo ordine di. s. Domenego : sepolta a Perugia⁹⁰

Note : Par Leandro Alberti d'après le titre de départ : « La Vita della beata Colomba de Rieto del terzo habito della penitentia del glorioso padre san Domenego per il venerando patre F. Leandro delli Alberti Bolognese de lordine de predicatori... ».

Accès auteur : Alberti, Leandro (1479-1552 ?)

Titre : La Catalogne françoise. Ou il est traité des droits que le Roy a sur les comtez de Barcelonne, & de Roussillon ; & sur les autres terres de la principauté de Catalogne

Note : Par Pierre de Caseneuve, qui signe l'épître dédicatoire au cardinal Mazarin : « Caseneuve »⁹¹.

Accès auteur : Caseneuve, Pierre (1591-1652)

Titre : Lettre au roi.

Note : Texte signé à la fin : « L. P. d'Astori. Luvay, le 30 janvier 1789 »⁹².

Accès auteur : Astori, L.-P. (17..-18..?)

Titre : La chartreuse ou La sainte solitude.

Note : Par Pierre Perrin (signature manuscrite à la fin de la dédicace à la Reine, sur l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine)⁹³.

Accès auteur : Perrin, Pierre (1620?-1675)

⁹⁰ BnF, H-4452

⁹¹ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp PfXVII-64, et BnF, 4-Lb37-276

⁹² [Sans lieu, 1789 ?]. BU Arsenal, Toulouse 1, Res Mn 8148/13

⁹³ Bibliothèque Mazarine, Paris, Rés 286 D (exemplaire d'Anne d'Autriche)

Titre : Factum, pour le syndic du clergé de Castres, intimé suppliant & défendeur. Contre le syndic de la Chartreuse du même diocèse, appellant, défendeur, & suppliant
Note : Signature à la fin de l'ouvrage: « Me Verlhac, avocat »⁹⁴.
Accès auteur : Verlhac (16.-17..)

Titre : Des enfans devenus célèbres par leurs études par leurs écrits. Traité historique
Note : Par Adrien Baillet d'après sa signature à la fin de la conclusion, p. 491, et le privilège royal qui lui est accordé pour 12 ans le 1er mars 1688, au f. Z2v⁹⁵.
Accès auteur : Baillet, Adrien (1649-1706)

Titre : Sensuyt le labyrinth de fortune & sejour des troys nobles dames compose par lacteur des Regnars traversans / et loups ravisans. Surnomme le traverseur des voyes perilleuses⁹⁶
Note : Par Jean Bouchet, auteur de l'ouvrage « Les regnars traversans les perilleuses voyes des folles fiances du monde » imprimé en 1503 ou 1504 par Antoine Vérard, et qui utilise plusieurs fois ce pseudonyme de « traverseur des voyes perilleuses ».
Accès auteur : Bouchet, Jean (1476-1557)

Titre : Les devis amoureux, traduitz nagueres de grec en latin, & depuis de latin en françois, par l'Amoureux de vertu.⁹⁷
Note : Traduit par Philibert de Vienne, d'après son pseudonyme « l'Amoureux de vertu » et sa devise « En Dieu me fie » imprimée à la fin du texte (f. I6v).
Accès auteur : Philibert de Vienne (15.-15..)

Titre : Réflexions critiques sur les différentes écoles de peinture⁹⁸
Note : Par Jean-Baptiste de Boyer d'Argens d'après une autre émission parue la même année avec nom de l'auteur au titre, approbation et privilège royal à Jean-Augustin Grangé du 8 octobre 1751 mentionnant aussi l'auteur.
Accès auteur : Boyer d'Argens, Jean-Baptiste de (1704-1771)

Exemples d'identification d'après une bibliographie :

Titre : L'esprit de Mr Arnaud, tiré de sa conduite, & des ecrits de luy & de ses disciples, particulièrement de l'Apologie pour les catholiques...⁹⁹
Note : Par Pierre Jurieu d'après Barbier.
Accès auteur : Jurieu, Pierre (1637-1713)

Titre : Relation des missions du Paraguai, traduite de l'italien de M. Muratori¹⁰⁰
Note : Traduit par Félix-Esprit de Lourmel d'après Sommervogel.
Note : Sommervogel, II, 890 et V.
Accès auteur : Muratori, Lodovico Antonio (1672-1750)
Accès auteur : Lourmel, Félix-Esprit de (1726-1761)

Titre : Confessionale seu Libellus per optimus beati. Thome de Aquino de modo confitendi & de puritate conscientie cuilibet confessori et confiteri volenti perutilis et necessarius :
Note : Manuel de confession généralement attribué à Thomas d'Aquin ou à saint Bonaventure. Restitué à Matthieu de Cracovie par P. Glorieux¹⁰¹.

⁹⁴ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp Pf pl A 2/17

⁹⁵ Paris, 1688. BnF, G-19089 et Z-41211 (10) ; BU Arsenal, Toulouse 1, Res 41353

⁹⁶ Ca. 1528. BSG, 8 Z 6072 INV 9257 RES

⁹⁷ 1545. BnF, RES p-Y2-3137

⁹⁸ Paris, 1752. BnF, R-24230

⁹⁹ Deventer, 1684. BnF, D2-4324 et D2-8587 ; BnF, Arsenal, 8-T-9850 et 8-T-9851

¹⁰⁰ Paris, 1754. BnF, 8-OI-743 ; BnF, Arsenal, 8-H-19560 et 19561

Note : P. Glorieux, Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle, Paris, 1933-4, 14 (fg) et 305 (dn).

Accès auteur : Matthieu de Cracovie (1345 ?-1410)

Accès auteur : Thomas d'Aquin (1225 ?-1274)

Accès auteur : Bonaventure (1221 ?-1274), saint

Exemple : supercherie

Titre : Les colimaçons du révérend père L'Escarbotier, par la grâce de Dieu capucin indigne, prédicateur ordinaire et cuisinier du grand couvent de la ville de Clermont en Auvergne, au révérend père Élie, carme chaussé, docteur en théologie

Note : Par Voltaire d'après les éditions postérieures.

Note bibliographique : Bengesco, *Voltaire : Bibliographie de ses œuvres*, 1885, II, n° 1768.

Accès auteur : Voltaire (1694-1778)

On est dispensé de citer en note sa source quand il s'agit d'œuvres très connues d'auteurs célèbres : les références bibliographiques citées suffisent.

Exemple :

Titre : Candide, ou L'optimisme, traduit de l'allemand de M. le docteur Ralph

Note : Par Voltaire.

Note bibliographique : Bengesco, *Voltaire : Bibliographie de ses œuvres*, 1882, I, n° 1434.

Accès auteur : Voltaire (1694-1778)

Développement des initiales désignant un auteur

Quand le nom de l'auteur se présente sous forme d'initiales, on le dévoile dans la mesure du possible en note, que ces initiales apparaissent au titre ou dans l'ouvrage (dédicace, préface, avertissement, etc.), en citant sa source. On est dispensé de citer sa source quand il s'agit d'œuvres très connues d'auteurs célèbres.

L'initiale « M » correspondant à « monsieur », « maître », « messire », n'est pas développée mais est reprise telle qu'elle apparaît.

Si l'auteur peut être identifié, on vérifie que ces initiales figurent sous forme de renvoi dans la notice d'autorité. Dans le cas contraire, ce sont ces initiales elles-mêmes qui font l'objet d'une notice d'autorité.

Pour introduire le nom véritable de l'auteur, on utilise deux types de formule selon que les initiales se trouvent dans le titre ou ailleurs dans l'ouvrage.

Exemples : les initiales se trouvent dans le titre

Titre : Traité de Palæphate, touchant les histoires incroyables, traduit du grec, avec une préface & des notes du trad. C. G. P. D. B.¹⁰²

Note : Le traducteur « C. G. P. D. B. » = Charles-Godefroi-Étienne Polier de Bottens, d'après sa signature imprimée à la fin de l'épître dédicatoire à XXXX : « Charles God. Polier, fils aîné du doyen Polier de Bottens ».

Accès auteur : Polier de Bottens, Charles-Godefroi-Étienne (1753-1782)

Titre : Essais de géographie, de politique et d'histoire sur les possessions de l'empereur des Turcs en Europe, divisés en trois parties, ... par M. L. C. D. M. D. L. D. G. D. C. D. M. L. C. d'A.¹⁰³

¹⁰¹ BSG, DELTA 54836 RES (P.2)

¹⁰² Lausanne, 1771. BnF, J-24823 ; BnF, Arsenal, 8-BL-3295

Note : « M. L. C. D. M. D. L. D. G. D. C. D. M. L. C. D'A. » = Monsieur le chevalier Duvernois maréchal des logis des gardes du corps de monsieur le comte d'Artois, d'après Quérard.

Accès auteur : Verdy Du Vernois, Adrien Marie François de (1738-1814)

Titre : Caroli Noni christianissimi Francorum regis pompa funebris. Per A. B. I. C...¹⁰⁴

Note : « A. B. I. C. » = Adamus Blacuodaeus juris-consultus, d'après l'édition des œuvres complètes d'Adam Blackwood publiée en 1644.

Accès auteur : Blackwood, Adam (1539-1613)

Exemple : les initiales se trouvent ailleurs dans l'ouvrage

Titre : Le mariage, ses agrémens et ses chagrins...¹⁰⁵

Note : Par Jacques Dubois de Chastenay qui signe l'épître dédicatoire : J. D. D. C. ; l'extrait du privilège du 19 juin 1690 reprend les mêmes initiales.

Accès auteur : Dubois de Chastenay, Jacques (1660?-1716?)

Les initiales peuvent n'avoir été résolues que partiellement ou pas du tout.

Exemples :

Titre : Exposition des motifs apparens et réels qui ont causé & perpétué la guerre présente. Par Mr. R. G. D. M. R. D. M.¹⁰⁶

Note : « Mr. R. G. D. M. R. D. M. » = Mr. R. G. D. M. Rousset de Missy = Jean Rousset [de Missy] d'après Barbier et Quérard.

Accès auteur : Rousset de Missy, Jean (1686-1762)

Titre : Le lourdaud vagabond, rencontré par l'esprit de la Cour à la montre qui se faisait au Pré-aux-Clercs, près de Paris, mis en dialogue par A. C.¹⁰⁷

Note : « A. C. » = Pierre Beaunis, sieur des Viettes, d'après Cioranescu et une autre édition portant au titre : « par le sieur Des Viettes, historiographe du roi »¹⁰⁸.

Accès auteur : Beaunis de Chanterain, Pierre (1580 ?-1630 ?)

Des initiales peuvent être en fait un pseudonyme.

Titre : Difficultez proposées à monseigneur l'archevêque de Rouen. Par un ecclésiastique de son diocèse. Sur divers endroits des livres dont il recommande la lecture à ses curez¹⁰⁹

Note : Par le jésuite Claude Buffier, qui signe la préface « N. N. prêtre indigne », d'après Barbier.

Accès auteur : Buffier, Claude (1661-1737)

Quand les initiales ne peuvent être développées, et que l'auteur n'est pas connu par ailleurs, on les indique en note.

Exemple :

Titre : In ortum serenissimi Delphini¹¹⁰

¹⁰³ Neuchâtel, 1784. BnF, J-12236 ; BnF, Arsenal, 8-H-17066

¹⁰⁴ Paris, 1574. BnF, Yc-9976 et RES P-Yc-1229 (16)

¹⁰⁵ BSG, 8 Y 4184 (2-3) INV 7569-7570 FA ; BnF, Y2-7911

¹⁰⁶ Amsterdam, 1746. BnF, G-17299 ; BnF, Arsenal, 8-H-8422

¹⁰⁷ Paris, 1614. BnF, 8-Lb36-260 ; BnF, Arsenal, 8-H-12750 (18), 8-H-12756 (19), 8-BL-30577 (1, 14)

¹⁰⁸ BnF, 8-Lb36-262

¹⁰⁹ BnF, D-12177 et D-32502

¹¹⁰ 1729. BnF, Yc-3235 et Yc-1906 (9) ; BnF, Arsenal, 8-BL-37060 (9)

Note : Signé : « F. C. D. baccalaureus theologus litterarum professor in tertio ordine collegii Harcuriani ».

Accès auteur : F. C. D. (17..-17..), professeur au collège d'Harcourt, à Paris

Les initiales peuvent recouvrir elles-mêmes une supercherie littéraire.

Exemple :

Titre : Description historique des curiosités de l'Eglise de Paris, contenant le détail de l'edifice, tant extérieur qu'intérieur, le trésor, les chapelles, tombeaux, epitaphes, & l'explication des tableaux, avec les noms des peintres, &c. Par M.C.P.G. Ornée de figures.

Adresse : A Paris, chez C. P. Gueffier, Père, libraire, Parvis Notre-Dame, à la Libéralité. M. DCC. LXIII.

Note : ouvrage publié sous les initiales du libraire Claude-Pierre Gueffier, mais attribué par Barbier à l'abbé de Montjoye, chanoine de Notre Dame¹¹¹.

Accès auteur : Montjoye, abbé de (17..-17..)

Accès auteur : Gueffier, Claude-Pierre (1691-1770)

5.2.7 Notes sur l'édition et l'histoire bibliographique de la publication

5.2.7.1. Principes généraux

Rappel : toutes les mentions d'édition apparaissant sur la page de titre sont transcrites dans la zone de titre, de mention de responsabilité et d'édition, ou dans la zone de l'adresse lorsque cette mention est associée à l'adresse.

En revanche, les informations sur l'édition figurant ailleurs dans l'ouvrage ou obtenues à partir de sources extérieures sont données en note.

Exemples de formules pouvant être utilisées :

Édition princeps

Édition originale

1^{ère} édition

2^e édition

3^e édition en partie originale

Errata

La 1^{ère} édition a paru sous le titre : « ... ».

Publié l'année précédente à la même adresse sous le titre : « ... ».

Publié à Naples (en telle année) sous le titre : « ... » et à Florence (en telle autre) sous le titre : « ... ».

Reprend le texte de l'édition publiée en XXXX à YYYY par ZZZZ.

Édition augmentée par rapport à l'édition de 1743

Reprend le texte de l'édition publiée en XXXX à YYYY par ZZZZ, en intégrant les corrections de l'errata.

Suit ligne à ligne l'édition publiée en XXXX à YYYY par ZZZZ.

Contrefaçon de l'édition publiée chez XXXX à YYYY en 1...

Édition imprimée sans le consentement de l'auteur

Édition désavouée par l'auteur

Exemple :

Titre : Reflexions ou sentences et maximes morales¹¹²

¹¹¹ BSG, 8 H 557 INV 3314 FA

¹¹² Bibliothèque Mazarine, 8° 53963 [Res]

Adresse : A Paris, Chez Claude Barbin, vis à vis le portail de la Sainte Chapelle, au signe de la Croix. M.DC.LXV. Avec privilege du roy

Description matérielle : [46, 1 bl.], 150, [9, 1 bl.] p. ; in-12

Note : Première édition publiée en France et avec l'autorisation de l'auteur (l'édition originale officiellement désavouée par La Rochefoucauld étant publiée à La Haye en 1664, Tchemerzine, t. IV, p. 33-35).

Accès auteur : La Rochefoucauld, François de (1613-1680)

Lorsque deux éditions paraissent la même année, à la même adresse, ont la même collation, et que la 2^e édition suit ligne à ligne la 1^{ère} avec bien sûr une composition typographique différente, il faut toujours préciser en quoi les deux éditions diffèrent et donner des indications permettant de les distinguer.

Exemple :

Titre : L'entrée, sacre et couronnement de Henry, à présent roy de Pologne. Le tout faict à Cracovie... & récité par une lettre missive d'un gentil-homme françois.¹¹³

Adresse : A Paris, par Denis du Pré imprimeur, demourant en la rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité. 1574. Avec privilege

Description matérielle : [32 p.] ; in-8

Note : Suit ligne à ligne l'édition parue la même année, même adresse, mais en diffère par la composition et le matériel typographique (notamment absence d'ornement typographique au-dessus du titre de départ et cul-de-lampe différent au v^o du f. D3).

Note sur la description matérielle : Signé A-D4.

5.2.7.2. Édition authentifiée

À la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, des auteurs ou éditeurs ont parfois apposé une signature et/ou un paraphe, un cachet ou même un sceau, pour authentifier l'édition reconnue et se prémunir des contrefaçons.

On veillera à ajouter en particularités d'exemplaire la présence ou l'absence des marques d'authentification manuscrites.

Exemple :

Titre : Précis historique de la bataille, livrée le 10 avril 1814, sous les murs de Toulouse¹¹⁴...

Note : Avertissement en regard de la page de titre signalant que « seuls les volumes portant le cachet en timbre sec et le paraphe de l'auteur » contiennent l'édition authentifiée.

Note d'exemplaire : Exemplaire paraphé par l'auteur sur la page de titre et les planches, sans le cachet à timbre sec.

5.2.7.3 Émission*

Une notice distincte étant rédigée pour chaque émission, on indique ce qui a permis d'établir l'existence de ces émissions : examen des exemplaires et caractéristiques matérielles, bibliographie...

Exemples :

Titre uniforme : [Bible. N.T. Évangiles (arabe-latin). 1591.]

Titre : ... Evangelium Jesu Christi quemadmodum scripsit Mar Mattheus...

Adresse : (Romae in typographia Medicea. M.D.XCI).

Description matérielle : 9-462-[1] p. : ill. ; in-folio.¹¹⁵

¹¹³ BnF, 8-Lb34-50 (A)

¹¹⁴ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp Pf XIX- 266

Note : Édition parue sans la p. de titre et sans les pièces liminaires prévues ; titre latin de départ à la p. 9 ; il existe deux autres émissions avec page de titre et pages liminaires, 1619 et 1774. *Note bibliographique* : Adams B1806. Darlow & Moule 1637. Bibles imprimées n° 4603.

Titre uniforme : [Bible. N.T. Évangiles (arabe-latin). 1619.]

Titre : ... Sacrosancta quatuor Jesu Christi Evangelia. Arabicè scripta, latinè reddita, figurisque ornata.

Adresse : Romae, ex typographia Medicea. MDCXIX (Romae in typographia Medicea. M.D.XCI.)

Description matérielle : [2] p., 9-462-[1] p. : ill. ; in-folio.¹¹⁶

Note : Nouvelle émission de l'édition de Rome, 1591, avec l'ajout d'une page de titre. En outre, les f. liminaires peuvent compter, soit comme dans l'émission décrite ici, [2] p. (titre seul, verso blanc) ; soit [4] p. comme dans la notice suivante ; soit enfin [8] p. comme l'indique Darlow & Moule : (titre, verso blanc ; avis au lecteur « Typographus lectori » recomposé, verso blanc ; dédicace au cardinal Carlo Madruzzi et son portrait).

Note bibliographique : Darlow & Moule 1643. Bibles imprimées n° 4604.

Titre uniforme : [Bible. N.T. Évangiles (arabe-latin). 1774.] *Titre* : ... Evangelium sanctum Domini Nostri Jesu Christi conscriptum a quatuor Evangelistis sanctis id est Matthaeo, Marco, Luca, et Johanne

Adresse : Florentiae ex typographeo linguarum exhoticarum V. kalend. julii 1774 (Romae in typographia Medicea. M.D.X.CI.)

Description matérielle : [8] p., 9-462-[1] p. : ill. ; in-folio.¹¹⁷

Note : Nouvelle émission de l'édition de Rome, 1591, avec l'ajout de 4 f. liminaires (soit 8 p.) comportant un faux titre en latin « Sanctum Dei Evangelium arab. lat. », la page de titre en arabe et latin et une préface signée par Caesar Malanimeus, portant l'adresse.

Note bibliographique : Darlow & Moule 1637 et 1643, notes. Bibles imprimées n° 4606.

5.2.7.4 États*

Selon l'ampleur des modifications et la possibilité d'en rendre compte exactement dans les notes :

- on fait une seule notice avec description des états en note sur la zone de l'édition, et rattachement à un état donné en particularité d'exemplaire
- on fait une notice par état, en signalant en note l'existence d'autre(s) état(s)

On précise en particularités d'exemplaire l'état correspondant à l'exemplaire catalogué si on a fait le choix de faire une seule notice.

Exemple : états traités en deux notices

Titre : La reunion des esprits. Discours utile et necessaire pour le temps present

Adresse : A Paris, chez François Noel, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule. M. DC. XLIX

Note : Il existe un autre état (ex. BnF 4-LB37-899) sans sous-titre et avec la graphie "Colonnes d'Hercules" à l'adresse.

Titre : La reunion des esprits.

Adresse : A Paris, chez François Noel, ruë S. Jacques, aux Colomnes d'Hercules. M. DC. XLIX

Note : Il existe un autre état (ex. BnF 4-LB37-899 (A)) avec sous-titre « Discours utile et necessaire pour le temps present » et avec la graphie "Colonnes d'Hercule" à l'adresse.

5.2.7.5 Cartons* et papillons*

Tout carton ou papillon (hors page de titre) doit être signalé en note.

¹¹⁵ BSG, FOL A 64 INV 71 RES

¹¹⁶ BnF, RES A-549 bis

¹¹⁷ BnF, RES A-549 et RES A-550

Titre : Le Nouveau Testament de Nôtre Seigneur Jesus-Christ. Traduit sur l'ancienne edition latine. Avec des remarques literales & critiques sur les principales difficultez. Tome premier [-quatrieme].

Note : Il existe deux cartons différents pour les p. 261-262 du t. I qui peuvent se distinguer par le début de la remarque (Luc I, 34), p. 262 ; texte primitif : « Je ne connois point d'homme », 1^{er} carton : « Je suis vierge », 2^e carton destiné à se substituer au précédent : « J'ai pris une ferme résolution de demeurer vierge ».

Notes d'exemplaire : BnF A. 6447 (1-2). – Carton des p. 261-262 du t. I (1^{er} carton) relié à la fin du vol. 2.

5.2.7.6 Édition partagée*

Edition entreprise à frais communs par plusieurs imprimeurs-libraires ou libraires. Trois cas peuvent se présenter :

- a. L'édition comporte sous forme d'adresse ou de marque tous les imprimeurs-libraires et il n'y pas de différence entre les exemplaires ; on signale en note le caractère d'édition partagée si l'adresse n'est pas explicite ; on fait les accès aux imprimeurs-libraires.
- b. L'édition comporte tous les noms, mais la marque diffère selon les exemplaires. On rédige une seule notice, en signalant en note d'édition cette particularité, et en note d'exemplaire la marque figurant sur l'ouvrage catalogué.
- c. L'édition est scindée en plusieurs émissions à l'adresse ou à la marque de chacun des participants. Dans ce cas, on rédige une notice pour chacune de ces émissions, en signalant en note qu'il s'agit d'une édition partagée ; on fait un accès à l'imprimeur-libraire responsable de l'émission que l'on catalogue ; on peut faire un accès au(x) détenteur(s) du privilège.

Exemple :

Titre : Discours d'un Polonois catholique sur la fuyte de Henry de Valois troisieme, hors du royaume de Pologne¹¹⁸

Adresse : A Paris, par Pierre des-Haye, rue du Bon Puis. M. D. LXXXIX. Avec permission.

Note : Edition partagée avec André Le Coq, d'après un autre exemplaire portant son nom à la page de titre, BnF 8-Lb34-58(A).

Accès auteur secondaire : Des Hayes, Pierre (15..-162.), imprimeur-libraire

5.2.7.7 Contrefaçons* ou réimpressions

Lorsque l'adresse de la page de titre est celle de l'imprimeur-libraire qui réalise la contrefaçon, on signale en note : « Contrefaçon. » ; « Contrefaçon de l'édition ... ».

Exemples :

Adresse : A Amsterdam, chez Pierre Brunel, à la Bible d'or. M D C XCIX.¹¹⁹

Note : Contrefaçon de l'édition publiée à Amsterdam par Henri Desbordes en 1685¹²⁰ avec des gravures en taille-douce de Romein de Hooge, elles aussi copiées.

Adresse : Jouxte la copie imprimée a Paris, chez Augustin Courbé, au Palais, en la gallerie des Merciers, à la Palme. M. DC. LVIII. Avec permission.¹²¹

¹¹⁸ BnF, 8-Lb34-58

¹¹⁹ Contes et nouvelles en vers. Par Mr. de La Fontaine, de l'Academie françoise. Nouvelle edition enrichie de tailles-douces, corrigée, & augmentée. Tome premier [-second]. BnF, RES Ye-2245-2246

¹²⁰ Contes et nouvelles en vers. De monsieur de La Fontaine. Nouvelle edition enrichie de tailles-douces. Tome premier [-second]. A Amsterdam, chez Henry Desbordes dans le Kalver-Straat, près le Dam. M. DC. LXXXV. BnF, RES Ye-2241-2242

¹²¹ Sorbonne, LFR 6= 378-11

Note : Contrefaçon. La formule « Juxte la copie imprimée » est incluse dans une composition d'ornements typographiques.

Adresse : Sur l'imprimé. A Amsterdam, chez Henry Desbordes, dans le Kalver-Straat, près le Dam. M. DCCX.¹²²

Note : Contrefaçon, peut-être française, de l'édition publiée à Amsterdam par Henri Desbordes en 1685¹²³, avec des gravures en taille-douce de Romein de Hooge, ici copiées inversées.

Adresse : A Geneve, chez Barillot, & fils [i. e. Paris, Laurent Durand, 1748].¹²⁴

Note : Contrefaçon de l'édition originale genevoise¹²⁵, imprimée à Paris par Laurent Durand en décembre 1748 d'après C. P. Courtney.

Adresse : A Valence. Chés Claude La Ville. 1547 [i. e. Genève ?, vers 1600].¹²⁶

Note : Contrefaçon vraisemblablement réalisée à Genève vers 1600 de la 1^{ère} édition collective des œuvres de Rabelais publiée à Valence par Claude La Ville en 1547.¹²⁷

5.2.7.8 Dédicaces / Epîtres dédicatoires

On indique la présence de dédicaces imprimées, en précisant leur auteur et le ou les dédicataire(s), la date et le lieu, si la dédicace n'est pas déjà mentionnée dans d'autres notes.

On fait un accès au(x) dédicataire(s). On en fait un à l'auteur de la dédicace s'il ne remplit pas une autre fonction.

Formules : Epître dédicatoire du traducteur à XXX, datée de Lyon, le 2 février 1550.
 Dédicace de l'auteur à XXX.

5.2.7.9 Privilège, permission, permission tacite

On indique en note la présence d'un privilège ou d'une permission, en précisant l'autorité dont il émane, sa date, éventuellement son ou ses bénéficiaire(s) et sa durée. S'il s'agit d'un extrait du privilège, on le précise.

Note : Privilège royal du 28 février 1586 octroyé à Sébastien Nivelles et Gabriel Buon.

Note : Extrait du privilège royal du 26 juillet 1649 octroyé à Michel de Marolles ; mention de cession à Sébastien Huré.

Note : Permission accordée par le lieutenant de Police de Paris, le 8 juillet 1711.

Transcription : A La Haye, chez Moitjens [i. e. Paris, Pierre Guillyn]. M.DCC.LI¹²⁸

¹²² Les contes et nouvelles en vers, de monsieur de La Fontaine. Nouvelle édition, revüe, corrigée & enrichie de tailles-douces. Tome premier [-second]. BnF, RES Ye-2248-2249

¹²³ Contes et nouvelles en vers. De monsieur de La Fontaine. Nouvelle édition enrichie de tailles-douces. Tome premier [-second]. A Amsterdam, chez Henry Desbordes dans le Kalver-Straat, près le Dam. M. DC. LXXXV. BnF, RES Ye-2241-2242

¹²⁴ De l'esprit des loix ou du rapport que les loix doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les moeurs le climat, la religion, le commerce, &c. à quoi l'auteur a ajouté. Des recherches nouvelles sur les loix romaines touchant les successions, sur les loix françoises, & sur les loix féodales. Tome premier [-second]. Sorbonne, VCM 4 = 9560-9561

¹²⁵ De l'esprit des loix ou du rapport que les loix doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les moeurs, le climat, la religion, le commerce, &c. à quoi l'auteur a ajouté des recherches nouvelles sur les loix romaines touchant les successions, sur les loix françoises, & sur les loix féodales. Tome premier [-second]. - A Genève, chez Barrillot & fils [1748]. BnF, Arsenal, 4-J-8 et 9

¹²⁶ La plaisante, et joyeuse histoyre du grand geant Gargantua. Prochainement reveue & de beaucoup augmentée par l'authheur mesme. Bibliothèque Mazarine, 8° 22204 A [Res]

¹²⁷ Portant comme adresse : A Valence, chés Claude La Ville. 1547.

Note : Fausse adresse : publié à Paris par Pierre Guillyn, d'après la permission tacite accordée en 1751 (BnF, ms. fr. 21994, n° 54).

Lorsqu'un privilège est octroyé pour plusieurs titres, à un ou plusieurs libraires ou personnes, on qualifie le privilège de privilège d'ensemble.

Adresse : A Paris, chez les libraires associés. M.DCC.LXXVII.

Note : Privilège d'ensemble du 9 avril 1753, incluant « l'Imitation... » octroyé à Philippe-Nicolas Lottin, père, et à Jacques-Hubert Butard, pour 9 ans.

5.2.7.10 Approbations

La mention de la ou des approbation(s) est facultative. Elle est recommandée en l'absence de privilège ou de permission, ou quand elle comporte des éléments d'identification, auquel cas elle figure dans la zone de notes correspondante.

Exemple :

Adresse : A Toul, par Alexis Laurent, imprimeur du Roy & de monseigneur l'évêque. Avec approbation. [1712]

Note : Daté d'après l'approbation du 1er février 1712.

5.2.8 Notes sur l'adresse

On doit y indiquer toute précision ou restitution relative à l'adresse : lieu(x), date(s) et responsabilité(s) de publication et d'impression, en justifiant ses sources. Les toponymes cités dans les notes le sont en français. On utilise par exemple les formules suivantes :

Imprimé en France au début du XVIIe siècle d'après le papier, les usages et le matériel typographique.

Adresse imprimée sur un papillon collé sur l'adresse précédente : « YYYYYYYYYY ».

Adresse prise à l'achevé d'imprimer qui suit le privilège.

Fausse adresse.

Fausse adresse. Vraisemblablement imprimé en Lorraine d'après l'estampille de légitimation* (Nancy 1777) et le paraphe de l'inspecteur de la librairie, Chassel¹²⁹

Fausse adresse d'après XXX

Adresse fictive ; sans doute imprimé aux Pays-Bas d'après les usages et le matériel typographique

Imprimé aux Pays-Bas d'après les usages et le matériel typographique, selon le catalogue général de la BnF [dans le cas d'un catalogue isolé]

Imprimé par XXX à Venise d'après l'ICCU, consulté en ligne le

Imprimé à Lyon par YYY d'après Baudrier

5.2.8.1 Fausse adresses : adresses prétendues et adresses imaginaires

Adresse : A Londres. M. DCC. LXXXII¹³⁰ [i. e. Agen : veuve de Jean Noubel, 1782].

Note : Fausse adresse : publié à Agen, chez la veuve J. Noubel, d'après J. Andrieu, « Bibliographie générale de l'Agenais ».

¹²⁸ Aventures de Bella et de Dom M*** nouvelle espagnole, et Le comte de R*** nouvelle française. Par M. le marquis Dargens. BnF, Y2-25601-25602 ; BnF, Arsenal, 8-BL-21733

¹²⁹ Mentionner sa présence en particularité d'exemplaire

¹³⁰ BnF, Ye-15084

Au Monomotapa [i. e. Paris, 1748]¹³¹.

Note : Fausse adresse : imprimé à Paris en 1748 d'après Adams, « Bibliographie des œuvres de Denis Diderot », BI3.

5.2.8.2 Précisions sur le lieu de publication

Si le lieu de publication est inconnu (qu'il soit absent dans l'ouvrage ou que celui qui y figure soit présumé faux, et qu'on n'ait pas pu l'identifier), on essaie de proposer en note une ville d'impression, un pays ou toute autre localisation géographique, en justifiant ce choix (examen du matériel et des habitudes typographiques, sujet de l'ouvrage, référence bibliographique, etc.).

5.2.8.3 Restitution des noms d'imprimeurs-libraires

On indique en note le nom d'un imprimeur libraire dont seules l'adresse, l'enseigne ou la marque figurent à la page de titre ou dans l'ouvrage.

Adresse : In Venetia, in Frezzaria al segno della Regina [Domenico De Franceschi]. M. D. LXXXIII.¹³²

Note : « In Frezzaria al segno della Regina » = adresse et enseigne de Domenico De Franceschi en 1584.

Adresse : 1521.Venalis habetur in vico Sancti Jacobi, apud Sanctum Benedictum: ad signum Sancti Georgii. (Parisiis emissus est ex officina libraria Vuolfgangi Hopylii in vico Sancti Jacobi ad insigne Beati Georgii, apud Sanctum Benedictum, anno Verbi incarnati vigesimoprimum supra millesimum et quingentesimum quarta die octobris.)¹³³

Note : au dernier feuillet, marque du libraire Franz Birckman, avec les armes de Cologne

Accès auteur secondaire : Hopyl, Wolfgang (14..-1522)

Accès auteur secondaire : Birckmann, Franz (14..-1530)

On indique de même en note le nom d'un imprimeur libraire identifié par son matériel typographique

Adresse : Juxta exemplar impressum Lugduni, ex typographia Jacobi Roussin, M. DCVI. Superiorum permissu [i. e. Leyde, Johannes Elzevier, entre 1656 et 1661].¹³⁴

Note : Contrefaçon imprimée à Leyde, par J. Elzevier, d'après le matériel typographique.¹³⁴

5.2.8.4 Date de publication

Formules :

Daté d'après telle source

Daté d'après le matériel typographique

Publié entre 1645 et 1677 d'après la période d'exercice de l'imprimeur

Daté d'après l'adresse d'Antoine Vérard et l'emploi du matériel typographique

Publié après telle date d'après l'approbation du tant

Publié entre telle date et telle date d'après l'approbation du lieutenant général de police XXX, en fonction durant cette période

¹³¹ BSG, 8 Z 6003 INV 9149 FA

¹³² BnF, RES Yd-1467

¹³³ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp 4843/2

¹³⁴ Sorbonne, THJ 6= 8

Titre : Clarissimo viro D. D. Joanni-Baptistæ Goy, sacræ facultatis Parisiensis doctori, in parochia S. Rochi alternas pastoris vices modò obeunti, nunc recens promotori, nec non insignis ecclesiæ S. Nicolai de Lupara canonico. Ode.

Note : Publié entre 1700 et 1712, quand Louis-Antoine de Noailles (cité dans le poème) est à la fois archevêque de Paris et cardinal (1700-1729), en même temps que Marc-René de Voyer d'Argenson (qui signe la permission) est lieutenant de police de Paris (1697-1717) et avant que Jean-Baptiste Goy ne devienne curé de l'église Sainte-Marguerite en décembre 1712¹³⁵.

Titre : Instructions, constitutions & exercices de piété pour la direction des confrères de la confrérie du Tres-Saint Sacrement. Etablie en l'eglise paroissiale Nostre Dame du Taur en Tolose...¹³⁶.

Note : Daté d'après l'approbation de F. Simplician et F. Joseph Brunet, docteurs régents en théologie, « A Tolose, ce 6 avril 1666 ».

Ne jamais indiquer : « daté d'après le contenu ». Si le titre n'est pas assez explicite, faire une note explicative : d'après tel événement relaté dans l'ouvrage, etc.

On indique les particularités de composition des dates en chiffres romains par la formule : « Date en chiffres romains dont le M et le D sont imprimés au moyen de I, de C et de C inversés ».

N. B. : CIØ pour transcrire M ; IO pour transcrire D¹³⁷.

On signale la présence d'un chronogramme*, avec les formules : « Date sous forme de chronogramme » ; « Date redoublée par chronogramme ».

Exemple :

Transcription : Gedruckt zu Franckfurt am Mayn Anno 1684. PaX, paX ! & non erIt paX, nIsI CœLo DIManans.¹³⁸

En note : Date redoublée par chronogramme : « PaX, paX ! & non erIt paX, nIsI CœLo DIManans » = MDCLX XXIII

Exemple :

Transcription : Argentorati, typis Eberhardi Welperi. Anno fIat paX aVt IVDICIVM. [1629]¹³⁹

En note : Daté 1629 d'après le chronogramme à l'adresse : « AnnofIatpaXaVt IVDICIVM » = MDCXVVIII = MDCXXVIII

On signale les dates en caractères non latins par une formule du type « Date en caractères ... ».

On justifie en note l'information ajoutée entre crochets dans la zone de l'adresse quand l'année de publication telle qu'elle figure dans la publication diffère de la date conforme au calendrier actuel, ou toute autre information concernant la date.

Exemple :

Publication révolutionnaire que l'on peut dater précisément avec le jour et le mois, qui sont alors précisés en note :

Transcription : A Toulouse. De l'imprimerie de Bénichet frères, rue de la Pomme, section 3, N°. 142. Vendémiaire an XIV [1805]¹⁴⁰

¹³⁵ BnF, RES M-Yc-968 (4)

¹³⁶ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp Pf XVII 302

¹³⁷ Voir photographie BSG 8 Z 6599 INV 9852 RES (P.1)

¹³⁸ Voir photographie BnF, 4-Lb37-4781

¹³⁹ BnF, TH VAR-52 (4)

En note : Vendémiaire an XIV = 23 septembre au 22 octobre 1805

Transcription : 5530 [1769 ou 1770]

En note : 5530 = 1769 ou 1770 dans le calendrier hébraïque

Transcription : prid. kal. dec. 1508

En note : « prid. kal. dec. 1508 » = 30 novembre 1508

Transcription : die Visitationis Beatae Virginis Mariae 1512

En note : « die Visitationis Beatae Virginis Mariae 1512 » = 2 juillet 1512

Transcription : Parisiis ex officina Simonis Colinaei. 1538

Colophon : Absolutum est hoc... Testamentum Novum Parisiis, in officina Simônis Colinaei : 1537, mense februario [i. e. 1538]

En note : Date au colophon en style de Pâques¹⁴¹

On justifie en note un rétablissement de date donné en forme normalisée par rapport à une date transcrite inexacte.

Transcription : DMLII [i. e. MDLII]

En note : Erreur de composition à la date.

Exemples :

Transcription : Aux Quatre-éléments, de l'imprimerie des Quatre-saisons. 4444. [i. e. Liège, Jean-François Bassompierre, 1759 ou 1760]¹⁴²

En note : publié fin 1759-début 1760, c'est-à-dire avant le compte rendu de l'« Année littéraire », daté 12 mai 1760, et après la parution en 1759 des deux « Livre à la mode » du même auteur, cités à la fin de la préface.

On justifie en note la date donnée entre crochets, dans le cas des ouvrages ne portant aucune date.

Adresse : [après 1708]¹⁴³

En note : Le dernier fait cité date de 1708

5.2.8.5 Note sur une adresse figurant sur une autre page de titre

On donne en note une adresse parallèle quand elle se trouve sur une autre page de titre que la page de titre privilégiée. L'adresse parallèle est donnée dans la note sur le titre parallèle.

On peut aussi donner en note une adresse figurant sur un frontispice gravé, si elle apporte une information complémentaire à celle donnée sur la page de titre imprimée.

5.2.9 Notes sur la zone de la description matérielle

5.2.9.1 Signatures

¹⁴⁰ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp Pf Pl B197-6

¹⁴¹ BnF, A-5668 (7-8)

¹⁴² Le livre de quatre couleurs / Louis-Antoine Carracioli. BnF, Y2-49342 ; 8-L13-27 etc.

¹⁴³ Factum, pour le syndic du clergé de Castres, intimé suppliant & défendeur. Contre le syndic de la Chartreuse du même diocèse, appellant, défendeur, & suppliant. BU Arsenal, Toulouse 1, Resp Pf Pl 2/17

Le relevé des signatures est précédé de la mention : "Sig.". Il est composé du nombre total de feuillets (et non du nombre de feuillets explicitement signés¹⁴⁴) de chaque cahier, indiqué en chiffres arabes, si possible en exposant après les lettres ou signes typographiques désignant les cahiers.
Exemple : un cahier de 8 feuillets signés de AI à AIII sera noté A⁸ (à défaut A8).

Si tous les cahiers comportent le même nombre de feuillets on indique seulement les lettres extrêmes de la séquence lorsque celle-ci suit l'ordre de l'alphabet. Sauf exception à signaler, l'alphabet comporte 23 lettres (I et J sont confondus ; U, V et W également). Lorsque la séquence ne comprend que des voyelles, comme il est fréquent pour les pièces liminaires dans les impressions parisiennes, on doit au contraire donner chaque lettre. On distingue les signatures en capitales et en bas de casse. Les signes non alphabétiques comme l'astérisque, la perluète, l'étoile, le pied-de-mouche, les croix latines, les croix maltaises, les parenthèses, etc. sont soit reproduits, soit nommés entre crochets carrés (en cas d'impossibilité, on les désigne par un tiret entre crochets carrés). Quand les cahiers sont désignés par des chiffres, s'il est impossible de noter le nombre de feuillets en exposant, on l'indique entre parenthèses : 1-12⁸, à défaut 1-12(8).

On sépare les séquences par une virgule suivie d'un espace.

Les signatures sont données sous leur forme développée, séparées par des virgules, du premier feuillet du premier cahier au dernier feuillet du dernier cahier.

Sig. A^{-Z⁸}, a-d⁸, e⁴

Dans les ouvrages comportant un grand nombre de feuillets, l'alphabet servant à désigner les cahiers est répété au moyen de lettres doublées, triplées, etc. Si cette progression est régulière, on ne retient que les séquences extrêmes.

Exemples : A-Zzz⁸ (pour A-Z⁸, Aa-Zz⁸, Aaa-Zzz⁸)
A-Ttt⁸, (pour A-Z⁸, Aa-Zz⁸, Aaa-Ttt⁸)

Lorsqu'il y a alternance régulière du nombre des feuillets dans les cahiers, on l'indique au moyen d'une barre oblique.

Sig. A-V^{8/4}

Sig. a¹⁰, A-Nn^{8/4}, Oo⁸, Pp², A-M^{8/4}

Lorsqu'un cahier n'est pas signé, on l'indique à la place qu'il occupe dans l'ouvrage au moyen de deux crochets séparés par un espace.

Sig. A-C⁸, []⁸, a-d⁸

Si certains feuillets (notamment le feuillet de titre) ne font pas partie d'un cahier, on les traite comme des cahiers non signés :

Sig. []¹, A-C⁸

Sig. A-V¹², []¹, X-Kk¹²

Attention, les feuillets de planches ne font pas partie des cahiers, et ne sont pas comptabilisés dans le relevé des signatures.

Pour signaler un carton ajouté dans un cahier :

Sig. A⁸, B⁸⁺¹, C⁸ (1 f. de carton ajouté entre les f. B⁴ et B⁵)

Dans le cas d'un cahier encarté dans un autre :

Sig. a-d¹², e⁶, A⁶, B-Y¹² (le cahier A est encarté dans le cahier signé e)¹⁴⁵

5.2.9.2 Notes sur le décompte des pages, feuillets, etc.

¹⁴⁴ Les signatures ne sont en principe imprimées que sur la première partie des cahiers (moitié, moitié + un, moitié - un)

¹⁴⁵ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp pf XVIII 541

Quand dans une même séquence la numérotation est d'abord en chiffres romains puis en chiffres arabes, on précise en note la répartition entre chiffres romains et arabes.

Exemple : 324 p.

Note : Les pages 1 à 14 sont numérotées en chiffres romains, et les pages 15 à 324 en chiffres arabes.

Les erreurs de pagination ne sont précisées que lorsqu'elles ont une incidence sur l'exactitude du décompte total des pages, feuillets ou colonnes.

Exemple : [16]-368 [i. e. 376]-[4] p.

Note : Pagination 185-192 répétée¹⁴⁶

Exemple : 42-481 [i. e. 475]-[20-1 bl.] p.

Note : Pagination erronée : saut de la page 460 à 467¹⁴⁷

Si la composition est en colonnes, on indique le nombre de colonnes par page.

Lorsque seul le recto des feuillets est imprimé on précise « verso des f. blanc ».

5.2.9.3 Notes sur l'illustration

On donne en note la description détaillée des illustrations (type, programme iconographique, techniques, impression en couleur, auteurs...). On fait un accès à chacun des artistes responsables de l'illustration.

Formules :

On indique les caractéristiques et/ou les auteurs de l'illustration, si on a pu identifier ces derniers, en utilisant les formules suivantes :

Page de titre à encadrement orné gravé sur bois

Page de titre à encadrement de type architectural gravé sur bois

Titre-frontispice gravé sur cuivre d'après François Chauveau, qui signe "F. C. del."

Frontispice gravé sur cuivre par Jean Boullanger d'après François Chauveau

Page de titre illustrée (une illustration particulière sera indiquée avec précision)

Armes du dédicataire gravées sur bois / sur cuivre au titre

Figures gravées sur bois / sur cuivre, etc.

Portrait du dédicataire gravé sur bois / sur cuivre en frontispice

Vignette gravée sur bois au titre

Vignette gravée sur cuivre au titre

Bandeau aux armes du dédicataire et vignettes gravés sur cuivre par XXX d'après l'IFF

Figures gravées sur bois par Bernard Salomon

Planches en couleur gravées sur cuivre¹⁴⁸

Planches gravées sur cuivre aquarellées / colorées au pochoir par les soins de l'éditeur pour une partie de l'édition

Cartes gravées sur bois / sur cuivre

Tableaux généalogiques (éventuellement armoriés)

Musique gravée sur cuivre / imprimée

¹⁴⁶ Bibliothèque de la Sorbonne RRA 6= 820

¹⁴⁷ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp Esp 595 f°

¹⁴⁸ Les illustrations et les planches « coloriées » par un possesseur ou à son initiative sont, elles, mentionnées en particularités d'exemplaire.

On transcrit les signatures des gravures si elles sont peu explicites : initiales, monogrammes, etc., ou si la transcription permet de différencier des états ou d'identifier des gravures qui ne sont citées dans aucune bibliographie.

N.B.

Invenit, inv., in., i. = désigne le concepteur de l'image

Pinxit, pinx. = désigne le peintre qui a réalisé l'œuvre servant de modèle

Delineavit, del. = désigne l'artiste qui a réalisé le dessin servant de modèle

Sculpsit, sculp., sc. = désigne le graveur

Direxit, dir. = désigne le directeur des travaux iconographiques

Fecit, fec. f. = désigne le graveur

Excudit, exc. = désigne l'éditeur des images, le marchand d'estampes qui a imprimé les gravures

Exemple :

Titre : De l'Imitation de Jesus-Christ. Traduction nouvelle, par le sieur De Beüil, prieur de S. Val.

Adresse : A Paris, chez Charles Savreux, au pied de la Tour de Nostre-Dame. M. DC. LXII. Avec privilege, & approbation.

Description matérielle : XXX-[2]-403-[1 bl.-9-3 bl.] p. : ill. ; in-16.

Note : 5 illustrations pleine page gravées sur cuivre par Abraham Bosse (cf. BN (I.F.F.) XVIIe s., t. I, p. 487, n 171-175), d'après Lubin Baugin pour le frontispice et les livres I, III, IV, d'après Philippe de Champaigne pour le livre II ; à l'exception du frontispice, les illustrations portent l'excudit de Ch. Savreux¹⁴⁹.

Accès auteur secondaire : Baugin, Lubin (1612?-1663) : illustrateur

Accès auteur secondaire : Bosse, Abraham (1602-1676) : graveur

Accès auteur secondaire : Champaigne, Philippe de (1602-1674) : illustrateur

Accès auteur secondaire : Savreux, Charles (160.?-1669) : imprimeur-libraire ; imprimeur de gravures

N. B. Lorsque le nombre des figures ne correspond pas au nombre de planches, on le précise, en donnant ce nombre si les figures sont numérotées.

Exemple :

Titre : La città di Roma ovvero Breve descrizione di questa superba città, divisa in quattro tomi ed ornata di 385 stampe in rame. Tomo I [-IV]

Description matérielle : 4 tomes ([4] p., 64 col., [34] f. de pl. ; IV p., 16 col., [78] f. de pl. ; [1-1 bl.] p., 62 col., [1 bl.] p., [32] f. de pl. ; [1-1 bl.] p., 96 col., [38] f. de pl.): ill. ; in-folio

Note : 385 illustrations ou plans gravés sur cuivre, répartis sur 182 planches.¹⁵⁰

5.2.9.4 Notes sur la présentation, le matériel typographique et l'ornementation

Pour les livres imprimés majoritairement en caractères orientaux, on précise le sens de l'impression et de la lecture : « disposition hébraïque », « disposition arabe », « disposition occidentale ».

On indique l'ornementation après l'illustration proprement dite, éventuellement le matériel typographique utilisé par l'imprimeur/libraire, ainsi que les précisions sur les techniques d'impression, en utilisant les formules suivantes :

Formules :

Imprimé en caractères gothiques / italiques, de civilité, romains¹⁵¹, etc.

¹⁴⁹ BSG, DELTA 55058 RES

¹⁵⁰ BU Histoire, Toulouse 2, Res. 722.7

Ouvrage entièrement gravé sur cuivre
Texte imprimé sur deux colonnes
Page de titre à encadrement*
Page de titre en rouge et noir
Page de titre pour chaque partie
Marque* gravée sur bois au titre
Marque* gravée sur bois au titre (Renouard, Marques, XXX)
Marques* gravées sur cuivre au titre et à la fin
Marques* gravées sur bois : Élie Josset au titre et Pierre Le Petit à la fin (s'il peut y avoir ambiguïté)
Armes royales gravées sur cuivre au titre
Ornement gravé sur bois* au titre (bouquet de fleurs)
Ornement gravé sur bois* au titre (tête de Méduse entre deux cornes d'abondance)
Ornement typographique* au titre
Texte à encadrement*
Bandeaux, culs-de-lampe et lettres ornées gravés sur bois
Bandeau aux armes royales gravé sur bois
Bandeaux typographiques
Filets typographiques
Lettres ornées gravées sur cuivre / sur bois

5.2.10 Notes sur la collection

On note la source utilisée pour indiquer le titre de la collection, s'il ne figure pas sur la page de titre de la monographie : la page de titre de la collection, le faux-titre, les pages liminaires, le colophon, la couverture imprimée, l'approbation, le privilège, ou des sources extérieures fiables (bibliographies ou catalogues).

Titre : Histoire de Fortunatus¹⁵²

Collection : La bibliothèque bleue, entièrement refondue & considérablement augmentée. N° III

Note : Titre de la collection pris au faux- titre

5.2.11 Notes de contenu

On y indique les œuvres contenues dans l'ouvrage qui ne sont pas mentionnées au titre (on fait un accès au titre de chacune de ces œuvres).

On peut y mentionner la présence de préface, d'avis au lecteur, de biographie de l'auteur, d'avis au relieur, d'index, de tables des chapitres, de bibliographies, d'errata, etc.

Formules : Contient
 Contient aussi
 Contient seulement

Exemple :

Titre : Les six nouvelles, par M. de Florian de l'Académie française, de celles de Madrid, Florence &c.¹⁵³

Note : Bliombéris, nouvelle française. Pierre, nouvelle allemande. Célestine, nouvelle espagnole. Sophronime, nouvelle grecque. Sanche, nouvelle portugaise. Bathmendi, nouvelle persane.

¹⁵¹ Notamment jusqu'au milieu du XVI^e siècle pour les éditions en langue française

¹⁵² BnF, Y2-6198

¹⁵³ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp PFXVIII 555

Sont également mentionnés dans cette note les catalogues de libraires appartenant matériellement à l'ouvrage (on fait un accès titre de forme pour ces catalogues). En revanche, s'ils ne font pas partie matériellement de l'ouvrage, ils sont, comme les prospectus, catalogués à part et mentionnés en particularité d'exemplaire.

5.2.12 *Références bibliographiques*

Dans cette note, on donne les références aux instruments de travail consultés (répertoires bibliographiques, catalogues, monographies ou articles de référence...), qu'on indique de la manière la plus précise possible (tome, page, colonne ou notice). Quand il s'agit d'une ressource électronique, il faut indiquer la date de consultation.

Si ces instruments font partie de la liste donnée en annexe, on utilise les formes abrégées proposées. Dans le cas contraire, on les cite sous la forme :

- monographies : Titre / Nom, date
- articles : Titre / Nom, dans : Revue, date
- ressources électroniques : adresse, Année-MM-JJ

On cite en premier les références abrégées, suivies des autres.

Exemples :

Note : Montglond, t. IV, col. 238

Note : VD 17 14:696827L, Internet, gso.gbv.de, 2012-03-19

Note : Tchermzine, IV, p. 929-930.

Note : Bibliographie cornélienne / Emile Picot, 1876

Note : Absent de Rép. 17^e s.

5.3 **Notes sur l'exemplaire**

On indique systématiquement les particularités des exemplaires catalogués, en les ordonnant de la manière suivante :

- A. Variantes d'une même édition
- B. État matériel des ouvrages
- C. Reliure
- D. Provenances

Lorsque les particularités d'exemplaire, notamment la reliure, sont étroitement dépendantes d'un possesseur, toutes les informations doivent être regroupées, et ordonnées selon la séquence chronologique des possesseurs.

Le point sépare les différentes « sous-zones » (à l'intérieur desquelles on utilise de préférence le point-virgule, mais qui peuvent elles-mêmes comprendre plusieurs phrases si besoin est). Les informations relatives à plusieurs « sous-zones » peuvent être regroupées quand elles sont liées.

Les références bibliographiques relatives aux particularités d'exemplaire sont données dans cette zone de notes sur l'exemplaire ; elles ne sont pas répétées dans la zone des notes bibliographiques.

Il convient de faire des accès aux personnes ou institutions mentionnées dans cette zone (possesseurs, donateurs, relieurs, enlumineurs...)

Exemples :

Note sur la provenance : Reliure soignée en veau fauve, exécutée pour La Vallière vers 1761 par Nicolas-Denis Derome, dit Derome le Jeune (son étiquette A3 : Pascal Ract-Madoux, « Essai de

classement chronologique des étiquettes de Derome le Jeune », Bulletin du Bibliophile, 1989, n°2, p. 382-391).

Note sur la provenance : Reliure soignée aux armes de Marie-Antoinette, signée « Gaudreau, relieur de la Reine » (nom doré en pied), maroquin vert, vers 1780

5.3.1 Variantes d'une même édition

On ne mentionne en note d'exemplaire que les variantes minimales qui n'ont pas donné lieu à l'établissement d'une notice distincte (ainsi une imposition dans un autre format fait l'objet d'une autre notice, et non d'une note d'exemplaire).

5.3.1.1 Tirages sur supports spéciaux

Sur grand papier
Sur papier bleuté
Sur papier vélin
Sur vélin

5.3.1.2 Modifications typographiques en cours d'impression ou très peu après

Note sur la publication : La page de titre existe en deux états : état a, fin du titre : « ... l'interprétation au long par les ss. Peres de tous les textes d'icelle » ; état b, fin du titre : « ... l'interprétation au long par les ss. Peres de tous les passages qui se produisent. »

Note d'exemplaire : BnF [A-4404. – État b. // BnF [A-56000. – État a.

Note sur la publication : Le nom de la ville n'a pas été imprimé ; il a parfois été ajouté au composeur sous la forme « Genevae » ou « In Geneva »

Note d'exemplaire : BnF [A. 60000.–Aucun nom de ville n'a été ajouté // BnF [A. 65000. – Le nom de la ville a été ajouté sous la forme « In Geneva ».

Note sur la publication : Carton pour les p. 71-72 (texte corrigé au dernier paragraphe de la p. 71 : « Comme il se voit dans saint Paul, & qui estoient accompagnez de la communion au sacré corps de Jesus-Christ » au lieu de : « Comme il se voit dans saint Paul, & qui estoient terminez, à l'exemple du dernier souper de Jesus-Christ, par la communion de son sacré corps ») ; et pour les p. 75-76 (f. cartonné signé E6, texte corrigé à la p. 76, 5^e ligne avant la fin : « desintéressé& uniforme » au lieu de : « desintéressé& unanime »).

Note d'exemplaire : BnF [A. 5799 (27). – Exemplaire sans carton
BnF ARS. [8° T 98 (24). – Les cartons (p. 71-72 ; p. 75-76) sont reliés entre les f. i1 et i2 de la préface. Les f. fautifs sont reliés à leur place.

5.3.1.3 Accidents de composition ou d'impression

Note d'exemplaire : Le début de la dernière ligne de la p. 11 n'est pas sorti à l'impression.

Note d'exemplaire : La gravure de la p. 45 est imprimée à l'envers.

5.3.1.4 Editions authentifiées

On veillera à signaler la présence ou l'absence de marques d'authentification attendues en particularités d'exemplaire.

Exemple :

Titre : Précis historique de la bataille, livrée le 10 avril 1814, sous les murs de Toulouse¹⁵⁴ ...

Note : Avertissement en regard de la page de titre signalant que « seuls les volumes portant le cachet en timbre sec paraphé » contiennent l'édition authentifiée.

Note d'exemplaire : Exemplaire paraphé par l'auteur sur la page de titre et les planches, sans le cachet à timbre sec.

5.3.1.5 Estampilles de légitimation

Les arrêts du Conseil du 30 août 1777 mirent en place une procédure de légitimation des contrefaçons destinée à permettre aux imprimeurs-libraires de province d'écouler légalement leurs stocks de contrefaçons, pour se consacrer ensuite à la production. L'opération fut conduite dans les chambres syndicales par les inspecteurs de la librairie : en bas de la première page de texte de chaque exemplaire, une estampille ovale portant en haut le nom du chef-lieu et en bas la date de 1777 était apposée à droite, accompagnée du paraphe de l'inspecteur de la librairie concerné à gauche. Cette estampille est aussi nommée estampille de légalisation.

Exemple :

Estampille de légitimation de contrefaçon, Nancy 1777

Estampille de légitimation de contrefaçon, Montpellier 1777

5.3.2 *Etat matériel des ouvrages*

5.3.2.1 Incomplétude et accidents

On peut utiliser les formules suivantes :

Tome I seul

Incomplet : la page de titre manque

Page de titre découpée

Lacune sur la page de titre : le nom de l'auteur manque

Lacune sur la page de titre : l'adresse manque

Incomplet de la fin [du début]

Incomplet : les p. 3-6 manquent

Incomplet : le cahier F manque

Incomplet : la table des matières manque

Armoiries grattées sur la vignette de la page de titre

Exemplaire caviardé : le mot « ... » a été masqué

5.3.2.2 Ajouts

Exemples :

2 feuillets de texte manuscrit joints

Errata manuscrit

Exemplaire enrichi de la suite des vingt gravures de XXX imprimées par YYY en

Portrait gravé sur cuivre du cardinal Mazarin inséré entre les p. 2 et 3

Portrait gravé sur cuivre du cardinal Mazarin en regard de la p. de titre

Exemplaire réglé à l'encre rouge

Exemplaire interfolié

Illustrations ou planches coloriées à la main / au pochoir

Illustrations ou planches aquarellées

Enluminures peintes à la place des gravures sur bois

Page de titre manuscrite remplaçant la page de titre imprimée manquante

¹⁵⁴ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp Pf XIX- 266

Nom manuscrit de l'auteur au titre [à indiquer en l'absence de source permettant d'identifier l'auteur]
Date manuscrite au titre
Date corrigée à la main
Note(s) manuscrite(s)
Marques de censure : passages biffés / gravures cancellées
Note manuscrite : « Acheté à Amsterdam le 31 août 1652, chez Louis Elzevir [i. e. Lodewijk II Elzevier] »

Quand les mentions manuscrites ne sont pas clairement des indications de provenance, il convient d'essayer de les caractériser (notes bibliographiques, utilisation comme livre de raison, essais de plume, comptes), de les dater et d'en indiquer le volume et l'emplacement (feuillet de garde, p. tant...).

5.3.3 Reliure

5.3.3.1 Erreurs de reliure

Exemples :

Le second cahier (signé **) des pièces liminaires a été relié par erreur à la fin du volume.
Au tome II, cahier R relié après le cahier S

5.3.3.2 Relié avec

Exemples :

Prospectus de XXXX daté 1746 relié à la suite

Relié avec « [titre auteur, lieu, date] »

Relié à la suite de : « », du même auteur

3^e pièce d'un recueil comportant x pièces [de la même période / du même imprimeur-libraire / sur le même sujet / consacrées à la guerre de Trente Ans, etc.]

Relié dans un recueil de 7 pièces de théâtre publiées entre 1773 et 1785, avec une table manuscrite

Anciennement relié dans un recueil (foliotation manuscrite "337-344")

5.3.3.3 Description de la reliure

On indique dans l'ordre suivant :

- le conditionnement de l'ouvrage : en *blanc*, en *feuilles*, broché, relié / reliure, demi-reliure, cartonnage...
- si l'ouvrage est relié :
 - le matériau de couverture : papier, parchemin, type de cuir, type de tissu, orfèvrerie...
 - toute mention de provenance : armes, chiffre, ex-libris ou ex-dono doré...
 - une description détaillée (facultatif) : plats, dos, tranches, gardes, signature du relieur ou attribution à un atelier...
Il est inutile de décrire de façon détaillée les reliures courantes, sauf cas particulier (reconstitution d'une collection dispersée, histoire des collections de l'établissement...).
 - les tranches dorées sont toujours mentionnées
 - si possible l'origine géographique : France, Paris, Orléans, Italie, Pays-Bas, pays germaniques
 - l'époque de la reliure : siècle (tranche chronologique)

Voir les recommandations pour la description des reliures en Annexe 3.

Exemples de reliures courantes

- En feuilles
- Cahier non broché
- Broché
- Broché, couverture de papier marbré
- Reliure basane, France, seconde moitié du 18^e siècle
- Reliure peau retournée, France, 17^e siècle
- Reliure souple à rabats en parchemin, avec [trace de] lacets, titre manuscrit sur la tranche, Pays-Bas, 16^e siècle
- Reliure toile, France, 19^e siècle
- Demi-reliure veau, papier dominoté sur les plats, France, 18^e siècle
- Demi-reliure toile à coins, Paris, datée 1982
- Demi-reliure, réalisée pour la Bibliothèque nationale, signée Mertens, 20^e siècle
- Reliure veau, Italie, 16^e siècle, restaurée en 2002
- Reliure remplacée en 1965 ; armoiries d'origine collées sur les contreplats (veau, France, 16^e siècle)
- Reliure veau, France, 16^e siècle, recouverte au 19^e siècle d'un dos en basane¹⁵⁵
- Reliure souple à rabats parchemin, dos long, France, fin 16^e-début 17^e siècle
- Demi-reliure maroquin rouge au chiffre royal (Bibliothèque du Roi), plats parchemin vert, 18^e siècle
- Reliure veau raciné aux armes de N., France, 18^e siècle
- Reliure basane estampée à froid, aux armes du pape Grégoire XIV (1590-1591), Italie
- Reliure veau aux armes et au chiffre de N., France, 17^e siècle
- Reliure veau, ex-libris « YYY » doré sur le plat supérieur, Strasbourg, 16^e siècle,
- Reliure parchemin, ex-libris des Minimes de la place Royale doré sur les plats (fer au soleil surmonté de la couronne de France portant au centre le mot "charitas", A. Franklin, Les anciennes bibliothèques de Paris, Paris, Imprimerie nationale, 1870. T. II, p. 334), France, 17^e siècle
- Reliure veau aux armes non identifiées, Italie, 17^e siècle
- Reliure basane, dos au chiffre de Nicolas Fouquet, France, 17^e siècle
- Reliure veau aux armes du cardinal de Mazarin, agonothète, France, 17^e siècle
- Reliure veau, armes découpées, 18^e siècle
- Reliure basane, ex-libris d'Henri Ternaux-Compans (initiales H T surmontées d'une tête de bélier sur les plats), France, 19^e siècle
- Ré-emmarginé au format in-8 (pour un format in-24)
- Reliure parchemin de remploi, acte notarié daté 1516, 16^e siècle
- Reliure parchemin vert exécutée pour XXX, avec pièce de titre : « Recueil traités 1643-1661 », 18^e siècle

Exemples de reliures soignées

- Reliure soignée germanique, peau de truie estampée à froid, boulons et fermoirs, 16^e siècle
- Reliure soignée, veau fauve, chiffre couronné de Gaston d'Orléans au dos (OHR 2560, 5), 17^e siècle
- Reliure soignée veau signée (étiquette du relieur N., actif à XXX entre 1761 et 1772)
- Reliure soignée maroquin rouge aux armes de Louis XV, mention « Choisy-le-Roi » dorée sur les plats, 18^e siècle
- Reliure soignée maroquin citron au chiffre de N. (plats et dos), France, 18^e siècle
- Reliure soignée veau [fauve / brun / marbré / raciné], France, 18^e siècle
- Reliure soignée, veau fauve aux armes de la comtesse de Verrue (OHR 799, 1) tranches dorées, 1^{er} quart du 18^e siècle
- Reliure soignée, vélin doré à rabats, dernier quart du 16^e siècle

¹⁵⁵ Ne pas confondre avec une demi-reliure.

- Reliure soignée, maroquin rouge, dos long, tranches dorées et marbrées, gardes papier dominoté, 3e tiers du 18e siècle
- Reliure soignée, maroquin citron, dos à 5 nerfs, tranches jaspées bleu et blanc, gardes papier marbré bleu et blanc, 18e siècle
- Reliure soignée, maroquin bleu aux armes de la duchesse de Bourgogne, doublure de maroquin rouge, vers 1700
- Reliure soignée aux armes de Marie-Antoinette, signée « Gaudreau, relieur de la Reine » (nom doré en pied), maroquin vert, vers 1780

Exemples de reliures à décor

- Reliure soie brodée, 17e siècle
- Reliure brodée au petit point avec pipe, 17e siècle
- Reliure veau fauve à décor doré : plaque centrale et roulette, dos à cinq nerfs orné, dentelle intérieure, tranches dorées et ciselées, France, 17e siècle
- Reliure maroquin citron à décor doré, tranches dorées, signée Derôme (étiquette), France, 18e siècle
- Reliure maroquin rouge à dentelle d'Antoine-Michel Padeloup, actif de 1712 environ à 1758 (étiquette sur la page de titre) aux armes de la dauphine Marie-Thérèse d'Espagne, (OHR 2525), gardes de tabis vert, 18e siècle (entre 1745 et 1746)
- Reliure maroquin rouge aux armes royales (Bibliothèque du Roi), [par Yyyy si identifié / J.-M. Métivier], 18e siècle
- Reliure maroquin rouge à décor aux armes de Louis XIII (OHR 2493), attribuable à Le Gascon (Esmérian, Tableaux synoptiques) : semé de fleurs de lis avec bordure, dos à 5 nerfs semé de fleurs de lis, fleurette Le Gascon de part et d'autre du titre doré, 2 f. de garde papier marbré peigne fin droit, tranches dorées, 17e siècle (vers 1640)
- Reliure maroquin rouge à décor filigrané à compartiments, aux armes du cardinal Mazarin, attribuée à l'atelier Rocolet, dos à 5 nerfs, gardes papier marbré peigne fin, tranches dorées, 17e siècle (vers 1648) (R. Esmérian, Tableaux, A.V.7, I. de Conihout, « Les reliures de Marin Cureau de la Chambre et l'atelier « Rocolet », Mélanges H.-J. Martin, Genève, 1997, p. 235-258, n°4D, reprod. p. 252)
- Reliure maroquin brun à décor de fanfare, aux armes de Henri III roi de Pologne (OHR 2674), dos lisse, tranches dorées et ciselées, vers 1574, Hobson, Fanfares, n° 66a ; F. Le Bars, Les Reliures de Henri III, p.229
- Reliure maroquin olive à décor de fanfare, plaque centrale Crucifixion (plat supérieur) et Annonciation (plat inférieur), dos long à décor de fanfare, tranches dorées, 16e siècle (exécutée entre 1574 et 1581). Provenance : Jacques de Miolans et Gabrielle de Saint-Chamond, qui ont utilisé l'ouvrage comme livre de raison (notes manuscrites sur les gardes inférieures donnant les dates de naissance de leurs enfants entre 1581 et 1586)

5.3.4 Provenances

On indique les provenances dans l'ordre chronologique, qu'elles figurent sur l'exemplaire (marques de provenance, anciennes cotes, reliures caractéristiques, etc.) et/ou qu'elles aient été restituées grâce à d'autres sources. Le cas échéant, on peut signaler leur emplacement dans l'ouvrage.

On crée un accès au(x) possesseur(s) quand on dispose d'éléments d'identification suffisants.

5.3.4.1 Ex-libris

On précise la forme de l'ex-libris* (manuscrit, gravé ou imprimé).

* Les possesseurs non identifiés sont cités entre guillemets suivant la formule utilisée dans l'ouvrage. Quand certains caractères n'ont pas pu être déchiffrés, on les remplace par : [...].

* Les possesseurs identifiés sont donnés à partir de la forme normalisée (avec dates biographiques s'ils n'ont pas fait l'objet d'un accès possesseur) ; la formule figurant dans l'ouvrage peut être transcrite. Il

faut veiller à ce que la forme rencontrée dans l'ouvrage figure bien en forme rejetée dans la notice d'autorité.

Les institutions sont systématiquement localisées.

Ex-libris manuscrit illisible au contreplat

Ex-libris manuscrit : collège d'Harcourt, à Paris [avec accès possesseur]

Ex-libris manuscrit : sœur Sainte-Nathalie, monastère de l'Assomption-de-Notre-Dame, à Paris, 1726 [avec accès possesseur]

Ex-libris manuscrit : « *JohannisBenedicti* »

Ex-libris manuscrit : « *FratrishJohannis B...* »

Ex-libris manuscrit sur la tranche : « *ex librisSebastiani Bonneau* » [avec accès possesseur]

Ex-libris gravé : M. D. Haigneré, curé de Menneville [avec accès possesseur]

Ex-libris : « *Bibliothèque de l'Hermitage* » aux armes du prince Emmanuel de Croÿ-Solre (1718-1784) [avec accès possesseur]

Reliure aux armes de N. avec son ex-libris gravé [avec accès possesseur]

En cas d'ambiguïté, se contenter de :

Mention manuscrite (de provenance ?) : « »

Mention manuscrite (de provenance ?) cancellée [biffée / surchargée]* au titre et p. 34

*N.B. biffé = barré d'un trait de plume qui laisse le texte lisible / cancellé = barré en tous sens de telle façon que le texte soit devenu illisible / surchargé = les lettres sont complétées et transformées dans le but de rendre le texte illisible.

5.3.4.2 Ex-dono

On précise la forme de l'ex-dono* : manuscrit, gravé ou imprimé.

* Les donateurs non identifiés sont cités entre guillemets suivant la formule utilisée dans l'ouvrage.

Quand certains caractères n'ont pas pu être déchiffrés, on les remplace par : [...].

* Les donateurs identifiés sont donnés à partir de la forme normalisée (avec dates biographiques s'ils n'ont pas fait l'objet d'un accès) ; la formule figurant dans l'ouvrage peut être transcrite. Il faut veiller à ce que la forme rencontrée dans l'ouvrage figure bien en forme rejetée dans la notice d'autorité.

Ex-dono manuscrit : « *Catherine Michaut à son frère Laurent* » (1665)

Ex-libris manuscrit de Philippe Despont et ex-dono gravé de Philippe Despont à l'hospice des Incurables de Paris [avec accès possesseur]

« *Ex dono authoris* » [avec accès donateur]

« *Ex dono parentis mei 3 mai 1651* »

Ex-dono manuscrit : « *Dono illustrissimiacreverendissimiAlphonsi de BerghesarchiepiscopiMedii 1671* » [avec accès donateur]

5.3.4.3 Envoi

Envoi* de l'auteur (préciser : autographe / non autographe / doré) ; le transcrire

Exemple :

Envoi autographe au bas de la page de titre d'Isaac Casaubon à Nicolas Fabri de Peiresc : « *C. L. Viro Nicolao Fabro d. d. Isaacus Casaubonus* » [avec accès auteur de l'envoi et possesseur]

5.3.4.4 Livres de prix et ex-praemio

On précise la forme de l'ex-praemio* : manuscrit, gravé ou imprimé.

Note sur l'exemplaire : Livre de prix avec ex-praemio manuscrit : « Hoc diligentia praemium consecutus est Daniel Adrianus Blanchard in quintâ scholâ auditor. in coll. Cardinalitio die 7â augusti 1786 Henoquel in dicta scholâ prof. » [avec accès donateur (= collègue), et ancien possesseur (= bénéficiaire = Blanchard)]

5.3.4.5 Livres de raison

Les pages de garde de certains ouvrages ont été utilisées comme livres de raison. Il est recommandé d'utiliser l'expression « livre de raison », suivie de la citation qui contient le nom de l'auteur des annotations ou celui de la famille.

Note sur l'exemplaire : Notes manuscrites en allemand : livre de raison de Casper Sommer¹⁵⁶

5.3.4.6 Notes manuscrites relatives à la provenance

A citer in extenso si nécessaire, entre guillemets.

Formules :

Interfolié avec de nombreuses notes manuscrites de XXX [déjà mentionné comme possesseur]
Corrections manuscrites de l'auteur / de l'imprimeur-libraire
Corrections manuscrites de XXX [déjà mentionné comme possesseur]
Brouillon de lettre cancellé sur la contregarde
Essais de plume

5.3.4.7 Armes peintes

Exemples :

Armes peintes non identifiées au bas du titre, France, 16e siècle, d'azur à une fasce d'argent, chargée d'une merlette de sable accostée de deux losanges de sinople
Armes de Jacob Spiegel peintes sur le second contreplat¹⁵⁷

5.3.4.8 Provenances restituées d'après des sources externes

Exemples :

Legs Mademoiselle Robeartson, entré en janvier 1865 (n° 9872) [N. B. volumes et manuscrits provenant de Louis-Élie de Saint-Méry (1750-1819) et du général Louis-Narcisse Baudry des Lozières (1751-1841)]
Ancienne collection Pifteau d'après la cote

5.3.4.9 Mentions d'entrée, d'acquisition, de don, donation, daton, legs ou dépôt

Ces mentions sont souvent utiles pour la datation de l'ouvrage et l'histoire de l'exemplaire et des collections.

Exemples :

Mention manuscrite de confiscation révolutionnaire : « Capet »¹⁵⁸ en regard du titre

¹⁵⁶ BnF, Arsenal Fol-T-168

¹⁵⁷ BSG, 4 Z 869 INV 598 RES

¹⁵⁸ Ne pas confondre confiscation (mesure générale, collective, à caractère punitif et définitive, avec une incorporation des biens au patrimoine national) et saisie (mesure individuelle à caractère judiciaire, qui peut être levée)

Confiscation révolutionnaire d'après la présence d'un marque-page du dépôt littéraire (n° ms. xx)
Acquisition extraordinaire 4613 : livres de la collection d'Henri Ternaux-Compans (1807-1864) entrés le 31 juillet 1841

Provenance : loi de séparation des Églises et de l'État (mention manuscrite « 1905 » sur le cachet du chapitre de la cathédrale de Lyon)

Attribution à la suite de la suppression des bibliothèques des palais nationaux en [1878 / 1888]

5.3.4.10 Estampilles et cachets

L'estampille* est un cachet gravé qui établit la propriété d'un exemplaire ; elle présente généralement à la fois le symbole et le nom de la bibliothèque (sous forme abrégée ou développée). On ne mentionne que l'estampille la plus ancienne de chaque bibliothèque qui a possédé l'ouvrage. Le cachet* est un simple tampon imprimé indiquant l'origine d'un document. Il existe aussi des cachets de récolement.

- Estampilles*

* Le texte des estampilles non identifiées est cité entre guillemets suivant la formule utilisée dans l'ouvrage.

* Les estampilles identifiées sont mentionnées sous une forme construite à partir de la forme d'autorité¹⁵⁹ ; il peut être utile de citer aussi entre guillemets la formule figurant sur l'estampille (si celle-ci est peu explicite ou si un qualificatif donne une indication de date ou de lieu).

Les institutions sont systématiquement localisées.

Exemples :

Estampille de la bibliothèque du Collège de Sorbonne, à Paris [avec accès possesseur]

Estampille de la bibliothèque du Tribunat, à Paris [avec accès possesseur]

Estampille des Jacobins de la rue Saint-Honoré, à Paris [avec accès possesseur]

Pour la Bibliothèque nationale, donner le n° et les dates d'application¹⁶⁰.

Estampille de la Bibliothèque du Roi [= *Ancien Régime*] n° x (....-....)

Estampille de la Bibliothèque royale [= *Restauration*] n° x (....-....)

Estampille de la Bibliothèque royale, apposée entre 1817 et 1831, non répertoriée par Bruno et Josserand

- Cachets*

Exemples :

Cachet aux lettres entrelacées : F. V. D.

Cachet aux lettres L. P. (?), redoublées et entrelacées, surmontées d'une couronne ouverte

Pour les cachets de la BnF, utiliser le dictionnaire des fonds :

http://biblionaut.es/site/univers/univers4/html/dic_fs/Frame.html

Cachet : don Ravenel (Jules Ravenel, 1801-1885)

Cachet : collection Jullien (Achille Jullien, 1794-1870)

¹⁵⁹ Pour les institutions, se référer à la norme NF Z 44-060 « Documentation – Catalogue d'auteurs et d'anonymes – Forme et structure des vedettes de collectivités-auteurs »

¹⁶⁰ Bruno (Jean) et Josserand (Pierre), *Les estampilles du Département des Imprimés de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1960

Cachet : don Falconet (Camille Falconet, 1671-1762)

Cachet « A Gand, pris sur les Anglois, 1745 » : prises de guerre de la bataille de Fontenoy.¹⁶¹

Cachet : Bibliothèque nationale, don 132862 : entrée du 20 avril 1911 (provient du séminaire Saint-Sulpice)

6 CAS PARTICULIERS

6.1. Ouvrages en plusieurs tomes ou parties

Les ouvrages en plusieurs tomes ou parties peuvent être traités de deux manières différentes :

- en une seule notice
- en autant de notices qu'il y a de tomes ou parties.

Dans la mesure du possible, on préférera la première solution.

6.1.1. Une seule notice est suffisante

Cette solution est adoptée lorsqu'il n'y a pas de changements majeurs dans les pages de titres, et que la description du contenu n'est pas trop complexe.

La source prescrite d'information est la page de titre du premier tome ou de la première partie, sauf dans le cas où la partie commune du titre ne figure que sur les faux-titres des tomes ou parties : dans ce dernier cas, le faux-titre constitue la source prescrite d'information pour la zone du titre.

6.1.1.1 Zone du titre, des mentions de responsabilités et de l'édition

Numérotation

On introduit entre crochets, précédé d'un trait d'union, à la suite du numéro du premier tome, le numéro du dernier tome de la série, tel qu'il figure sur la page de titre du dernier tome. Quand le titre lui-même est restitué entre crochets, on utilise des parenthèses à la place.

Tome premier [-troisième]
Première [-seconde] partie
[Bibel erst (-ander) Teil]

Quand la numérotation des tomes ou parties n'apparaît pas sur la page de titre du premier tome ou de la première partie, mais sur un tome suivant, on restitue entre crochets, en deux séquences distinctes, les deux numérotations :

[Tome premier][troisième]

Variantes

Les autres variantes dans le titre sont indiquées dans les notes sur le titre ou dans les notes de contenu ou de dépouillement. Elles peuvent faire l'objet d'accès.

- Chaque tome ou partie correspond à une tranche chronologique ou à une tranche alphabétique :

On indique en note les tomes ou parties avec leurs tranches chronologiques ou alphabétiques correspondantes en les séparant par un espace, point-virgule, espace (dans la zone de titre, l'omission des sous-titres est indiquée par trois points de suspension ; quand il n'y a que deux parties, il est possible d'y donner les deux sous-titres).

¹⁶¹ Voir BnF, D-16283 ou D-17210

On donne la numérotation en chiffres arabes suivie de « : »

Titre : Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, contenant l'histoire des Eglises d'Orient et d'Occident. Tome premier... [-second...]

Note : [1 :] Depuis l'an 33 de l'ère chrétienne jusqu'à l'année 1200 ; [2 :] Depuis l'an 1201 de l'ère chrétienne jusqu'à l'année 1700

Titre : Dictionnaire de droit canonique, à l'usage de ceux qui étudient le droit. Tome premier [-troisième]

Note : [1 :] A-G ; [2 :] H-M ; [3 :] N-Z

- Chaque tome ou partie porte un titre significatif :

On procède de même quand, en plus du titre commun, chaque tome ou partie a un titre significatif : chacun est indiqué en note. De plus, chaque titre de partie fait l'objet d'un accès.

Titre : Œuvres de Jean-Jacques Rousseau

Note : I, Discours sur l'inégalité des conditions. Discours sur l'économie politique. Projet de paix perpétuelle ; II, Contrat social. Considérations sur le gouvernement de Pologne ; III-V, La nouvelle Héloïse ; VI-VII, Émile

Accès titre : Discours sur l'inégalité des conditions. Discours sur l'économie politique. Projet de paix perpétuelle

Accès titre : Contrat social. Considérations sur le gouvernement de Pologne

Accès titre : La nouvelle Héloïse

Accès titre : Émile

6.1.1.2 Zone de l'adresse

- La date seule est différente :

On transcrit l'adresse et la date de la page de titre du premier tome suivies de la date entre crochets, précédée d'un trait d'union, soit du dernier tome, soit du tome le plus récent si les tomes n'ont pas été publiés dans l'ordre chronologique ; les dates intermédiaires peuvent être données en note.

Titre : Allgemeine Geschichte der Handlung und Schiffahrt, der Manufacturen und Künste, des Finanz- und Cameralwesens, zu allen Zeiten un bey allen Völkern. Erster [-zweyter] Theil

Adresse : Bresslau, bey Johann Jacob Korn. 1751[-1754]

Adresse normalisée : [Wroclaw : Johann Jacob Korn, 1751-1754]

Dans le cas où le premier tome n'a pas été publié en premier, on transcrit la date du premier tome, suivie entre crochets des dates de début et fin de l'ensemble de la publication. On précise en note les dates de publication des différents tomes.

Exemple :

Adresse : A Paris, 1754 [1752-1756]

Note : Tome 1 publié en 1754, tome 3 publié en 1752, tomes 2 et 4 publiés en 1756

- Un seul imprimeur-libraire avec des variantes d'adresse et / ou de dates :

Pour des variantes dans l'adresse d'un même éditeur, on transcrit la première occurrence, et on signale ces variantes en note.

Exemple : l'imprimeur-libraire est le même, mais a changé d'adresse

Adresse : A Paris. Chez Lagrange, libr. au Palais Royal, n° 123. 1786 [-1787]

Adresse normalisée : Paris : Jean Lagrange, 1786

Note : L'adresse change au tome II : « A Paris, chez Lagrange, libraire, rue Saint-Honoré, vis-à-vis le Lycée. 1787 »

Titre : Histoire de Jean Sobieski, roi de Pologne. Par l'abbé Coyer. Tome premier [-troisième]

Adresse : A Varsovie, et se trouve à Paris, chez Duchesne, libraire. M. DCC. LXI

Note : Au t. 2, Varsovie est orthographiée : « Warsovie »

- Plusieurs imprimeurs-libraires :

Deux traitements sont possibles :

A.

On transcrit l'adresse et la date de la page de titre du premier tome et entre crochets les autres adresses avec tous leurs éléments dans l'ordre où ils se présentent, chacune précédée d'un trait d'union. On précise en note quels tomes sont publiés par quels imprimeurs-libraires.

N. B. : Si une date en chiffres romains est terminée par un point, ce point est conservé même s'il précède le tiret.

Exemple :

Adresse : A Paris. Chez Lagrange, libr. au Palais Royal, n° 123. 1786 [-1788] [-A Paris, Maradan, libraire, rue Saint-André-des-Arcs, Hôtel de Châteaueux. 1789]

Note : Le tome I paraît chez Jean Lagrange au Palais Royal en 1786 ; les t. II-IV et X-XI en 1787, IX et XII-XIV en 1788 chez Lagrange rue Saint-Honoré ; les t. V et VI en 1789 chez Claude-François Maradan (Jean Lagrange ayant fui à Londres en janvier 1789)

B.

On transcrit l'adresse et la date de la page de titre du premier tome et on indique par la mention « [et al.] » l'existence d'autres imprimeurs-libraires qui sont détaillés en note. La date la plus récente est mentionnée entre crochets à la suite de la date la plus ancienne.

Exemple :

Adresse : A Paris. Chez Lagrange, libr. au Palais Royal, n° 123 [et al.]. 1786 [-1789]

Note : Le tome I paraît chez Jean Lagrange au Palais Royal en 1786 ; les t. II-IV et X-XI en 1787, IX et XII-XIV en 1788 chez Lagrange rue Saint-Honoré ; les t. V et VI en 1789 chez Claude-François Maradan (Jean Lagrange ayant fui à Londres en janvier 1789)

6.1.1.3 Zone de la description matérielle

Décompte des parties et des feuillets ou pages

Quand une publication est annoncée en plusieurs parties, on en indique le nombre et le type en reprenant le terme employé sur l'ouvrage (ou son équivalent français) : tome, partie, livre, fascicule, volume (ce dernier étant relativement rare). Si la numérotation n'est pas accompagnée d'un terme spécifique, on restitue « tome » (pour une même unité textuelle divisée en sous-ensembles successifs ou cohérents) ou « partie ». Le terme « volume », sauf s'il est indiqué sur l'ouvrage, est réservé à la description de l'exemplaire, puisqu'un même ouvrage en plusieurs tomes ou parties peut selon les exemplaires être relié en un ou plusieurs volumes.

Quand une publication est annoncée en plusieurs parties, que sa pagination est continue, mais que des feuillets intermédiaires (titre, dédicace...) ont été ajoutés entre les parties, on donne leur nombre et leur type, suivi entre parenthèses de leur pagination ou foliotation respective. Les séquences de

pagination ou foliotation correspondant à chaque partie sont séparées par un espace, point-virgule, espace.

Exemple :

Titre : Avis au peuple sur sa santé, par M. Tissot... Nouvelle édition conforme à la seconde originale... Tome premier [-second]

Importance matérielle : 2 tomes (LXXXVIII-293-[3-1 bl.] p. ; [4] p., p. 293-739, [1 bl.] p.)¹⁶²

Quand une publication est composée de plusieurs parties dotées d'une pagination ou foliotation distinctes, on donne leur nombre et leur type, suivi entre parenthèses de leur pagination ou foliotation. Les séquences de pagination ou foliotation correspondant à chaque partie sont séparées par un espace, point-virgule, espace.

Exemple :

Titre : De l'esprit des loix... Tome premier [-second]

Importance matérielle : 2 tomes ([8]-XXIV-522-[1] p. ; [3-1 bl.]-XVI-564 p.)¹⁶³

Quand une publication est composée de plusieurs parties et que les planches sont réparties entre ces dernières, on les donne à la suite du décompte des pages, feuillets, etc. de chaque partie.

Exemple : Histoire du concile de Constance... Tome premier [-second].

2 tomes ([6]-XLVIII-432 p., [15] f. de pl. ; [2] p., p. 433-816, [3] f. de pl.)¹⁶⁴

Format

Dans le cas de publications en plusieurs tomes ou parties de formats différents, mais qui peuvent être cataloguées en une seule notice¹⁶⁵, on indique les formats successifs sous la forme : « in-4 puis in-8 », avec éventuelle justification en note.

Exemple : cas des atlas

Titre : Itinéraire descriptif de l'Espagne, et tableau élémentaire des différentes branches de l'administration et de l'industrie de ce royaume par Alexandre de Laborde. Tome premier [-cinquième]

Description matérielle : 5 tomes et un atlas (CLX-386 p. ; 283 p. ; XXXVIII-511 p. ; 552 p. ; 498 p. ; 7 p., 29 f. de pl. dépl.) ; in-8 et 21,5 x 15 cm

Note : Ouvrage constitué de 5 tomes et d'un « Atlas de l'Itinéraire descriptif de l'Espagne par Alexandre de Laborde », contenant 29 cartes gravées sur cuivre par Vicq

Accès titre : Atlas de l'Itinéraire descriptif de l'Espagne par Alexandre de Laborde

Notes d'exemplaire

On précise en note d'exemplaire la composition des volumes quand celle-ci ne correspond pas aux tomes ou parties.

6.1.2. Plusieurs notices sont préférables

On peut être amené à faire une notice par tome ou par ensemble de tomes :

¹⁶² BU Allées Jules Guesde, Toulouse 3, Res Med XVIII A 128313

¹⁶³ BU Arsenal, Toulouse 1, Resp Mn 2220

¹⁶⁴ BU Arsenal, Toulouse 1, Res Mn 2330

¹⁶⁵ Voir 1.6.

- si l'on estime que la publication est trop complexe (contenu, collations, histoire éditoriale...) pour être décrite de manière satisfaisante dans une notice globale.
- si une ou plusieurs parties ont fait l'objet de plusieurs éditions ou émissions (les exemplaires sont généralement composites)
- si la bibliothèque possède un exemplaire incomplet et ne peut établir de notice complète fiable à partir d'une autre source

Titre : Traité de l'expérience en général, et en particulier dans l'art de guérir ; par M. George Zimmermann, D. M. ... Traduit de l'allemand. Nouvelle édition. Tome troisième
Note d'exemplaire : Les autres tomes manquent

L'appartenance à un ensemble bibliographique plus vaste doit être précisée en note :

Formules : Tome 5 de l'édition en 10 tomes parue à Paris chez XXX de 1745 à 1789 (cas où les titres des différents tomes sont identiques)
 Tome 5 des œuvres complètes de Voltaire publiées à Genève chez Cramer de 17.. à 17..

Exemple :

Titre : Le droit public, suite des Loix civiles dans leur ordre naturel tome IV [-V]

Note : Tomes 4 et 5 de la publication dont les trois premiers tomes portent le titre : « Les loix civiles dans leur ordre naturel »¹⁶⁶

Des accès doivent permettre de rendre compte de l'ensemble bibliographique auquel se rattache le tome catalogué. Selon les cas et les systèmes, on utilise un accès titre, un lien de monographie à monographie, un lien à une notice de collection (dans le cas des œuvres complètes), un lien à une notice d'ensemble, un titre d'ensemble.

6.2 Recueil factice

Un recueil factice est la réunion d'un certain nombre de pièces ou ouvrages à l'initiative du possesseur. Ceux-ci sont parfois répertoriés dans une table des matières manuscrite voire introduits par un titre manuscrit qui ont été ajoutés par le possesseur.

Chaque pièce est alors cataloguée séparément. On signale en particularités d'exemplaire leur appartenance à un recueil factice dont on choisit ou pas de détailler le contenu.

6.3 Recueil d'éditeur

Un recueil d'éditeur est la réunion par un imprimeur-libraire, le plus souvent sous un titre général imprimé, d'un certain nombre d'œuvres, anonymes ou non, souvent répertoriées dans une table des matières et dont certaines ont pu faire, sous la même forme, l'objet d'une publication séparée.

On considère qu'une œuvre a pu être publiée séparément toutes les fois qu'elle a une page de titre (souvent avec adresse et date propres), une pagination et des signatures particulières, et n'a aucun lien matériel apparent avec le recueil (titre annoncé au titre général, réclame, etc.).

Ne pas confondre avec l'édition contenant plusieurs œuvres : quand un ensemble de pièces, même pourvues de pages de titre et de paginations propres, se rencontrent toujours ensemble et généralement dans le même ordre, il s'agit d'une édition contenant plusieurs œuvres : voir 1.5.

¹⁶⁶ BU Arsenal, Toulouse 1, Res 32079

Titre : Recueil des ouvrages de M. de Haute-Feuille. Contenant plusieurs decouvertes & inventions nouvelles dans la physique & dans les mechaniques. – A Paris, chez Daniel Horthemels, ruë Saint Jacques, à l'enseigne du Mecénas. MDCXCII.

Note : Le recueil contient sept ouvrages de l'abbé Hautefeuille publiés chacun séparément entre 1674 et 1692. En 1692, les exemplaires non vendus de ces ouvrages ont été réunis à l'initiative du libraire Daniel Horthemels sous une page de titre générale et avec une épître dédicatoire de l'auteur au roi qu'il a fait imprimer pour l'occasion.

Traitement

On fait une notice pour le recueil. On indique en note qu'il s'agit d'un recueil d'éditeur, en précisant dans la mesure du possible quelles pièces ont fait l'objet d'une diffusion séparée. On peut indiquer dans la note sur la description bibliographique qu'elles ont fait l'objet de notices bibliographiques séparées.

Dans une note de contenu, on donne la liste des pièces composant le recueil d'éditeur ; un accès ou un lien est fait pour chaque œuvre mentionnée.

Une notice complète est faite pour chaque pièce ayant pu être publiée séparément. On indique en note que la publication a été également insérée dans un recueil d'éditeur publié à YYY par XXX en telle année. On précise en note d'exemplaire de la donnée locale portant la cote du recueil d'éditeur : « exemplaire publié dans un recueil d'éditeur »

Exemple où les éditions composant le recueil ont été publiées par le même éditeur sous une page de titre comportant son nom

Notice du recueil

Titre : Œuvres diverses de M. Bayle, docteur en médecine & professeur aux arts libéraux en l'université de Toulouse. Tome I

Adresse : A Toulouse chez Fouchac & Bely, marchands libraires rue de la Porterie. M. DC. LXXXVIII. Avec permission.

Description matérielle : 3 parties ([2]-[12]-83 [i. e. 87]-[4] p. ; 36 p., [1] f. de pl. ; 74 p., [1] f. de pl.)

Note : Recueil d'éditeur rassemblant trois œuvres de Bayle publiées séparément (liste au verso de la page de titre)

Note de contenu : Discours sur l'experience et la raison. Par monsieur Bayle docteur en medecine & professeur aux arts liberaux en l'université de Toulouse. Seconde edition. Reveuë & corrigée par l'auteur
Dissertation sur la cause de la suspension des vapeurs dans l'air Par M. Bayle.... Dissertation sur quelques questions de physique et de medecine. Par M. Bayle...

Accès : Discours sur l'experience et la raison. Par monsieur Bayle docteur en medecine & professeur aux arts liberaux en l'université de Toulouse. Seconde edition. Reveuë & corrigée par l'auteur

Accès : Dissertation sur la cause de la suspension des vapeurs dans l'air Par M. Bayle.... Dissertation sur quelques questions de physique et de medecine. Par M. Bayle...

Accès : Dissertation sur quelques questions de physique et de medecine. Par M. Bayle, docteur en medecine & professeur aux arts liberaux en l'université de Toulouse.

Notice de la troisième œuvre

Titre : Dissertation sur quelques questions de physique et de medecine. Par M. Bayle, docteur en medecine & professeur aux arts liberaux en l'université de Toulouse.

Adresse : A Toulouse chez Fouchac & Bely, marchands libraires ruë de ma Porterie. M. DC. LXXXVIII. Avec permission

Description matérielle : 74 p., [1] f. de pl. : ill. ; in-12

Note : Parfois inséré dans un recueil d'éditeur publié chez Fouchac et Bely en 1688 sous le titre « Œuvres diverses de M. Bayle, docteur en médecine & professeur aux arts libéraux en l'université de Toulouse »

Note d'exemplaire Resp PfXVII-447¹⁶⁷ : Broché, couverture papier marbré, 18^e siècle

Note d'exemplaire Resp PfXVII-405/3¹⁶⁸ : Inséré dans le recueil d'éditeur rassemblant trois œuvres de Bayle sous le titre « Œuvres diverses de M. Bayle, docteur en médecine & professeur aux arts libéraux en l'université de Toulouse »

N.B. Dans la notice bibliographique, on ne peut pas faire d'accès à la notice du recueil, car certains exemplaires sont publiés séparément.

Exemple où les éditions composant le recueil ont été publiées par le même éditeur sous une page de titre sans nom d'éditeur

Notice du recueil

Titre : Grammaire generale et raisonnée. Avec les nouvelles methodes pour apprendre facilement et en peu de temps les langues italienne et espagnole.

Adresse : [Sans lieu, vers 1660]

Description matérielle :

Note : Recueil d'éditeur rassemblant trois manuels de Claude Lancelot, publiés chez Pierre Le Petit en 1660

Note de contenu : Grammaire generale et raisonnée. Contenant les fondemens de l'art de parler... Nouvelle methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue espagnole. Nouvelle methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue italienne.

Accès : Grammaire generale et raisonnée. Contenant les fondemens de l'art de parler...

Accès : Nouvelle methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue espagnole

Accès : Nouvelle methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue italienne.

Note d'exemplaire 8-BL-1288¹⁶⁹ : Rel. veau moucheté. Ex-libris ms. des Célestins, à Paris

Notice du premier manuel

Titre : Grammaire generale et raisonnée. Contenant les fondemens de l'art de parler ; expliquez d'une maniere claire & naturelle ; les raisons de ce qui est commun à toutes les langues, & des principales differences qui s'y rencontrent ; et plusieurs remarques nouvelles sur la langue françoise.

Adresse : A Paris, chez Pierre Le Petit, imprimeur & libraire ordinaire du Roy, ruë S. Jacques, à la Croix d'or. M. DC LX. Avec privilege de sa Majesté.

Description matérielle : [1, 1 bl.]-147-[5] p. ; in-12

Note : Diffusé séparément ou dans un recueil d'éditeur intitulé « Grammaire generale et raisonnée. Avec les nouvelles methodes pour apprendre facilement et en peu de temps les langues italienne et espagnole. »

Note d'exemplaire 8-BL-1288 (1)¹⁷⁰ : Avec la page de titre du recueil d'éditeur et les méthodes italienne et espagnole

Note d'exemplaire 8-BL-1289 (1)¹⁷¹ : Avec les méthodes italienne et espagnole, sans la page de titre du recueil d'éditeur

Note d'exemplaire 8-BL-1291¹⁷² : Relié seul

Exemple où les éditions composant le recueil ont été publiées par plusieurs éditeurs

¹⁶⁷ BU Arsenal, Toulouse 1

¹⁶⁸ BU Arsenal, Toulouse 1

¹⁶⁹ BnF, Arsenal

¹⁷⁰ BnF, Arsenal

¹⁷¹ BnF, Arsenal

¹⁷² BnF, Arsenal

Notice du recueil

Titre : Ecrits et discours composés pour la Convention nationale, par F. Lanthenas...

Adresse : A Paris, A l'imprimerie, rue du Théâtre français, N.º4 Vendémiaire, l'an IIe de la République française

Description matérielle : pagination multiple ; in-8

Note : Recueil d'éditeur de 6 textes de François Xavier Lanthenas publiés chez divers imprimeurs-libraires, rassemblés par l'Imprimerie du Cercle social en 1793 et précédés d'un avertissement

Note de contenu : Nécessité et moyens d'établir la force publique, sur la rotation continue du service militaire... Rapport et projet de décret sur l'organisation des écoles primaires... Sur la Constitution... Motifs de faire du 10 août un jubilé fraternel... Censure publique, ou nécessité de confier à un certain nombre de citoyens instruits et vertueux... L'éducation, cause éloignée, et souvent même cause prochaine de toutes les maladies

Accès : Nécessité et moyens d'établir la force publique, sur la rotation continue du service militaire...

Accès : Rapport et projet de décret sur l'organisation des écoles primaires...

Etc.

Notice de la dernière publication composant le recueil

Titre : Convention nationale. L'éducation, cause éloignée et souvent même cause prochaine de toutes les maladies, proposition soutenue, le 13 septembre 1784, dans les écoles de médecine de Reims, par F. Lanthenas...

Adresse : A Paris, de l'Imprimerie nationale, septembre 1793.

Description matérielle : [2], 93, [1] p. ; in-8

Note : Diffusé séparément ou dans un recueil d'éditeur publié par l'Imprimerie du Cercle social en 1793 sous le titre « Ecrits et discours composés pour la Convention nationale, par F. Lanthenas... »

Note de l'exemplaire 8-Le38-475¹⁷³ : Conservé séparément

Note de l'exemplaire : Res 50353¹⁷⁴ Dans un recueil d'éditeur de 6 textes de François Xavier Lanthenas, publiés chez divers éditeurs, rassemblés par l'Imprimerie du Cercle social en 1793

7 ACCES

Pour faciliter la recherche dans les catalogues, l'établissement de points d'accès contrôlés est indispensable : personnes, collectivités, lieux d'édition, matières, titres.

7.1 Mentions de responsabilité

Toute personne ou collectivité mentionnée dans la notice et ayant un lien avec l'édition ou l'exemplaire catalogué doit faire l'objet d'un point d'accès normalisé, accompagné de la mention de sa ou de ses fonction(s). Signaler la fonction d'auteur et de coauteur est facultatif dans les catalogues sur fiches, bibliographies imprimées, etc.

Les fonctions le plus couramment rencontrées sont :

Auteur et co-auteur, auteur supposé, éditeur scientifique, traducteur, adaptateur, annotateur, préfacier, auteur commenté, dédicataire, auteur de dédicace, imprimeur, graveur, auteur du dessin, ancien possesseur, donateur, relieur.

7.2 Lieux d'édition

¹⁷³ BnF, PHS

¹⁷⁴ BU Arsenal, Toulouse 1

Les lieux d'édition doivent faire l'objet de points d'accès normalisés dans la langue actuelle du pays actuel de la ville d'édition. Quand le français est l'une des langues officielles du pays, on donne la forme française.

7.3 Indexation matière et classification

L'indexation matière n'est pas obligatoire. Son usage varie d'un établissement à l'autre. Il est plus particulièrement recommandé de faire des accès aux œuvres, aux personnes, aux lieux et aux institutions sujets de l'ouvrage.

7.4 Titres

Il existe différents types de points d'accès relatifs au titre : les variantes de titre, les titres des autres œuvres contenues dans l'ouvrage, les titres conventionnels, les titres uniformes et les titres de forme¹⁷⁵.

¹⁷⁵ Voir annexe 2

ANNEXES

Annexe 1 Définitions

Annexe 2 Titres de forme

Annexe 3 Recommandations pour la description des reliures

Annexe 4 Description allégée

Annexe 5 Pratique de l’empreinte

Annexe 1 : Définitions

Achevé d'imprimer : formule généralement imprimée à la fin de l'ouvrage, parfois au verso du feuillet de titre ou à la fin des pièces liminaires, indiquant le nom de l'imprimeur, le lieu d'impression, la date à laquelle celle-ci a été achevée. Voir aussi *colophon*.

Achevé d'imprimer pour la première fois : formule généralement imprimée à la suite du privilège, pour indiquer à partir de quelle date celui-ci s'applique et permettre de calculer son échéance. À partir de 1701 en France, la durée de validité d'un privilège de librairie se calcule à compter de sa date d'obtention et non plus de la date du premier achevé d'imprimer.

Adresse ou adresse bibliographique : ensemble des informations relatives aux lieu(x), date(s) et responsabilité(s) de publication et d'impression. L'adresse inclut en principe une mention indiquant la présence d'un privilège ou d'une permission.

Approbation : autorisation de publier un texte délivrée par le pouvoir civil ou religieux. Cette approbation peut être annoncée à la page de titre et figurer au début ou à la fin du livre, avant le texte du privilège.

Avant-titre : voir *faux-titre*.

Bandeau : élément décoratif, gravé sur bois ou sur cuivre, ou exécuté en typographie, formant une bande horizontale et placé en général en tête d'un chapitre, d'une épître dédicatoire, etc.

Blanc (livre en) : exemplaire imprimé dont les feuilles sont pliées et assemblées, mais qui n'est ni cousu, ni couvert, ni relié. Voir aussi *en feuilles*

Broché : exemplaire dont les cahiers sont pliés, assemblés et cousus, parfois revêtu d'une couverture en papier.

Cachet : tampon apposé sur un ouvrage, indiquant l'origine d'un document, son appartenance à un fonds, une date d'entrée... Voir aussi *estampille ; timbre*.

Cahier : ensemble formé par le pliage d'une *feuille* unique, le pliage d'une partie de feuille ou l'assemblage de plusieurs feuilles pliées et encartées, de manière à en permettre la couture. Chaque cahier est le plus souvent identifié par une *signature*.

Carton ou carton de substitution : le carton ('cancellans') est un *feuillet*, un bifeuillet ou un cahier imprimé remplaçant un feuillet, un bifeuillet ou un cahier de la composition primitive ('cancellandum').

Chronogramme : phrase ou pièce de vers, latine le plus souvent, dans laquelle les lettres de certains mots, inscrites en capitales, possèdent une valeur numérique (chiffres romains) composant une date.

Colophon : formule relativement développée héritée de la tradition du livre manuscrit, placée à la fin de l'ouvrage ou du texte principal (avant les tables ou annexes finales), pouvant comprendre des éléments d'identification du texte (auteur, titre) et de l'adresse (lieu et date d'impression, nom de l'imprimeur et/ou du libraire, etc.) ; fréquent dans les livres imprimés

au XV^e et au début du XVI^e siècle, le colophon tend à disparaître à partir des années 1530 avec la généralisation de la page de titre et de l'*achevé d'imprimer*.

Contrefaçon : réimpression non autorisée d'une édition ; la contrefaçon reproduit parfois très fidèlement les caractéristiques typographiques (formulation du titre et de l'adresse, sauts de page et coupures de lignes, etc.) et l'illustration de l'édition qu'elle contrefait.

Cul-de-lampe (pluriel = culs-de-lampe) : élément décoratif, gravé sur bois ou sur cuivre, ou composé d'éléments typographiques, placé à la fin d'un chapitre, d'une pièce liminaire, etc.

Dédicace : mention imprimée en préliminaire indiquant la personne ou la collectivité à qui l'ouvrage est dédié. Si cette dédicace prend la forme d'une lettre, on parle alors d'une *épître dédicatoire*.

Dépliant : *feuillet* dont les dimensions dépassent celles du volume fermé et qu'il faut déplier pour le voir en entier.

Edition : ensemble des exemplaires produits à partir d'une composition typographique restée substantiellement inchangée.

Edition originale : première édition imprimée d'une œuvre, publiée avec le consentement de l'auteur. S'emploie principalement pour les textes présentant un intérêt particulier dans l'histoire littéraire et intellectuelle ; pour les autres textes, utiliser de préférence « première édition ». Pour les œuvres antérieures à l'invention de l'imprimerie, utiliser *édition princeps*.

Edition partagée : édition entreprise à frais communs par plusieurs imprimeurs-libraires. Trois cas peuvent se présenter : l'édition comporte tous les noms des partenaires et il n'y a pas de différence entre les exemplaires ; l'édition comporte tous les noms, mais la *marque* diffère selon les exemplaires ; l'édition est scindée en plusieurs *émissions* à l'adresse de chacun des participants.

Edition pré-originale : édition antérieure à l'originale, qu'il s'agisse d'une première édition, sans existence autonome, d'un texte publié avec d'autres textes (revue, feuilleton dans un périodique, recueil collectif...), ou d'une édition anticipée parue sans l'approbation de l'auteur (voir aussi : *édition subreptice*), ou encore d'une édition non commercialisée publiée aux frais de l'auteur.

Edition subreptice : édition publiée à l'insu de l'auteur.

Edition princeps : première édition imprimée d'un texte antérieur à l'invention de l'imprimerie.

Emission : sous-ensemble d'une *édition* qui se distingue par une différence voulue et affichée (changement d'adresse bibliographique, de date de publication) ou par des impositions différentes des mêmes pages (par ex., in-8 et in-12). Le ou les premier(s) cahier(s) peuvent être recomposé(s) (par ex. changement de l'avertissement au lecteur, de la dédicace). C'est un acte commercial dont le but est d'élargir le marché d'une édition. Différent de l'*état*.

Encadrement : motif simple (filet(s) ou frise), gravé ou exécuté en typographie, qui encadre un titre ou un texte.

Encadrement orné : ornement(s) figuratif(s) gravé(s) encadrant un titre ou un texte. Ex. : encadrement à motif allégorique, encadrement de type architectural...

Encart : feuillet ou cahier imprimé ajouté à la composition primitive et faisant partie de l'édition. A distinguer du *carton*.

Enseigne : élément de l'*adresse bibliographique* qui décrit l'image peinte ou sculptée placée à la façade de l'atelier ou de la boutique de l'imprimeur-libraire.

Envoi : mention autographe de don, portée sur un exemplaire par l'auteur ou l'un des auteurs de l'ouvrage. Voir aussi *ex-dono*

Epître dédicatoire : partie liminaire d'une publication, se présentant comme une lettre adressée à la personne ou à la collectivité à qui le livre est dédié.

Estampille : *cachet* gravé apposé à l'encre sur une ou plusieurs pages d'un volume, pour en attester la propriété, l'origine ou l'authenticité. Une même institution peut utiliser plusieurs estampilles selon les époques et le type de documents. Voir aussi *cachet ; timbre à sec*.

Estampille de légitimation de contrefaçon : *cachet* apposé par une autorité publique sur les exemplaires d'une édition contrefaite, et autorisant rétrospectivement sa diffusion. En France, un arrêt du Conseil du Roi du 30 août 1777 autorise les imprimeurs-libraires à faire légaliser les contrefaçons en leur possession, à la condition de faire marquer les exemplaires concernés par une estampille spécifique (portant le toponyme de la chambre syndicale de la librairie dont ils relèvent et la date de 1777) et d'y faire apposer le paraphe de l'inspecteur de la Librairie local.

Etat : sous-ensemble d'une *édition* caractérisé par des modifications ponctuelles, volontaires ou non, en cours de tirage. Il s'applique aussi à la présence ou non de cartons, d'errata, ou à l'ajout ou au changement d'illustrations. Se différencie de l'*émission* par l'absence de projet commercial.

Exemplaire : chacune des unités matérielles, constituée d'un ou plusieurs volumes, appartenant à une édition ou une impression.

Ex-dono : mention portée sur un livre indiquant que celui-ci a été remis en don par une personne physique ou morale à une autre personne physique ou morale dont les noms sont souvent indiqués, parfois avec une mention de date. L'ex-dono peut prendre la forme d'une mention manuscrite, ou, notamment lorsque le bénéficiaire est une institution, d'une étiquette imprimée ou gravée collée ; il peut aussi figurer sur la reliure. Si la mention de don émane de l'un des auteurs du livre, on parle alors d'*envoi*.

Ex-libris : marque de propriété portée sur un livre, sous la forme d'une simple mention manuscrite du nom du possesseur (le plus fréquent), ou, surtout à partir du XVII^e siècle, d'une gravure collée où figurent notamment les armes et la devise du propriétaire, d'un cachet ; elle apparaît aussi plus rarement sous la forme d'une mention imprimée, d'un timbre à sec. L'ex-libris peut également figurer sur la reliure (doré, peint, estampé à froid) ; s'il s'agit d'un nom, on conservera la formule « ex libris ... de M... » ; s'il s'agit d'armoiries ou d'emblèmes on utilisera les termes appropriés (reliure aux armes de...).

Ex-praemio : mention manuscrite, imprimée, gravée, parfois accompagnée de marques d'authentification (sceaux), attestant qu'un ouvrage a été remis en prix. Sont fréquemment précisés les circonstances de l'attribution du prix, la date, l'institution (collège, école, etc.), les noms et titres du donateur du prix (agonothète) et des indications relatives au bénéficiaire. Le volume est en outre fréquemment relié aux armes et emblèmes de l'agonothète.

Extrait du privilège : voir *privilège*.

Faux-titre : titre, souvent abrégé, imprimé sur un *feuillet* précédant la *page de titre*.

Feuille : unité matérielle de fabrication et d'impression du papier avant toute opération de pliage.

Feuillet : partie d'une feuille pliée, assemblée et coupée pour former un *cahier*. Un feuillet comporte deux pages, un recto et un verso.

En feuilles : exemplaire imprimé dont les feuilles ne sont ni pliées ni assemblées en cahier. Voir aussi : *blanc (livre en)*.

Figure : illustration gravée sur bois ou sur cuivre incluse dans un texte imprimé. Voir aussi *vignette*.

Filets :

- en typographie, lignes utilisées pour séparer certains éléments d'une composition ou pour décorer une page ; les filets peuvent être simples ou multiples, gras ou maigres, droits, brisés...
- en reliure, lignes décoratives obtenues par un outil (roulette, fer, etc.) ; les filets peuvent être dorés ou à froid, simples ou multiples.

Filigrane : dessin visible par transparence, dont l'empreinte est imprimée dans l'épaisseur de la pâte à papier par un réseau de fils métalliques fixés sur la forme et qui sert notamment de marque au papetier.

Format bibliographique ou format réel : par opposition au format apparent, exprimé en centimètres, le format bibliographique est déterminé par le nombre de fois où la feuille imprimée a été pliée pour former les feuillets d'un *cahier*.

Frontispice : planche gravée illustrée, placée en regard de la page de titre ou la précédant ; elle reprend souvent des parties de la page de titre, plus ou moins intégrées dans le décor, dont les éléments, en relation avec le contenu de l'ouvrage ou son auteur, sont fréquemment allégoriques. À distinguer de *titre-frontispice*.

Grand papier : une « édition sur grand papier » désigne une *émission* imprimée sur des feuilles de dimensions supérieures. Par extension, désigne également une partie de l'édition imprimée sur du papier de qualité supérieure, sans modification de la taille du livre.

Impression : ensemble des exemplaires imprimés en une seule fois.

Justification : dans la zone de la description matérielle, dimension en hauteur et en largeur de la surface imprimée, exprimée en millimètres.

Lettre ornée : première lettre d'un chapitre ou d'un paragraphe, ornée d'un décor géométrique ou figuratif, gravée sur bois ou sur cuivre.

Marque typographique : signe distinctif gravé, souvent imprimé sur la page de titre ou à la fin de l'ouvrage, et destiné à identifier l'imprimeur ou le libraire responsable de l'impression ou de la publication et à protéger celle-ci des contrefaçons.

Matériel typographique : ensemble des caractères, des ornements typographiques et des ornements gravés utilisés par un imprimeur-libraire.

Ornement gravé : petit bois ou cuivre gravé, généralement sans lien avec un texte particulier, utilisé pour agrémenter une édition.

Ornement typographique : composition de petits fers décoratifs utilisée pour agrémenter une édition.

Page de titre à encadrement de type architectural : voir *encadrement orné*.

Page de titre à encadrement orné : voir *encadrement orné*.

Page de titre gravée : voir *titre-frontispice*.

Papier vélin : papier fabriqué au moyen de formes garnies d'un fin treillis métallique et donc dépourvu de vergeures, dont l'aspect évoque celui du parchemin de très bonne qualité, inventé en Angleterre par James Whatman vers 1755. Les premiers essais de fabrication en France par Etienne de Montgolfier datent de 1777 et l'usage du papier vélin pour des impressions de luxe se répand sous l'influence des Didot.

Papillon : imprimé de très petit format recouvrant un passage de la publication, apportant une correction ou un complément.

Parchemin : peau de mouton, agneau, chèvre, chevreau, veau, préparée et traitée pour l'écriture ou la reliure. Voir *vélin*.

Permission d'imprimer : autorisation octroyée sans monopole de publication à l'auteur ou au libraire par le chancelier ou son suppléant, le garde des sceaux, et dont l'obtention est nécessaire pour faire imprimer dans le royaume de France un livre nouveau de plus de deux feuilles (cahiers) d'impression (cf. ordonnance de Moulins de février 1566). Des permissions d'imprimer dites « de juge » ou « de police » sont par ailleurs délivrées par les juridictions locales (bailliages, sénéchaussées, lieutenants généraux de police) pour la parution des livrets ou publications de moins de deux feuilles d'impression. Voir aussi *privilège*.

Permission simple ou permission de sceau : instituée en 1701, permission d'imprimer accordée par lettres de grand sceau mais sans monopole d'édition, contrairement au *privilège*.

Permission tacite : instaurée vers 1709, à l'origine permission officieuse autorisant les libraires français à vendre ou réimprimer dans le royaume certaines éditions étrangères, puis

applicable à des livres imprimés dans le royaume auxquels on ne voulait pas donner la caution officielle du pouvoir royal. L'existence d'une permission tacite n'est pas signalée dans l'ouvrage.

Placard : *feuille* isolée, imprimée d'un seul côté et destinée à l'affichage.

Planche : feuillet non inclus dans un cahier. Les planches peuvent contenir des illustrations, des tableaux, etc. Tous les exemplaires d'une même édition peuvent différer par le nombre de leurs planches. Dans la collation, on utilise la mention « feuillet de planche » (abrégé en f. de pl.).

Planche à système : planche comportant un dispositif particulier permettant d'en modifier l'aspect par une intervention du lecteur. Exemple : *volvelle*.

Pontuseaux : dans la fabrication artisanale du papier, réglettes de bois qui supportent les fils métalliques de *vergeure* et de chaînette constituant le tamis de la forme à papier ; par extension, désigne les empreintes laissées dans la feuille de papier par les fils de chaînette, perpendiculaires aux empreintes laissées par les vergeures.

Privilège : monopole d'impression et de diffusion d'un texte ou d'un ensemble de textes accordé par le pouvoir royal ou une autorité de justice à un auteur ou à un libraire pour une durée déterminée. Le privilège, souvent annoncé au bas de la page de titre, est en principe publié dans l'ouvrage, soit au début, soit à la fin, sous forme intégrale ou abrégée (extrait du privilège).

Privilège d'ensemble : privilège accordé pour l'impression et la diffusion d'un ensemble de textes.

Réclame : mot ou groupe de lettres situé en bas à droite du dernier feuillet d'un cahier, annonçant les premières lettres du cahier suivant. Dans certains ateliers on met une réclame à chaque page ou chaque feuillet.

Recueil d'éditeur : réunion par un imprimeur/libraire, un éditeur ou un auteur, le plus souvent sous un titre général imprimé, de plusieurs éditions, dont certaines ont pu faire l'objet d'une diffusion séparée.

Recueil factice : réunion d'un certain nombre de pièces ou d'ouvrages à l'initiative du possesseur.

Signature : lettre, chiffre ou signe typographique imprimé au bas d'une page et permettant d'identifier chaque *cahier* d'un livre, éventuellement accompagné d'un numéro désignant la place du *feuillet* dans le cahier. Un feuillet ou un cahier présentant ces marques est dit « signé ».

Style : mode de détermination du début de l'année : style de Pâques, style de l'Annonciation..., qui sont qualifiés d'« anciens styles » par opposition au « nouveau style » ou style de la Circoncision (1^{er} janvier), adopté à des dates diverses selon les provinces et prescrit en France par un édit de Charles IX de 1564.

Texte à encadrement : voir *encadrement*

Timbre : marque en relief apposée par une autorité ou un possesseur, par une forte pression sur le support. Elle peut être encrée, ou non (dans ce dernier cas, elle est appelée « timbre à sec » ou « timbre sec »).

Titre à encadrement : voir *encadrement*.

Titre à encadrement orné : voir *encadrement orné*.

Titre courant : rappel du titre de l'ouvrage, parfois abrégé, ou de la subdivision (chapitre, partie...), imprimé dans la marge supérieure des pages. Le titre courant peut également donner le nom de l'auteur de l'ouvrage.

Titre de forme : titre forgé qui permet de regrouper par un point d'accès commun des publications d'un même type. Voir annexe 2.

Titre gravé : voir *titre-frontispice*.

Titre parallèle : forme du titre dans une autre langue ou une autre écriture que le titre principal, figurant soit sur la *page de titre* à la suite de celui-ci, soit sur une autre page de titre.

Titre uniforme : titre particulier retenu par l'Agence bibliographique nationale (BnF) pour identifier une œuvre ayant paru sous différents titres.

Titre-frontispice : page de titre dont le texte et l'illustration sont entièrement gravés sur cuivre, et qui constitue l'unique page de titre de l'ouvrage. À distinguer de *frontispice*.

Vélin : parchemin de très jeune veau, plus fin, souple, blanc et lisse que le parchemin ordinaire. Voir aussi *papier vélin*.

Vergeure : chacun des fils de laiton cousus sur les *pontuseaux* de la forme en un réseau serré qui permet de séparer la pâte à papier de l'eau qui l'imbibe. Par extension, désigne la trace laissée par ces fils dans le papier.

Vignette : illustration de petite taille gravée sur bois ou sur cuivre présente sur la page de titre ou dans le texte. Voir aussi *figure*.

Volvelle : pièce de papier imprimée ou gravée montée sur un pivot central, utilisée notamment dans les livres scientifiques anciens pour créer une figure mobile.

Annexe 2 Titres de forme

Le titre de forme est un titre forgé qui permet de regrouper par un point d'accès commun des publications d'un même type. Il existe deux sortes de titres de forme : ceux qui rendent compte de la forme ou du type de l'ouvrage (catalogues de librairie, ventes, prospectus, affiches, etc.), et ceux qui renvoient à une catégorie d'événements (entrées, couronnements, mariages, etc.).

Pour la définition des termes et les modalités de construction des titres de forme, se reporter au *Guide pratique du catalogueur* de la BnF, choix des accès :

<http://guideducatalogueur.bnf.fr/>

La liste suivante n'est pas exhaustive ; *les termes en italiques désignent les éléments facultatifs.*

Abécédaire (qualificatif de langue en clair et en minuscules). Année d'édition

Acte. Collectivité (pays, région, ville, parlement selon les cas). Date de promulgation. *Lieu de promulgation*

Acte épiscopal. Ville. Date de promulgation

Acte pontifical. Date de promulgation

Acte royal. Pays. Date de promulgation. *Lieu de promulgation*

Affiche (*catégorie : Livres, Estampes, Enseignement, Artisans, Commerce, Services, Santé, Mode, Spectacles selon les cas*) Ville. Année d'édition

Almanach. Année-année. Ville

Armorial. Nom de famille ou de collectivité (*qualificatif du nom*). Année d'édition

Armorial. Lieu. Année d'édition

Ballet. Ville. *Lieu*. Date de la représentation

Baptême. Nom de personne, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Date de l'événement. Ville. *Lieu*

Canard. Année d'édition. *Ville*

Catalogue (*catégorie : Artisans, Commerce, Santé, Mode, Spectacles selon les cas*). Ville. Année d'édition

Catalogue de bibliothèque. Ville. Nom de collectivité. Année d'édition

Catalogue de libraire. Ville. Nom, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Année d'édition

Catéchisme + adjectif de confession : catholique, protestant ou anglican + qualificatif de langue en clair et en minuscules. Lieu. Année d'édition. *Abrégé*

Nota bene : pour le Catéchisme du Concile de Trente, il existe un titre uniforme

Collection (*catégorie : Livres, Art, Estampes selon les cas*). Nom du collectionneur, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Année d'édition

Couronnement. Nom de personne, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Date de l'événement. Ville. *Lieu*

Coutume. Lieu. Année d'édition

Diplôme. Ville. Institution. Date d'obtention

Entrée. Nom de personne, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Date de l'événement. Ville

Exposition. Ville. *Lieu*. Date de l'événement

Factum (*Lieu*). Nom de la partie en cause à l'origine du factum, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Titre de subdivision. Année d'édition

Faire-part. Subdivision (naissance, baptême, mariage, obsèques, messe selon les cas). Nom de personne, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Lieu. Date de l'événement

Fête. Ville. *Lieu*. Date de l'événement

Généalogie. Nom de famille (*qualificatif du nom*). Année d'édition

Mariage. Nom de personne, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Date de l'événement. Ville. *Lieu*

Mazarinade. Année d'édition

Obituaire. Localisation, Établissement précisant la localisation. Année d'édition

Obsèques. Nom de personne, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Date de l'événement. Ville. *Lieu*

Pouillé. Localisation. Année

Procès. Nom d'une des parties en cause, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Date du procès. Ville. *Extrait*

Procès de béatification ou Procès de canonisation. Nom de personne, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Date du procès. Ville

Programme. (*catégorie : Ballet, Musique, Opéra, Théâtre selon les cas*). Ville. Établissement. Date

Prospectus (*catégorie : Estampes, Enseignement, Artisans, Commerce, Services, Santé, Mode, Spectacles, Transports selon les cas*). Lieu. Nom de personne, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Année d'édition

Prospectus (Livres). Lieu. Nom de l'imprimeur-libraire normalisé, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Année d'édition

Règlement. Collectivité. *Lieu*. Année

Sacre. Nom de personne, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Date de l'événement. Ville. *Lieu*

Spécimen typographique. Fondateurs. Pays. Nom du fondateur, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Année d'édition

Spécimen typographique. Imprimeurs. Pays. Nom du l'imprimeur, Éléments rejetés du nom (*qualificatif du nom*). Année d'édition

Spectacle. Voir Programme

Statuts. Ville. *Établissement*. Année

Statuts synodaux. Ville. Année

Tarif. Lieu. Année

Thèse (soutenance). Ville. *Établissement*. Date

Traité. Date du traité. Lieu de signature. Collectivités signataires (entrées par ordre alphabétique). *Langue du traité. Extrait ou Abrégé*

Vente (*Catégorie de la vente : Art, Livres, Estampes, Numismatique, Sciences selon les cas*). Date de la vente.

Vié. Prénom (et nom) du saint, bienheureux, vénérable, Éléments rejetés du nom (« saint » ou qualificatif du nom). Année d'édition.

Annexe 3 Recommandations pour la description des reliures

3.1 Terminologie reliure

Broché
Cartonnage
Bradel
Reliure
Demi-reliure
Demi-reliure à coins
Demi-reliure à bandes
Reliure souple
Reliure à rabats
Reliure à la grecque (16 ^e s.)

3.2 Matières et couleurs

Termes à utiliser pour la description des reliures recouvrant le plus souvent les imprimés anciens ; les matériaux (galuchat, box, buffle, etc.) et les couleurs utilisés pour la reliure de luxe à partir du milieu du 19^e siècle n'y figurent pas.

Peau (si une identification plus précise est impossible)	
Peau retournée (côté chair, aspect « daim » pelucheux)	Reliure courante
Parchemin (préciser reliure souple ou rigide), parchemin vert, parchemin rouge (ne préciser la couleur que s'il est teinté), parchemin peint, parchemin moucheté, parchemin de réemploi	Reliure courante
Vélin	Reliure soignée ou reliure à décor
Basane (peau de mouton tannée, peau de qualité médiocre)	
Peau de truie (peau très épaisse, d'aspect blanc, pays germaniques)	
Veau, veau brun, fauve (à employer de préférence à blond), moucheté, marbré, raciné, peint en noir, etc.	
Maroquin (peau de chèvre), maroquin brun, noir, rouge, bleu, olive, citron, fauve, vert... marbré, poudré d'or (rare), à grain long...	Reliure soignée ou reliure à décor
Chagrin (peau de poisson –roussette–), à grain prononcé, très résistante, souvent noire, employée aux 17 ^e et 18 ^e siècles pour livres religieux notamment ; rare)	Reliure soignée
Chagrin (peau d'âne, de cheval puis surtout de chèvre traitée par foulonnage, grenu employée souvent en demi-reliure, fréquente au 19 ^e siècle), chagrin noir, rouge, violet, vert...	Reliure courante
Papier marbré	convient aussi pour les gardes
Papier, papier bleu, rose...	«
Papier dominoté	«
Papier à la colle	«
Papier doré, gaufré	«
Tissu (si non identifié)	reliure soignée
Velours	reliure soignée
Soie, soie brodée	reliure soignée
Tabis, moire	pour les gardes
Toile (19 ^e s.)	reliure courante
Argent, orfèvrerie, écaille, perles tissées, ivoire...	Reliure exceptionnelle

3.3 Description sommaire (typologie)

Reliure...	reliure courante
Reliure soignée	
Reliure à décor doré, argenté, peint	
Reliure estampée à froid	
Reliure à décor estampée à froid	
Reliure aux armes de....	
Reliure armoriée [<i>dans le cas d'armes non identifiées</i>]	

QUELQUES REMARQUES SUR LES DIFFERENTS TYPES DE DECOR FRANÇAIS 17^e – 18^e siècles**1. Reliure courante**

Pas de décor, ou un décor très réduit, qui consiste généralement en filets, une plaque centrale au 16^e siècle, les compartiments du dos aux 17^e et 18^e siècles. Tranches au naturel, mouchetées, marbrées ou de couleur unie à partir du 17^e siècle (les tranches dorées indiquent une reliure soignée) ; papiers de garde souvent blancs, marbrés à partir du milieu du 17^e siècle. Il est inutile de donner une description détaillée (sauf pour des fonds particuliers).

2. Reliure de luxe, 16^e – 18^e siècles**- Reliure soignée**

Sans véritable décor (des filets, une simple plaque centrale ne sont pas considérés comme des décors), mais dont différents indices prouvent un luxe particulier : tranches dorées, matériau raffiné (velours, veau de grande qualité, maroquin...), signature d'un relieur (étiquette collée ou nom doré).

En font partie les vélin dorés à décor minimum (des filets, une plaque centrale, fin 16^e et première moitié 17^e s.) et les reliures jansénistes (reliures en maroquin, sans décor, fin 17^e-début 18^e s.). Dans le cas d'une reliure janséniste doublée, si la doublure comporte un décor plus important qu'une roulette ou une mince bordure, la traiter dans la catégorie « reliure à décor »).

Les reliures soignées sont parfois signées ou attribuables à un atelier ou à un relieur.

- Reliure à décor

Reliures à décor estampé à froid, reliures comportant un décor doré ou argenté significatif ; matériaux exceptionnels.

Les reliures à décor sont très rarement signées (étiquette collée, signature dorée) avant le 18^e siècle ; se reporter à la bibliographie pour les attributions à des ateliers.

Outre le décor des plats, une description complète comprend au moins les éléments suivants :

- dos (lisse ou à X nerfs, décor)
- doublure (matériau, décor)
- gardes (nombre¹⁷⁶, matière – papier blanc¹⁷⁷, papier marbré, papier gaufré doré..., vélin, tabis, moire...)
- tranches (dorées, marbrées, ciselées, peintes)
- fermoirs, attaches, boulons, signets, lacets, etc.

TYPOLOGIE DES PRINCIPAUX DECORS DORES, classés selon un ordre chronologique approximatif

Termes à utiliser après la formule « reliure à décor », entre parenthèses ou comme qualificatif.

Termes	Commentaires	Période dominante
entrelacs géométriques	préciser fers pleins, vides, et/ou azurés, peints	1540-1570
entrelacs courbes		

¹⁷⁶ Noter éventuellement le nombre : celui-ci est normalement le même pour les gardes supérieures et inférieures ; une différence est donc un indice d'intervention postérieure, comme la suppression d'une garde portant des marques de possession.

¹⁷⁷ Noter éventuellement le filigrane.

filets simples courbes		
(décor exceptionnel)	préciser : décor architectural, macabre, etc.	16 ^e
plaque(s)	préciser la forme (rectangulaires, ovales, losangées) ; si figurées, préciser : marque, emblème, Annonciation, etc.	1560-début 17 ^e
centre et coins		1560-début 17 ^e
semé	préciser : fleurs de lis, flammes, étoiles, abeilles, monogrammes	16 ^e -17 ^e
fanfare	Cf. la définition de Hobson	1560-1630
feuillages		fin 16 ^e -début 17 ^e
à la Du Seuil		16 ^e -17 ^e
filigrané	préciser à motif central ou à compartiments	à partir de 1630
bordure	(= encadrement partant du bord) ; on peut préciser par roulettes ou fers	1640-1740
reliure mosaïquée	réserver l'expression « reliure mosaïquée » aux grands décors 18 ^e s. décrits par Michon ¹⁷⁸	18 ^e
dentelle		1750-fin 18 ^e
plaque	almanachs notamment	18 ^e et Révolution

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE, RELIURE FRANÇAISE 16^e-19^e siècles

Pour les articles et mélanges, se reporter à la bibliographie de Friedrich-Adolf Schmidt-Kunsemüller, *Bibliographie zur Geschichte der Einbandkunst von den Anfängen bis 1985*. Wiesbaden, 1985

Histoires générales

Gruel (Léon), *Manuel historique et bibliographique de l'amateur de reliures*, Paris, 1887-1905.

Roquet (Ernest, pseud. Ernest Thoinan), *Les relieurs français 1500-1800*, Paris, 1893.

Michon (Louis-Marie), *La Reliure française*, Paris, 1951.

Nixon (Howard), *Broxbourne library : styles and designs of bookbindings*, Londres, 1956.

Miner (Dorothy), *The History of Bookbinding, 525-1950 A. D. : an exhibition held at the Baltimore Museum of Art...organized by the Walters Art Gallery*, Baltimore, 1957.

Toulet (Jean), *Introduction à l'histoire de la reliure française : XVe-XVIIIe siècles*, Paris, Bibliothèque nationale, 1973.

Foot (Mirjam M.), *A Collection of bookbindings : The Henry Davis Gift*, 3 vol., London, The British Library, 1978, 1983 et 2010.

Needham (Paul), *Twelve centuries of bookbindings 400-1600*, New York, Pierpont Morgan Library, London, 1979.

Macchi (Federico) et Macchi (Livio), *Dizionario illustrato della legatura*, S. Bonnard, 2002.

¹⁷⁸ Pour les reliures des 16^e et 17^e siècles, se contenter d'énumérer les matières et les couleurs : maroquin brun, rouge, citron.

Reliures estampées à froid

Goldschmidt (Ernst Philip), *Gothic and Renaissance bookbindings*, 2^e éd., Nieuwkoop, Amsterdam, 1967 (Réimpression de l'éd. de Londres, 1928).

Gid (Denise), *Catalogue des reliures françaises estampées à froid (XVe-XVIe siècles)*, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, 1984, 2 vol. parus, consacrés à la Bibliothèque Mazarine. Le volume consacré à Sainte-Geneviève est en ligne.

Gid (Denise) et Laffitte (Marie-Pierre), *Les reliures à plaques françaises*, Turnhout, Brepols, 1997.

16^e siècle

Hobson (Geoffrey Dudley), *Les Reliures à la fanfare. Le problème de l'S fermé*, Londres, The Chiswickpress, 1935, 2^e éd. augmentée par Anthony R. A. Hobson. Amsterdam, 1970.

Nixon (Hoxard), *Sixteenth century gold-tooled bookbindings in the Pierpont Morgan Library*, New York, 1971.

Hobson (Anthony R. A.), *Humanists and bookbinders : the origins and diffusion of the humanistic bookbinding, 1459-1559 with a census of historiated plaquette and medallion bindings of the Renaissance*, Cambridge, Cambridge university press, 1989.

Par collections

Reliures royales de la Renaissance : La Librairie de Fontainebleau, 1544-1570, catalogue d'exposition rédigé par Marie-Pierre Laffitte et Fabienne Le Bars, Paris, BnF, 1999.

Austin (Gabriel), *The Library of Jean Grolier, a preliminary catalogue*. New York, 1971.

Hobson (Anthony R. A.), *Renaissance book collecting : Jean Grolier and Diego Hurtado de Mendoza*, Cambridge, 1999 (avec une liste des reliures de Grolier)

Hobson (Geoffrey Dudley), *Maioli, Canevari and others*, London, E. Benn, 1926.

17^e siècle

Bibliothèque Raphaël Esmerian, t.2, supplément : *Douze tableaux synoptiques sur la reliure au XVIIe siècle*. - Paris, 1972 (voir aussi les chapeaux consacrés aux relieurs dans le catalogue de la deuxième vente Esmerian).

Conihout (Isabelle de) et Ract-Madoux (Pascal), *Reliures françaises du XVIIIe siècle, grands décors et reliures pour les curieux*, exposition, Chantilly, Musée Condé, Paris, Somogy, 2002.

18^e siècle et reliures signées

Ricci (Seymour de), *French signed bindings in the Mortimer L. Schiff collection*, New York, 1935.

Michon (Louis-Marie), *Les Reliures mosaïquées du XVIIIe siècle*, Paris, 1956.

19^e siècle

Ramsden (Charles), *French bookbinders 1789-1848*, Londres, 1950.

Culot (Paul), *Jean-Claude Bozerian : un moment de l'ornement dans la reliure en France*, Bruxelles, 1979.

Fléty (Julien), *Dictionnaire des relieurs français ayant exercé de 1800 à nos jours*, Paris, 1988.

Culot (Paul), *Relieurs et reliures décorées en France à l'époque romantique*, Bruxelles, 1995 (et supplément, Paris, 1997).

Culot (Paul), *Relieurs et reliures... Directoire et Empire*, Bruxelles, 2000.

Reliures armoriées

Guigard (Joannis), *Nouvel armorial du bibliophile : guide de l'amateur de reliures armoriées*, Paris, 1890.

Olivier (Eugène), Hermal (Georges), Roton (Robert de), *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, Paris, 1925-1935.

Et la remarquable base de la British Library :
The British Library Database of bookbindings
<http://www.bl.uk/catalogues/bookbindings/>

Annexe 4 Description allégée

Généralités

Il est recommandé de rédiger des notices complètes. Il est toutefois possible d'adopter une description allégée des monographies entrant dans le champ d'application de la présente norme en appliquant les principes suivants. Ceux-ci ne sont applicables que dans le seul cadre de la description allégée.

Les règles figurant dans la partie 0 de la norme, et en particulier les règles de transcription, s'appliquent à la description allégée. Les suppressions sont signalées par trois points de suspension dans toutes les zones.

Ne sont évoqués que les cas où la description allégée diffère de la description complète.

Zone 1. Zone du titre, de la mention de responsabilité et de l'édition

Abréviation

Le contenu de cette zone peut être abrégé, dans la mesure où cela ne change pas le sens du titre, ne supprime pas une information importante et n'introduit pas d'incorrection grammaticale. Il faut veiller à conserver les mots servant au classement des notices, les mentions de responsabilité, les mentions d'édition sous forme courte, et les titres parallèles.

Mentions parallèles

Les titres parallèles absents de la page de titre privilégiée peuvent être cités en note.

Plusieurs œuvres dans une même édition

Si la page de titre ou son substitut porte à la fois un titre collectif et les titres d'œuvres particulières contenues dans la publication, on n'indique que le titre collectif. On peut indiquer en note le nombre total d'œuvres particulières apparaissant sur la page de titre.

Si la page de titre ou son substitut porte les titres de plusieurs œuvres contenues dans la publication et qu'il n'existe pas de titre collectif, ces titres sont donnés jusqu'à trois selon leur ordre de succession sur la page de titre ou son substitut. On peut indiquer en note le nombre total d'œuvres particulières apparaissant sur la page de titre.

Si des œuvres autres que celles mentionnées sur la page de titre ou son substitut figurent dans la publication, elles ne sont pas indiquées.

S'il n'y a pas de page de titre collective mais plusieurs pages de titres ou titres de départ successifs, la notice est établie au premier titre. Le nombre total d'œuvres peut être indiqué en note.

Zone 2. Sans objet

Zone 3. Sans objet

Zone 4. Zone de l'adresse

Transcription de l'adresse

Le contenu de cette zone peut être abrégé, en veillant à conserver la ou les ville(s), les noms et prénoms des imprimeurs-libraires et la date, tels qu'ils apparaissent.

Le colophon n'est pas transcrit si son contenu ne permet pas de préciser ou de corriger les éléments qui figurent sur la page de titre.

On ne transcrit pas l'adresse parallèle.

Adresse lacunaire, erronée, fausse ou imaginaire.

Dans la mesure du possible, on précise en note que l'adresse est lacunaire, erronée, fausse ou imaginaire selon les principes indiqués dans la norme et on indique la source d'information sur laquelle on s'appuie.

Zone 5. Traitement identique à la description complète

Zone 6. Zone de la collection

Lorsqu'elle est connue, la collection est mentionnée.

Zone 7. Zone des notes

Notes sur la publication

Dans la description allégée, les notes sont facultatives, à l'exception de celles sur la mention de responsabilité lorsqu'on dispose des éléments nécessaires.

Il est également conseillé de citer les références bibliographiques lorsqu'elles sont connues ; de relever les signatures.

Notes sur l'exemplaire

La description des particularités d'exemplaire est très fortement conseillée, même si les identifications ne peuvent être faites.

Accès

Les accès auteurs, imprimeurs-libraires et lieux d'impression sont obligatoires.

Pour les accès titres, seul l'accès en orthographe modernisée est indispensable. Les accès titre uniforme, titre de forme, titre parallèle, autres titres contenus dans l'ouvrage (jusqu'à 3) sont recommandés.

Annexe 5 Pratique de l'empreinte

Seules sont rappelées ici la définition de l'empreinte ainsi que les règles générales de cette pratique. Pour une description complète et détaillée, voir :

- Bayle (Edith), Beaud (Marie-José), Maillard (Jean-François), « Le système des empreintes », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1980, n° 9-10, p. 461-479. [en ligne : <http://bbf.enssib.fr/>, consulté le 15 mars 2013].

- La page de l'ICCU consacrée à l'empreinte, disponible en ligne à l'adresse suivante : http://edit16.iccu.sbn.it/web_iccu/info/it/Impronta_regole.htm

Voir notamment le guide du releveur d'empreinte :

http://edit16.iccu.sbn.it/web_iccu/info/it/PDF_IMPRONTA/18Nouvelles_Guide.pdf

Définition

Relevée sur chaque unité bibliographique, l'empreinte consiste en 4 groupes de deux paires de caractères figurant à la dernière et à l'avant-dernière ligne de 4 pages déterminées, à raison d'une paire de caractères par ligne.

L'empreinte est aujourd'hui très peu utilisée en France, mais il est utile de comprendre son principe, puisqu'elle est employée par exemple dans le catalogue collectif italien en ligne ICCU.

Règles générales

1. Choix des caractères

Les caractères sont relevés de gauche à droite : à la fin des lignes pour les rectos, au début des lignes pour les versos.

2. Choix des lignes

On procède en remontant de la dernière ligne à l'avant-dernière.

3. Choix des pages

Les pages utilisées sont les suivantes :

3.a *Pour le 1^{er} groupe* : le 1^{er} recto imprimé qui suit la page de titre et qui n'est pas lui-même une page de titre.

3.b *Pour le 2^e groupe* : le 4^e recto après le précédent.

3.c *Pour le 3^e groupe* : deux cas peuvent se présenter :

3.c.1 Si le livre est chiffré, prendre (à la suite de celui qui a été utilisé pour le 2^e groupe) le recto du feuillet, page ou colonne correctement chiffré 13 en chiffres arabes ou, à défaut, le recto correctement chiffré 17 en chiffres arabes. S'il n'y a pas dans le livre de numérotation en chiffres arabes, prendre celle en chiffres romains.

3.c.1.a Si le livre est numéroté jusqu'à la page XIII, XIV, XV ou XVI en chiffres romains et ensuite en chiffres arabes, prendre le 3^e groupe sur la page 17.

3.c.1.b Si la numérotation en chiffres romains va jusqu'à XVII, ou au-delà, et qu'il n'y ait pas de page chiffrée 13 ou 17 en chiffres arabes, l'empreinte est prise sur la page XIII ou, à défaut, XVII.

3.c.2 Si le livre n'est pas chiffré, ou qu'il n'y ait pas de recto 13 ou 17 en chiffres arabes ou romains, ou que ces rectos aient déjà été utilisés, c'est le 4^e recto qui suit celui qui a été utilisé pour le 2^e groupe.

3.d *Pour le 4e groupe* : le verso du recto utilisé pour le 3^e groupe, excepté pour les cas où le livre ne contient pas un nombre suffisant de feuillets.

4. Compléments à l'empreinte

4.a A la suite du 4^e groupe et pour indiquer où le 3^e groupe a été relevé, peut avoir été ajoutée la mention appropriée :

4.a.1 3 si le 3^e groupe a été relevé à la page 13 ou XIII.

4.a.2 7 s'il a été relevé à la page 17 ou XVII.

4.a.3 C quand les feuillets ont été comptés, faute de numérotation ou parce qu'il n'y a pas un nombre suffisant de feuillets, pages ou colonnes chiffrés pour le relevé normal du 3^e groupe.

4.b Relever la date.

4.c Dans le cas d'une oeuvre en plusieurs parties qui peuvent avoir été publiées séparément ou en plusieurs volumes, est indiqué le numéro de la partie ou du volume.